

2022

**Déclaration
de Performance
Extra-Financière**



v  **ltalia**

SOLAIRE • EOLIEN • HYDRO • BIOMASSE • STOCKAGE

Voltalia a franchi un nouveau cap stratégique en 2022 et lance son nouveau cycle de croissance

Voltalia enregistre une année 2022 de croissance qui s'est caractérisée par une accélération des ventes d'énergie et une progression toujours soutenue des services. La dynamique commerciale n'a pas faibli avec un volume de contrats long terme de vente d'électricité record remporté cette année, qui va alimenter la croissance en 2023 et au-delà. Dans ce contexte, le groupe s'est doté de nouvelles ambitions de croissance à horizon 2027.



Sébastien Clerc
Directeur Général

Laurence Mulliez
Présidente
du Conseil
d'Administration

L'année 2022 a été marquée par la crise énergétique en Europe et dans le monde. Comment Voltalia a répondu aux attentes croissantes du marché en matière d'énergies renouvelables ?

L.M. : Dès le début de l'année, Voltalia a pris la pleine mesure des attentes du marché en accélérant la vente d'énergies, la vente de services et la signature de contrats de vente long terme sur toutes les géographies. Sur l'ensemble de ces segments, Voltalia est en mesure d'aligner les records suivants :

- record des mises en service (442 MW, +42 %, pour atteindre 1 571 MW en exploitation) et record des mises en chantier (884 MW, +41 %, pour atteindre 1 022 MW en construction) ;
- record commercial avec un gain de 1 128 MW (x3,6) de nouveaux contrats de vente d'électricité à long terme et record du chiffre d'affaires futur sous contrat à 7,8 milliards d'euros (+18 %), d'une durée résiduelle moyenne de 16,5 ans ;
- record du pipeline de projets en développement à 14,2 GW (+28 %) qui reflète la stratégie de diversification géographique avec respectivement 38 %, 38 % et 24 % en Amérique latine, Europe et Afrique. En 2022, Voltalia a évité, grâce à sa production électrique, 1 436 Kt de CO₂ et a été classé par Sustainalytics 7^e entreprise mondiale sur 95 dans le secteur des énergies renouvelables. Entreprise à Mission, Voltalia souhaite continuer à contribuer à la lutte contre le changement climatique et en faveur du développement local.

En 2022, Voltalia a franchi des nouvelles étapes majeures de son développement et affiche de nombreux succès commerciaux, notamment dans le domaine des CPPA en 2022. Quels ont été les ressorts de cette performance ?

L.M. : La capacité en exploitation et en construction de Voltalia a franchi le cap 2,6 gigawatts fin 2022, contre 1,7 gigawatts fin 2021 (+52 %). Notre objectif a donc été atteint avec un an d'avance !

Nous avons également confirmé l'atteinte à fin 2023 de notre résultat brut d'exploitation normatif fixé à 275-300 millions d'euros. Pour préparer l'avenir, Voltalia a remporté un niveau record de contrats long terme de vente d'électricité auxquels s'adosseront de nouvelles centrales. Voltalia a poursuivi sa stratégie de très forte croissance (au-delà du marché) et de diversification (plus de solaire au sol et en toiture, de services, de stockage et une expansion forte en dehors du Brésil). Voltalia a également poursuivi une stratégie consistant à développer un volume élevé de projets compétitifs en vue d'en conserver certains tout en s'associant à des partenaires stratégiques pour d'autres.

S.C. : L'année a bénéficié d'une très forte croissance, grâce aux ventes d'électricité (progression de 18 % en chiffre d'affaires) mais aussi aux ventes de services (+60 %). Cette année, dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie, nous avons pu accélérer notre développement en particulier en Europe avec la signature du plus grand contrat d'achat d'énergie avec Renault (350 MW) et en Afrique avec le contrat avec Rio Tinto (Afrique du Sud) dont la centrale solaire associée a été mise en chantier à peine trois mois plus tard en décembre 2022.

Comment cela s'est-il traduit dans la performance financière en 2022 ?

S.C. : Voltalia a réalisé en 2022 une très bonne performance opérationnelle et commerciale, avec un chiffre d'affaires de 469 millions d'euros en hausse de 31 % vs 2021. L'EBITDA est resté stable malgré la vente en novembre 2021 des centrales brésiliennes VSM2 et VSM4, conformément à la stratégie, et un faible niveau de ressources. Au niveau opérationnel, le fort dynamisme des mises en service (+442 mégawatts) et des mises en chantier (+884 mégawatts) prépare

NOS AVANCÉES 2022

1 128 MW
nouveaux contrats
remportés en 2022

**OBJECTIF 2023
DE CAPACITÉ
EN EXPLOITATION
OU EN CONSTRUCTION
ATTEINT AVEC 1 AN
D'AVANCE**

2,6 GW

**OBJECTIF 2023
DE RÉSULTAT BRUT
D'EXPLOITATION
NORMATIF⁽¹⁾ CONFIRMÉ**

**275 -
300 M€**

(1) « EBITDA normatif » estimé au 31 décembre 2023, calculé avec un taux de change EUR/BRL moyen annuel de 6,3 et une ressource éolienne, solaire et hydraulique moyenne sur le long terme.

(2) « EBITDA normatif » estimé au 31 décembre 2022, calculé avec un taux de change EUR/BRL moyen annuel de 5,5 et une ressource éolienne, solaire et hydraulique correspondant à la moyenne sur le long terme.

l'accélération attendue en 2023 : l'effet année pleine des mises en service 2022, les mises en service 2023 attendues à l'issue des chantiers en cours, l'indexation contractuelle du chiffre d'affaires sur l'inflation et les effets des contrats de services déjà signés à ce jour confortent l'objectif d'EBITDA 2023.

Dans ce contexte, Voltalia a annoncé de nouvelles ambitions à horizon 2027. En quoi consiste ce nouveau plan de croissance et comment va-t-il être financé ?

L.M. : Nous avons annoncé de nouvelles ambitions de croissance à horizon 2027. Fort d'une trajectoire de croissance annuelle

(CARG) de +46 % de ses revenus et de +41 % de son EBITDA entre 2014 et 2021, et porté par un secteur hors norme, Voltalia s'est fixé les objectifs suivants :

- capacité en exploitation et en construction détenue en propre : supérieure à 5 gigawatts ;
- capacité exploitée pour compte de tiers : supérieure à 8 gigawatts ;
- EBITDA normatif⁽²⁾ : environ 475 millions d'euros ;
- CO₂ équivalent évité : plus de 4 millions de tonnes.

Pour financer ces ambitions, Voltalia a réalisé une augmentation de capital de 490 millions d'euros en novembre 2022 qui a remporté un vif succès et qui lui permet d'aborder les années à venir avec détermination et sérénité.

ENTREPRISE À MISSION

Première entreprise de son secteur et troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext à avoir adopté le statut d'Entreprise à Mission, Voltalia poursuit ses engagements et ancre toujours plus profondément la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le modèle d'affaires et de croissance durable de l'entreprise. Le premier rapport de mission a été publié en 2022, présentant notre feuille de route et nos résultats afin de concrétiser notre mission à chaque niveau de l'entreprise.

NOTRE RAISON D'ÊTRE : AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT MONDIAL EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

NOS OBJECTIFS DE MISSION :

- Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre
- Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires
- Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète

3,7 TWh
d'électricité
renouvelable
produite en 2022

1 436 kt
de CO₂ équivalent
évités

NOS ENGAGEMENTS	NOS RÉSULTATS 2022
Participer activement à la lutte contre le changement climatique	3,7 TWh d'énergie renouvelable produite permettant d'éviter 1 436 kilotonnes de CO ₂ équivalent
Renforcer l'accès à une énergie verte compétitive	83 % d'énergie compétitive
Nourrir le dialogue avec les parties prenantes	98 % de MW en construction couverts par l'outil de gestion des doléances aligné aux standards de la SFI*
Favoriser le développement humain local	45 % en moyenne des effectifs recrutés en phase de construction au Brésil sont des employés locaux, provenant de la même ville ou communes proches de la centrale
Réduire l'impact environnemental de nos activités	564 kilotonnes de CO ₂ équivalent émis dont 36 kilotonnes (6 %) d'émissions directes (Scope 1)
S'engager pour la préservation de la biodiversité	35% de MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental alignées aux standards de la SFI*

* SFI : Société Financière Internationale. Dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur.

** Part du chiffre d'affaires 2022 sur un total de chiffres d'affaires de 501 707 66 €, incluant la vente des projets en développement (total Revenus). Pour plus d'informations, voir le chapitre 3.5.5 du présent document.

UNE PERFORMANCE ESG TOUJOURS AUSSI SOLIDE



Pour la 4^e année consécutive, Voltalia s'est classé dans le Top 10 des entreprises du secteur mondial des énergies renouvelables (7^e sur 95 entreprises et 16^e sur 704 des Utilities)



Voltalia a obtenu la Médaille de Bronze de l'Indice Gaïa en 2022 et est classé 2^e de son secteur.



Notre contribution aux Objectifs de développement durable de l'ONU
78 % d'alignement à la Taxonomie européenne**

Modèle d'affaires

RESSOURCES

ÉQUIPES

- Plus de 1 550 collaborateurs au service de la transition énergétique
- Une culture d'entreprise fondée sur quatre valeurs : entrepreneuriat, ingéniosité, intégrité et esprit d'équipe

ACTIFS

- 1,6 GW de centrales renouvelables détenues en propre dans 20 pays

SAVOIR-FAIRE

- Expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet renouvelable, du développement à l'exploitation en passant par la construction et la vente d'énergie
- Expertise multi-énergie au service du climat

CAPACITÉ FINANCIÈRE

- Croissance moyen-terme financée en capitaux propres par l'actionnaire familial de référence et les investisseurs long terme
- Capacité à lever de la dette grâce aux contrats long terme (durée résiduelle des contrats 16,5 ans)

ENTREPRISE À MISSION

- Objectifs de mission environnementaux et sociaux alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies
- Gestion intégrée des risques sociaux et environnementaux à chaque étape des projets
- Politiques RH et HSE au service de l'engagement, de la santé et de la sécurité des équipes
- Programme Conformité

MODÈLE INTÉGRÉ



DÉVELOPPEMENT (de 2 à 8 ans)

- Négociation foncière, conception des centrales, obtention des permis
- Négociation de PPA ou participation à des enchères
- Financement des projets
- Études d'impact social et environnemental



INGÉNIERIE, FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION (de 1 à 2 ans)

- Ingénierie
- Achat
- Construction



EXPLOITATION ET MAINTENANCE (de 15 à 40 ans)

- Entretien du matériel
- Exploitation durable de centrales électriques
- Gestion d'actifs (services administratifs, financiers et contractuels)

RAISON D'ÊTRE

« Améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local »

DEUX MÉTIERS

Pour produire de l'électricité renouvelable, Voltalia développe, construit et exploite ses propres centrales et en opère la maintenance.

**PRODUCTEUR
D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE**

SYNERGIES

**PRESTATAIRE
DE SERVICES POUR
COMPTE PROPRE
ET CLIENTS TIERS**

Voltalia accompagne ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet renouvelable (développement, construction, cessions de projets à tous les stades, services d'exploitation, maintenance, gestion d'actifs...)

- Développement des savoir-faire
- Économies d'échelle
- Connaissance des territoires
- Connaissance des clients

IMPACTS 2022

ENGAGEMENT ET EXPERTISE DES COLLABORATEURS

- Croissance des effectifs de 19 %
- Augmentation de la part des femmes dans les effectifs (34 %)
- 98,8 % de collaborateurs ont reçu une formation Intégrité

DE NOUVELLES CENTRALES RENOUVELABLES POUR VOLTALIA ET SES CLIENTS

- 2,6 GW en opération & construction
- 3,7 TWh d'électricité verte produite et vendue
- Nombreux MW développés et vendus (dont 360 MW du complexe de Arinos vendus à CTG au Brésil)

- 2,8 GW de capacité sous gestion pour des clients tiers

CRÉATION DE VALEUR

- EBITDA stable en 2022

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1 436 kilotonnes de CO₂ équivalent évitées grâce à la production de Voltalia
- Plus de 83 % de l'électricité produite par les centrales de Voltalia est compétitive

DÉVELOPPEMENT HUMAIN LOCAL

- 98 % des MW en construction pour Voltalia couverts par un outil de gestion des plaintes alignés aux standard de la SFI*
- 45 % d'effectifs locaux recrutés en phase de construction au Brésil
- Plus de 2,7 millions d'euros investis sur 155 projets sociaux brésiliens depuis 2014

OPTIMISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- 35 % des MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental alignée aux Normes de Performance de la SFI*
- Co-utilisation des sols sur un tiers des MW solaires installés

* SFI : Société Financière Internationale. Dans les pays non-désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur.

3

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

3.1	VOLTALIA, UNE ENTREPRISE À MISSION.....	56	3.4	INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS.....	95
3.1.1	Une mission forte et des engagements concrets.....	56	3.4.1	Ressources Humaines.....	95
3.1.2	La matrice de matérialité de Voltalia et de ses parties prenantes.....	58	3.4.2	Projets et actions sociales.....	99
3.1.3	Une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers.....	59	3.4.3	Environnement.....	99
3.2	LES OBJECTIFS DE MISSION.....	62	3.5	NOTE MÉTHODOLOGIQUE.....	100
3.2.1	Objectif de mission 1 : agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre.....	62	3.5.1	Le périmètre du reporting extra-financier.....	100
3.2.2	Objectif de mission 2 : contribuer avec les habitants au développement durable des territoires.....	68	3.5.2	Les données environnementales.....	100
3.2.3	Objectif de mission 3 : œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.....	71	3.5.3	Les données sociétales.....	103
3.3	NOTRE SAVOIR-FAIRE.....	80	3.5.4	Les données sociales.....	104
3.3.1	Nos équipes, source de réussite.....	80	3.5.5	Alignement à la Taxonomie européenne.....	106
3.3.2	La santé et sécurité de tous.....	86	3.5.6	Exclusions.....	110
3.3.3	Intégrité et éthique.....	91	3.6	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	111

3.1 VOLTALIA, UNE ENTREPRISE À MISSION

Depuis sa création, Voltalia est déterminé à participer activement à la lutte contre le changement climatique et attentif à ce que la transition énergétique bénéficie au développement humain dans les pays où l'entreprise est présente.

Voltalia a inscrit en 2021 des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts et est ainsi devenu une « Entreprise à Mission ». L'entreprise démontre ainsi une réelle ambition d'ancrer plus profondément la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le modèle d'affaires et de croissance durable

de l'entreprise et de mieux encore accomplir sa Raison d'Être : améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local.

En 2022, Voltalia a publié son premier Rapport de Mission et a continué à poursuivre ses actions afin de faire du Développement Durable un levier central de croissance et d'opportunités, mais également de gestion des risques extra-financiers, et ce sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

3.1.1 Une mission forte et des engagements concrets

Nos objectifs de Mission

Le 19 mai 2021, l'Assemblée générale des actionnaires de Voltalia a très largement adopté (99,98 %) la résolution permettant de modifier les statuts de la Société et de faire de Voltalia une « Entreprise à Mission » au sens de la loi française PACTE ⁽¹⁾.

Voltalia a ainsi mis en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d'Être définie dès 2014, trois objectifs environnementaux et sociaux que l'entreprise s'engage à poursuivre dans le cadre de son activité ⁽²⁾ :

1. Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre ;
2. Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires ;
3. Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.



Les objectifs de Mission représentent ce pourquoi Voltalia œuvre depuis toujours et renforcent ses engagements pour le futur à chaque niveau de l'entreprise. Pour atteindre ces objectifs, Voltalia s'appuie sur des piliers solides et durables

qui en font un partenaire d'affaires de confiance et un employeur responsable :

- Intégrité et éthique
- La santé et sécurité de tous
- Nos équipes, source de réussite

(1) La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), promulguée le 22 mai 2019, permet aux entreprises de droit français qui le souhaitent de se doter d'une « Raison d'Être » et d'inscrire des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts afin de devenir une « Entreprise à Mission ».
(2) Au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs clés de performance suivis dans le cadre de la Mission de Volitalia :

Objectifs	Résultats 2022	
#1 Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre	Participer activement à la lutte contre le changement climatique	Volitalia a produit 3,7 TWh d'énergie renouvelable permettant d'éviter 1 436 kilotonnes de CO ₂ équivalent
	Renforcer l'accès à une énergie renouvelable compétitive	Plus de 83 % de la production de Volitalia est compétitive
#2 Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires	Nourrir le dialogue avec les parties prenantes	98 % de MW en construction couverts par l'outil de gestion des doléances aligné aux standards de la SFI ⁽¹⁾
	Contribuer au développement humain local	45 % en moyenne des effectifs recrutés en phase de construction au Brésil sont des employés locaux, provenant de la même ville ou commune proche de la centrale
#3 Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète	Réduire l'impact environnemental de nos activités	564 kilotonnes de CO ₂ équivalent émis dont 36 kilotonnes (6 %) d'émissions directes (Scope 1)
	S'engager pour la préservation de la biodiversité	35 % de MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental alignées aux standards de la SFI ⁽¹⁾

(1) SFI : Société Financière Internationale. Dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur.

Le Comité de Mission

Un Comité de Mission constitué de quatre membres se réunit tous les trimestres afin de suivre l'exécution de la Mission et des actions définies en lien avec les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts de Volitalia. Le Comité publie annuellement un Rapport de Mission, revu et approuvé par le Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, il peut être amené à vérifier les indicateurs clés de performance associés aux objectifs et plans d'actions définis dans la feuille de route de Mission. Conformément à la loi PACTE, le Comité peut procéder à toute vérification qu'il juge opportune, et se faire communiquer tout document nécessaire à la réalisation de ses missions.

Les membres du Comité de Mission contribuent également, par leur regard critique et constructif et par leurs domaines d'expertise variés et complémentaires, à enrichir la réflexion interne menée par les équipes de Volitalia dans l'élaboration et l'exécution de la feuille de route de mission. Ils sont également les Ambassadeurs de la mission en interne et en externe.

Comité d'Audit

Les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance sont également évalués au sein du Conseil d'Administration à travers son Comité d'Audit, et plus particulièrement la gestion des risques extra-financiers et l'application des réglementations Sapin II et Devoir de vigilance. Volitalia peut également s'appuyer sur une gouvernance interne transversale et intégrée ⁽¹⁾ dans les processus et les instances de décisions du Groupe.

Contribution active aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Volitalia est devenue la première « Entreprise à Mission » de son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext et poursuit ainsi sa contribution active aux ODD suivants :

				
Énergie propre et d'un coût abordable	Travail décent et croissance économique	Consommation et production responsables	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Vie terrestre

(1) Pour plus d'informations sur la Gouvernance, voir le chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel Volitalia 2022.

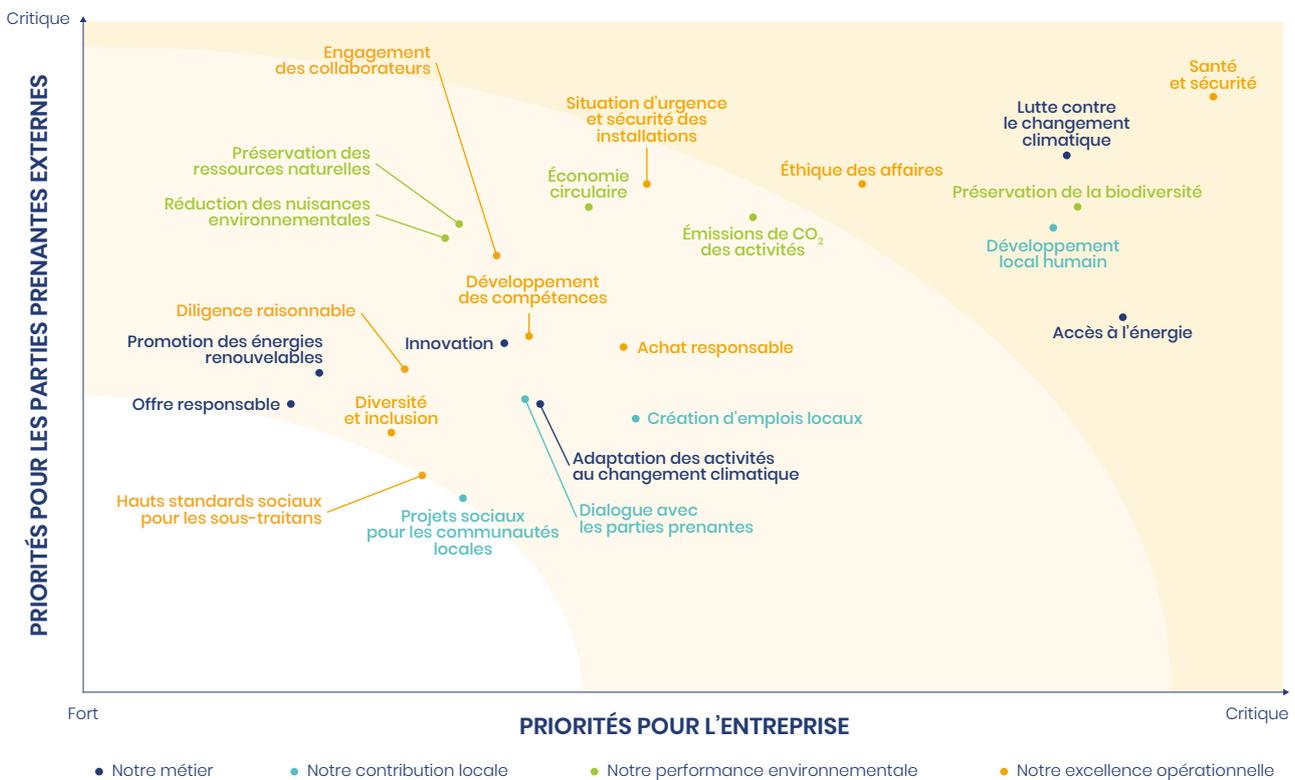
3.1.2 La matrice de matérialité de Voltalia et de ses parties prenantes

Afin d'identifier et de prioriser ses principaux enjeux RSE et d'inscrire dans ses statuts des objectifs de Mission à fort impact et conformes aux attentes de ses parties prenantes, Voltalia avait réalisé essentiellement en interne sa première analyse de matérialité en 2021. Cette analyse a été mise à jour en janvier 2023, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, les nouvelles tendances sectorielles et le renforcement des attentes des parties prenantes sur certains enjeux clés.

Sur la base de cette liste d'enjeux sociaux et environnementaux, Voltalia a de nouveau mené une consultation, cette fois-ci plus large auprès de plus de 200 parties prenantes clés de l'entreprise en interne et en externe (actionnaires, investisseurs, clients, fournisseurs, communautés locales, société civile, etc.), afin de les prioriser. La matrice de matérialité sera revue à nouveau en 2023, pour mieux prendre en compte les parties prenantes externes notamment.

Les conclusions de cette analyse sont cartographiées dans la matrice de matérialité ci-dessous :

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE VOLTALIA



Les principaux enseignements de cette analyse de matérialité permettent à Voltalia de prioriser ses enjeux et donc de renforcer la pertinence des objectifs de Mission définis et l'efficacité de la stratégie de Développement Durable qui en découle avec :

- une attente forte de Voltalia sur des enjeux liés à son cœur d'activité et à sa Mission : la lutte contre le changement climatique, l'accès à l'énergie et le développement humain local ;
- la santé et la sécurité des personnes travaillant sur site et l'éthique des affaires restent des enjeux incontournables pour son secteur et des piliers forts du savoir-faire de Voltalia ;

- une attention croissante envers la préservation de la biodiversité et la gestion des risques sociaux et environnementaux.

Les objectifs de Mission de Voltalia et la feuille de route qui en découle couvrent en grande partie ces enjeux prioritaires par des politiques, des plans d'action et des indicateurs clés de performance. Les plans d'action seront mis à jour à la suite de la nouvelle matrice en 2023.

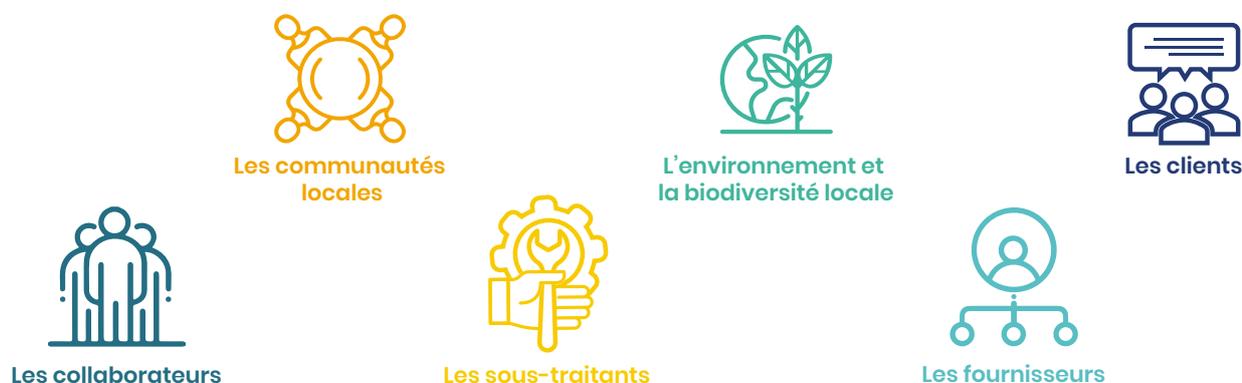
3.1.3 Une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers

Voltalia s'engage à gérer activement, et à chaque étape du développement, de la construction et de l'opération des projets, les risques environnementaux, sociaux et éthiques de ses activités. L'objectif est d'éviter, réduire et compenser les impacts négatifs associés à ses activités, à la fois pour l'entreprise mais aussi l'ensemble de ses parties prenantes.

3.1.3.1 Les risques extra-financiers de Voltalia

Voltalia identifie et évalue régulièrement ses risques sociaux, environnementaux et éthiques à travers la réalisation et la mise à jour d'une cartographie des risques extra-financiers. La méthode d'évaluation et de gestion de ces risques est intégrée à la cartographie des risques Groupe ⁽¹⁾ et porte sur l'environnement, les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, mais aussi l'éthique des affaires.

Cette cartographie permet à Voltalia de prioriser la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques évalués comme les plus élevés tant pour leurs conséquences (impact) que leurs causes (probabilité), en cas de survenance. Sont pris en considération les risques pour l'entreprise et la pérennité de ses activités, mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes internes et externes de Voltalia, à savoir :



Le tableau ci-après résume les principaux risques extra-financiers identifiés par Voltalia à travers cette cartographie des risques Groupe, et les indicateurs clés de performance associés audités par l'Organisme Tiers Indépendant, le cabinet Mazars. La suite de ce chapitre décrit chacun de ces risques extra-financiers et présente les politiques et actions mises en œuvre en matière de RSE afin de les atténuer, ainsi que leurs résultats.

(1) Pour plus d'information sur la gestion des risques Groupe, voir le chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel Voltalia 2022.

Risques significatifs Groupe	Risques extra-financiers associés	Indicateurs clés de performance	Performance 2020	Performance 2021	Performance 2022	Mesures d'atténuation
Risque Santé et Sécurité	Accidents	Taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) des accidents du travail des collaborateurs et sous-traitants	TF : 2,342 TG : 0,023	TF : 2,993 TG : 0,139	TF : 1,29 TG : 0,02	§ 3.3.2 La santé et sécurité de tous
		Kilotonnes de CO ₂ équivalent évitées grâce à la production de Voltalia	1 019 kt CO ₂ e	1 421 kt CO ₂ e	1 436 kt CO ₂ e	§ 3.2.1.1 Participer activement à la lutte contre le changement climatique
Risque de manquement à l'éthique des affaires et aux engagements RSE	Impact sur l'environnement et la biodiversité	Émissions de CO ₂ Scopes 1, 2 et 3	624 kt CO ₂ e	N/A ⁽¹⁾	564 kt CO ₂ e	§ 3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités
		% de MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental alignées aux standards de la SFI ⁽²⁾	N/A	N/A ⁽³⁾	35 %	§ 3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité
		% de MW solaire avec co-utilisation des sols (parking, toitures et agrivoltaïsme)	N/A	N/A	33 %	§ 3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité
	Non-acceptabilité sociale des projets	% de MW en construction couverts par l'outil de gestion des doléances aligné aux standards de la SFI ⁽²⁾	N/A	N/A ⁽⁴⁾	98 %	§ 3.2.2.1 Nourrir le dialogue avec les parties prenantes
	Ressources Humaines	Taux d'attrition des effectifs permanents	14,2 %	16,7 %	21,8 %	§ 3.3.1 Nos équipes, source de réussite
	Violation des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement	% de fournisseurs à risque de rang 1 évalués par une analyse « KYTP »	N/A	100 %	100 %	§ 3.3.3 Intégrité et éthique
	Corruption	Part des collaborateurs formés au dispositif « Éthique et conformité »	80,0 %	91,4 %	98,8 %	§ 3.3.3 Intégrité et éthique
Nombre de fournisseurs et sous-traitants évalués par une analyse « KYTP »		315	499	577	§ 3.3.3 Intégrité et éthique	

(1) Voltalia n'a pas réalisé de Bilan carbone en 2021.

(2) SFI : Société Financière Internationale. Dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur.

(3) 2021 : 100 % de projets en construction avec étude d'impact environnemental.

(4) 2021 : 100 % de projets en construction avec concertation publique.

3.1.3.2 La gestion environnementale et sociale des projets

Voltalia adopte à chaque étape des projets une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers qui s'appuie sur une collaboration transversale entre les équipes spécialisées en charge de la gestion de chacun des risques spécifiques, notamment les équipes Développement Durable, HSES, Conformité, Qualité et Ressources Humaines.

Dans le cadre de ses activités en propre, Voltalia utilise les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) comme cadre de référence en matière de gestion intégrée des risques sociaux et environnementaux.

Depuis mars 2022, la gestion de ces risques est intégrée au périmètre de la Direction HSE afin de promouvoir une meilleure intégration de la gestion du risque environnemental et social

(E&S) dans le cadre des projets. L'intégration de l'équipe E&S au sein de la Direction HSE s'est accompagnée du recrutement de responsables régionaux E&S en Europe, Afrique et Amérique latine afin d'appuyer la mise en œuvre des politiques et procédures de gestion du risque E&S. Ces responsables régionaux supervisent et soutiennent les différentes équipes opérationnelles en phase de développement et de construction dans la gestion des risques E&S. Ils encadrent également les équipes E&S nationales.

Les procédures spécifiques au risque E&S définissent des objectifs et des processus généraux pour identifier les risques tout au long du cycle de vie des projets et mettre en place des mesures d'atténuation des risques appropriées.

L'approche de gestion du risque E&S se focalise dans un premier temps sur la systématisation de l'identification des risques le plus tôt possible, dès la phase de développement des projets et la mise en place de mesure de gestion spécifique adaptées aux risques en phase de construction et d'exploitation.

Développement

L'objectif est d'identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités de Voltaïa le plus en amont possible du cycle de vie des projets. L'entreprise prend en compte les sensibilités et contraintes environnementales et sociales dès la phase de sélection des sites et de conception technique de la centrale.

En conformité avec les réglementations nationales, Voltaïa réalise toutes les études nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales et permis d'exploitation en phase de développement de ses projets. Ces études sont menées par des bureaux d'études indépendants reconnus dans leur domaine afin d'en garantir la qualité auprès des autorités administratives et des parties prenantes de Voltaïa. L'identification des impacts sociaux des projets s'appuie notamment sur la concertation des parties prenantes des projets.

Les centrales développées par Voltaïa bénéficient ainsi des mesures de réduction d'impact identifiées dès les premières étapes du développement des projets. Les coûts des plans de gestion dédiés sont intégrés aux budgets de chaque projet dès la phase de développement.

Dans le cadre de ses activités en propre, Voltaïa utilise les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) comme cadre de référence et va donc au-delà des réglementations nationales relatives à l'identification et la gestion des impacts environnementaux et sociaux. L'approche d'évaluation de ces impacts est adaptée à la nature et à l'échelle des projets afin de développer et mettre en œuvre une approche de gestion des impacts efficace en phases de construction et d'exploitation.

Construction

La phase de construction d'un projet est celle qui concentre le risque le plus élevé d'impact négatif sur l'environnement naturel et humain. Voltaïa met en place des mesures pour prévenir les impacts potentiels générés par ses activités et celles de ses sous-traitants.

Les équipes HSE sont responsables de la mise en œuvre de ces mesures afin de prévenir les pollutions environnementales, les accidents pouvant mettre en danger la santé ou la sécurité des travailleurs et des riverains, ainsi que les nuisances pendant toute la durée de la construction.

Exploitation

Voltaïa s'assure de la gestion sociale et environnementale durant toute la durée de vie de la centrale, soit entre vingt et trente ans, à travers le suivi écologique du site et des inspections éventuelles par les organismes dédiés. Cette phase comprend également la fin de vie des centrales.

3.1.3.3 Une démarche qualité globale

La Politique Qualité Groupe de Voltaïa soutient l'intégration et la mise en œuvre de tous les outils et processus existants qui conduisent à un système de gestion globale et d'amélioration continue de la qualité à l'échelle mondiale. Elle est basée sur une méthodologie REX de retour d'expérience et s'articule autour de plusieurs objectifs :

- améliorer la satisfaction des clients ;
- sensibiliser et former les collaborateurs pour développer leurs compétences et connaissances en termes de qualité ;
- promouvoir la qualité à travers toutes les étapes de la chaîne de valeur ;
- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des processus en place.

Plusieurs pays bénéficient de certifications ISO des systèmes en place en matière de management de la qualité (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001).

ISO 9001 Management de la qualité	ISO 14001 Management environnemental	ISO 45001 Management de la santé et la sécurité au travail	CHAS ⁽¹⁾	AQPV ⁽²⁾
Brésil				
Espagne				
France métropolitaine	Espagne	Espagne		
Grèce	Grèce	Grèce		
Italie	Italie	Italie		
Portugal	Portugal	Portugal		
Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Aix-en-Provence

(1) Contractors Health and Safety Assessment Scheme.

(2) Alliance Qualité Photovoltaïque.

La stratégie de certification est de continuer à aligner les besoins commerciaux ce qui a conduit en 2022 à une nouvelle certification ISO 9001 au Brésil pour les services d'exploitation et de maintenance, y compris le centre de gestion des opérations. Cette réussite a permis de structurer la croissance du pipeline de services.

De plus, le département Qualité est désormais capable de fournir grâce à un système QA/QC (assurance qualité, contrôle qualité) un soutien aux équipes construction basé sur la qualité des équipements. Des tests de contrôle FAT (tests d'acceptation en usine) sont également réalisés afin d'améliorer la fiabilité des équipements clés.

D'autres filiales de Voltalia sont également certifiées :

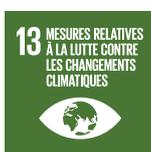
- Greensolver est certifié ISO 9001, ISO 14001, ISO 55001 et ISO 45001 ;
- Helexia a obtenu en 2022 la certification ISO 9001 pour le groupe Helexia, incluant à ce jour les entités suivantes :

Helexia France, Portugal, Italie et Espagne. Par ailleurs, Helexia France a également développé en 2022 son système de management de l'environnement, avec pour objectif une certification ISO 14001 à horizon mi-2023.

3.2 LES OBJECTIFS DE MISSION

À travers sa feuille de route de Mission, Voltalia a formalisé trois engagements et ainsi priorisé ses actions pour donner corps à son engagement toujours plus important de Voltalia en faveur du développement durable.

3.2.1 Objectif de mission 1 : agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre



Voltalia participe activement à lutter contre le changement climatique, en tant que producteur d'une électricité renouvelable accessible et compétitive et prestataire de services dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales, en propre ou pour des clients tiers.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Risque lié à l'impact sur l'environnement : Émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution atmosphérique • Dérèglement climatique • Déclin de la biodiversité • Catastrophes naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, construction et opération de centrales d'énergie renouvelable, y compris pour tiers • Production d'électricité verte • Prestations de services d'accompagnement à la transition énergétique

3.2.1.1 Participer activement à la lutte contre le changement climatique

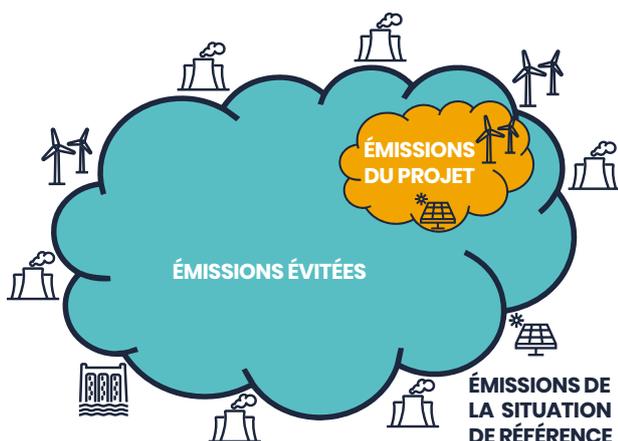
Le métier même de Voltalia constitue un levier d'action direct en faveur du climat. En tant que producteur indépendant et prestataire de services pour la production d'énergie renouvelable, l'entreprise participe activement à la lutte contre le dérèglement climatique et évite l'émission de tonnes de CO₂ grâce à la décarbonation de l'énergie.

Les émissions de CO₂ évitées

Les centrales de production d'électricité renouvelable permettent de réduire l'utilisation de ressources fossiles (charbon, gaz, fioul) et donc d'éviter des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Elles contribuent ainsi par leur production à l'objectif d'équilibre entre émissions anthropiques et émissions absorbées par les puits de carbone.

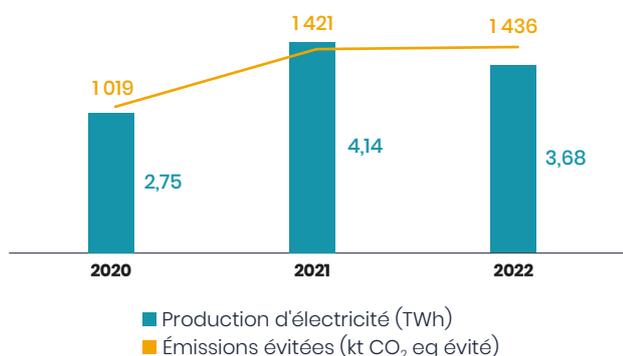
L'énergie renouvelable produite par les centrales développées, construites ou exploitées par Voltalia, pour son compte ou celui de ses clients, évite de faire appel aux énergies carbonées et évite donc les émissions de CO₂.

Les émissions de CO₂ évitées de Voltalia sont égales à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité renouvelable de ses centrales en opération et les émissions d'un scénario de référence qui auraient eu lieu en l'absence de cette production.



Voltalia a produit 3,7 térawattheures d'énergie verte en 2022 permettant d'éviter 1 436 kilotonnes de CO₂ (contre 1 421 kilotonnes de CO₂ équivalent, évitées en 2021). Cette augmentation découle d'une augmentation du facteur d'émission du réseau électrique brésilien qui compense la baisse de la production (4,1 TWh en 2021) ainsi que de la mise en service de centrales solaires supplémentaires en Europe. Cette baisse de production s'explique par la cession des centrales éoliennes VSM2 et VSM4 au Brésil (qui avaient produit 0,6 TWh en 2021), et par des ressources éoliennes et solaires moindres.

ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES PAR VOLTALIA DEPUIS 2020 (en ktCO₂ eq)



En 2021, Voltalia a réalisé un important travail de fiabilisation et d'harmonisation de la méthodologie et des facteurs d'émissions utilisés pour le calcul de ses émissions évitées au niveau du Groupe. Cette méthodologie a été revue et certifiée en mai 2022 par ekodev, un organisme tiers indépendant.

Voltalia utilise la méthodologie « Clean Development Mechanism » (CDM) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) pour le calcul des émissions de la situation de référence (les émissions du réseau électrique des pays). Cette méthodologie permet de refléter la préséance économique (ou *merit order*), c'est-à-dire la priorité de production accordée aux technologies à faible coût (et à faible émission de CO₂) sur le réseau (voir section 3.5.2.1 du présent chapitre).

L'outil interne de calcul des émissions évitées estimées d'un projet en développement (basé sur la même méthodologie de calcul et facteurs d'émissions que le calcul des émissions évitées de Voltalia) développé en 2021 a lui aussi été certifié par ekodev en 2022.

Afin de calculer plus précisément les émissions évitées d'un projet, les équipes du Centre d'expertise interne mesurent également le Bilan carbone de chaque projet en développement. Ceci permet à Voltalia d'optimiser l'intensité carbone des centrales et de maximiser les émissions évitées et donc la contribution de Voltalia à la lutte contre le changement climatique.



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES PAR PAYS ET TECHNOLOGIE (en ktCO₂ eq)

Répartition par pays	2022	2021	2020 ⁽¹⁾
Brésil	1 237,5	1 245,6	873,8
Égypte	28,7	34,5	34,7
France (Guyane française incluse)	92,2	68,3	74,9
Jordanie	40,9	49,3	13,5
Autres Europe (Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni)	37,0	23,6	21,7
Répartition par technologie			
Éolien	1 158,1	1 254,2	891,6
Solaire	235,9	125,3	91,7
Hydro	3,1	17,9	20,0
Biomasse	26,8	12,7	4,5
Hybride (solaire + diesel)	12,0	11,1	11,0
TOTAL	1 436,3	1 421,3	1 018,7

(1) Chiffres 2020 recalculés sur la base de la nouvelle méthodologie de calcul.

Plus de 85 % des émissions évitées de Voltalia proviennent de la production éolienne au Brésil.

Une expertise renforcée dans les énergies renouvelables

En plus de ses centrales en propres ou pour tiers, Voltalia diversifie ses activités afin de compléter ses services et d'accompagner ses clients dans leur démarche de réduction de leur impact environnemental :

- **Helexia** accompagne les entreprises et les organisations pour mettre en œuvre leur transformation énergétique. Ainsi, l'entreprise propose à ses clients une trajectoire énergétique pour s'inscrire dans une démarche RSE et réaliser des économies d'énergie grâce à un processus d'amélioration continue de leur efficacité énergétique. L'entreprise propose également les services suivants : mobilité électrique (bornes de recharge pour véhicules électriques), développement de solutions photovoltaïques sur mesure (ombrières ou centrales photovoltaïques pour parking ou toiture) ou encore gestion du froid industriel et commercial (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Helexia a annoncé en mars 2022 l'acquisition de Cap Sud, fondé en 2006, et spécialisé dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments agricoles, dont l'énergie est réinjectée sur le réseau et vendue à des distributeurs nationaux. Cap Sud détient à ce jour 355 toitures agricoles photovoltaïques représentant une capacité en exploitation d'environ 38,4 MWc.



- **Triton** valorise les forêts sous-marines en créant des produits allant de la biomasse aux produits finis de haute valeur avec du bois récupéré sous l'eau grâce à sa technologie innovante : le SHARC™ Harvester. Le cœur du modèle d'entreprise de Triton est fondé sur la préservation de l'environnement : libérer la valeur d'une ressource oubliée en valorisant une forêt sous-marine pour éviter d'utiliser les forêts terrestres.



- **Greensolver** est un expert technique indépendant qui propose des services de gestion d'actifs, de conseil (technique, financier, PPA et ESG), de gestion de la construction, ainsi que des services de santé et de sécurité. Avec plus de 14 ans d'expérience et plus de 30 GW de projets audités, Greensolver a réalisé avec succès un grand nombre de projets internationaux dans plus de 23 pays dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage sur batterie. Greensolver contribue à accroître la rentabilité des actifs grâce à des services de haute qualité et à une connaissance approfondie du secteur.



- **Mywindparts** est une start-up créée en 2016 dont les missions principales sont la vente de pièces de rechanges neuves et reconditionnées pour les parcs éoliens en exploitation. Le reconditionnement des pièces consiste, via des partenaires, à donner une seconde vie aux pièces usagées en offrant les mêmes garanties que des pièces neuves. Cette démarche contribue également au développement du tissu industriel local. Expert en logistique éolienne, Mywindparts propose par ailleurs un conseil technique sur l'approvisionnement et la gestion des stocks et développe des activités autour du *repowering* ⁽¹⁾.



(1) Un projet de repowering consiste en un démantèlement et un remplacement intégral des éoliennes constituant le parc (faisant intervenir les grands turbiniens pour le renouvellement). Source ADEME.

Le Groupe participe par ailleurs à la promotion et à la défense des énergies renouvelables et est membre de plusieurs réseaux professionnels engagés en faveur d'un développement plus responsable de la filière (Brésil, France, Italie, Portugal). Cela lui permet d'apporter son expertise et retour d'expérience afin de travailler de concert avec les différents acteurs de la filière et de pérenniser le développement de l'énergie renouvelable.

• Brésil



• France



• Italie



• Portugal



Une performance extra-financière reconnue au service du financement de la transition énergétique

Convaincu que la performance extra-financière est un instrument puissant pour orienter les investissements responsables, indispensables au financement d'une transition vers une économie durable et bas carbone, Voltalia développe des solutions de financement responsable et participe activement aux évaluations des agences de notation ESG les plus exigeantes.

En 2019, Voltalia a contracté le premier crédit syndiqué vert et responsable d'un montant de 100 millions d'euros signé par un *pure player* du renouvelable. Le Groupe a choisi de sélectionner des indicateurs de performance ESG alignés avec ses priorités en matière de RSE : la santé et la sécurité

au travail (taux de fréquence), l'éthique des affaires (% de collaborateurs formés à l'éthique) et l'évaluation ESG de l'indice Gaïa. Ces objectifs sont atteints chaque année.

En 2021, Voltalia a annoncé le succès du placement de son émission inaugurale d'obligations vertes pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros. Le document cadre de financement vert et durable de Voltalia ainsi que la revue indépendante du *Framework* menée par EthiFinance (*Green and Sustainability-linked Financing Framework*), en qualité de tiers expert indépendant, sont disponibles sur le site internet de Voltalia.

TAXONOMIE EUROPÉENNE

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), Voltalia est soumise au titre de l'exercice 2021 à l'obligation de publier la part de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation provenant de produits ou de services associés à des activités économiques les plus contributives aux objectifs de développement durable de l'UE ⁽¹⁾.

Les activités de Voltalia sont alignées à plus de 78 % à la taxonomie européenne et contributives à l'objectif d'atténuation du changement climatique de l'UE ⁽²⁾.

Toutes les activités de Voltalia éligibles à la Taxonomie sont également alignées car respectant les critères énoncés par l'Acte Délégué Climat ⁽³⁾ à savoir :

- conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale) établis par la Commission européenne ;
- exercées dans le respect des principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT relatifs aux droits de l'homme ;
- ne causant pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (Do No Significant Harm).

Cet alignement élevé avec la trajectoire climatique européenne traduit la forte contribution de Voltalia à la lutte contre le changement climatique et une approche intégrée de la gestion des risques sociaux, environnementaux et éthiques du Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Il permet à Voltalia d'orienter les investissements durables pour financer ses activités à travers le monde et poursuivre la réalisation de sa mission.

Voltalia poursuit également sa progression dans les classements des agences de notation ESG, preuve de la reconnaissance de sa performance globale en matière de RSE mais également de la transparence et maturité de ses politiques et indicateurs associés ⁽⁴⁾.

Voltalia s'est notamment classé pour la 4^e année consécutive dans le Top 10 des entreprises du secteur mondial des énergies renouvelables de Sustainalytics et a obtenu la Médaille de Bronze de l'indice Gaïa.

	2020	2021	2022
	15,2 ⁽¹⁾	14,1 ⁽¹⁾	13,8 ⁽¹⁾
Classement <i>Utilities</i> (groupe industriel)	7/482	13/607	16/704
Classement Producteur d'énergie renouvelable (sous-catégorie)	3/60	7/71	7/95
	56/100 ⁽²⁾	56/100 ⁽²⁾	65/100
Classement national	N/C	84/390	107/371
Classement sectoriel ⁽³⁾	N/C	5/12	2/9
	C	C	C

(1) La notation Sustainalytics s'intéresse à la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S). Plus la note s'approche de 0, plus cela signifie que l'entreprise est peu exposée aux risques E&S et que leur gestion est correctement mise en œuvre.

(2) Chaque année, le référentiel Gaïa évolue et de nouveaux critères sont intégrés pour une meilleure prise en compte des différents aspects du développement durable. Avec le référentiel 2022, Voltalia aurait obtenu la note de 56/100 en 2020 et 2021, d'où la mise à jour du tableau par rapport à la DPEF 2021.

(3) Catégorie «Services d'intérêt public».

(1) Le détail des activités éligibles et du numérateur et dénominateur de chaque indicateur est présenté dans la note méthodologique au chapitre 3.5.5.

(2) Part du chiffre d'affaires 2022 sur un total de chiffres d'affaires de 501 707 66 €, incluant la vente des projets en développement (total Revenus).

(3) Voir le tableau de concordance au chapitre 3.5.5.3 renvoyant aux différentes sections du présent chapitre sur le respect des critères d'alignement énoncés par l'Acte Délégué Climat.

(4) La note en année N correspond à l'évaluation de la performance en année N-1.

Sensibilisation des collaborateurs au changement climatique

Depuis 2021, Voltalia déploie la Fresque du climat auprès de ses collaborateurs afin de les sensibiliser aux causes et conséquences du dérèglement climatique. La Fresque du climat est un atelier collaboratif de trois heures qui permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action.

3.2.1.2 Renforcer l'accès à une énergie verte compétitive

En 2022, Voltalia a produit 3,7 térawattheures d'énergie verte, soit l'équivalent de la consommation de 4,8 millions de personnes. Plus de 83 % de cette électricité produite est compétitive. De plus, grâce à une stratégie différenciante centrée sur les marchés non subventionnés, (appels d'offres et contrats d'achats sans subventions), l'entreprise renforce l'accès à une énergie renouvelable moins chère, partout dans le monde.

L'énergie renouvelable produite par les centrales développées, construites ou exploitées par Voltalia, pour son compte ou celui de ses clients, permet aux consommateurs finaux (particuliers, entreprises ou administrations publiques) d'avoir accès à une électricité qui est souvent moins chère que les sources traditionnelles (charbon, gaz, fioul, nucléaire).

En développant les *Corporate PPA* ⁽¹⁾, des contrats à long terme liant directement une entreprise consommatrice à un producteur d'électricité, Voltalia permet à ses clients de s'approvisionner en électricité renouvelable et compétitive et de réduire leur facture énergétique. Ce type de contrat est particulièrement attractif pour une entreprise ayant besoin de sécuriser ses coûts énergétiques sur le très long terme (quinze à vingt-cinq ans). En effet le prix est fixé pour toute la durée du contrat dès sa signature et demeure indépendant de la volatilité des prix de marché. Depuis 2018, Voltalia a contractualisé dans le monde des CPPA pour plus de 1 GW de capacité installée, toute technologie confondue.

À travers ses activités et celles de ses filiales, et en choisissant des projets compétitifs, Voltalia contribue à renforcer le pouvoir d'achat des particuliers et la compétitivité des entreprises, dans les pays développés comme dans les pays émergents.

Voltalia consacre une partie de son activité à renforcer l'accès à l'énergie dans les pays où le réseau énergétique n'est pas suffisamment développé, ainsi que dans les zones

reculées et non desservies par un réseau existant. L'entreprise souhaite ainsi participer à l'amélioration de la capacité et fiabilité de production, et donc de service pour les clients finaux. **En 2022, 75 % des MW en développement se situent dans des pays hors OCDE ⁽²⁾ (soit une augmentation de 8 % par rapport à 2021).**

CENTRALE OIAPOQUE, BRÉSIL

En 2021, Voltalia a lancé la construction d'une centrale hydroélectrique (7,5 MW) à proximité de sa centrale hybride d'Oiapoque. Cette nouvelle centrale, dont la construction devrait se terminer en 2024, permettra d'augmenter la part de renouvelable de 25 % à 75 % de cet ensemble de centrales multi-énergies. La centrale d'Oiapoque combine déjà une unité solaire de 4 MW et une unité thermique de 12 MW. Celle-ci fournit à elle seule 100 % de l'électricité d'une ville de plus de 28 000 habitants déconnectée du réseau national, avec une énergie plus propre et moins chère que celle produite par les générateurs diesel utilisés jusqu'à présent par la municipalité.

Le Groupe travaille notamment sur la gestion de l'intermittence des énergies renouvelables pour atteindre une production 24/7 en autonomie à travers son offre hybride pour sites isolés. Ces projets permettent de garantir l'accès à l'énergie à des clients publics ou privés industriels non connectés au réseau, avec un mix énergétique qui maximise la part d'énergie renouvelable tout en garantissant la stabilité, la réduction des coûts et la qualité de l'électricité.

Voltalia travaille par ailleurs depuis 2018 au développement d'une offre « metro-grid » pour fournir à des sites isolés, sans accès au réseau et éloignés de toutes infrastructures d'énergie renouvelable, une alimentation électrique fiable, en continu et abordable. À travers des projets hybrides et des concessions à long terme, l'objectif est de couvrir la consommation d'énergie d'un village ou d'une ville, en acheminant par un réseau basse tension l'électricité de la centrale aux habitations.

Les projets « metro-grid » actuellement en développement contribueront ainsi à favoriser le développement local, par un meilleur accès à l'éducation, la sécurité (éclairage public) et à la santé (stockage des vaccins) et la création d'emplois locaux.

(1) Power Purchase Agreement.

(2) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

3.2.2 Objectif de mission 2 : contribuer avec les habitants au développement durable des territoires



Partout où il est présent, Voltalia s’engage à construire des relations de long terme avec l’ensemble de ses parties prenantes afin de contribuer continuellement au développement durable des territoires et d’atténuer les risques sociaux ci-dessous :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d’atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Non-acceptabilité sociale des projets Manque d’information et/ou de consultation en amont du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition des associations et des communautés locales aux projets • Conflit local et non-acceptation du projet par les communautés locales • Retards dans l’élaboration et l’exécution des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue parties prenantes et concertation publiques • Gestion des plaintes • Études d’impact social • Projets sociaux

3.2.2.1 Nourrir le dialogue avec les parties prenantes

Voltalia accorde la plus haute importance à son intégration locale et durable dans les régions où il mène ses activités. Le dialogue régulier avec les parties prenantes, grâce à la mise en place de mécanismes de consultation, est une démarche systématique et volontaire de Voltalia afin d’assurer une intégration optimale des projets sur les territoires.

Les mesures de consultation

Le dialogue régulier avec les parties prenantes contribue à connaître précisément les besoins et attentes locales afin de fournir des solutions adaptées et innovantes. L’alignement des intérêts de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, les régulateurs et les pouvoirs publics, est un facteur clé de succès.

Dès la phase de développement, la concertation permet à Voltalia de bien identifier, rencontrer et associer au projet les acteurs locaux. Cela permet d’améliorer la compréhension de leurs positionnements au regard des projets qui leur sont présentés. Il s’agit d’actions de communication (diffusion de lettres d’information, affiches) mais également de phases d’écoute pour comprendre les besoins et intégrer les attentes des parties prenantes dans la conception des projets : réunions publiques, campagnes de consultations des populations locales, permanences d’informations pour échanger avec les citoyens et répondre à leurs questions, ateliers thématiques permettant un partage des connaissances, etc. La phase de consultation prend également en compte les aspects environnementaux avec des échanges autour des résultats des études d’impact environnemental.

Au Brésil, Voltalia a créé un lieu dédié au dialogue avec les parties prenantes de Serra do Mel : *Casa Voltalia*. Des chargés de dialogue territorial sont présents au Brésil, en France, au Kenya et en Albanie. Ils ont pour mission de suivre et piloter la démarche de concertation locale et d’ancrer Voltalia comme un acteur clé du territoire.

Dès la phase initiale d’identification et de développement de ses projets, Voltalia mène des campagnes de consultations avec les populations locales. La présence de traducteurs locaux est mise en place lorsque cela est nécessaire. Les consultations sont par la suite ouvertes aux populations locales impactées par le projet pendant les phases d’étude d’impact environnemental et social. Ces consultations permettent d’intégrer leurs attentes et besoins (création d’emplois, contribution à des initiatives locales, formations, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des projets.

D’ici 2025, 80% des projets en construction pour le compte de Voltalia respecteront les Normes de Performance de la SFI en matière d’engagement des parties prenantes.

Les mécanismes de gestion des doléances

Voltalia met progressivement en place des systèmes permettant aux parties prenantes internes et externes aux projets de faire part de leurs doléances, avis ou réclamations vis-à-vis des projets du Groupe.

La bonne gestion des réclamations est importante pour accompagner le bon déroulement d’un projet. Un processus de gestion des doléances suit plusieurs étapes : la réception de la doléance, son enregistrement, une enquête sur ses circonstances, et la proposition d’une résolution au plaignant si nécessaire.

Voltalia a développé en 2022 un outil unique et centralisé de gestion des plaintes au niveau du Groupe, à l’échelle de chaque projet. Il permet de suivre le temps de réponse aux plaintes mais aussi de documenter et de consolider les typologies de plaintes reçues et les solutions proposées. L’objectif est de renforcer le partage des bonnes pratiques et d’améliorer durablement la gestion des risques sociaux et le dialogue avec les communautés locales. Cet outil de gestion des doléances est aligné sur les normes de performance de la SFI.

L'outil de gestion des doléances couvre actuellement 98 % des MW en construction pour le compte propre de Voltalia (hors acquisitions) dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur⁽¹⁾.

Ce mécanisme sera étendu à tous les projets et pays du Groupe d'ici à 2025.

3.2.2.2 Contribuer au développement humain local

Les activités de Voltalia contribuent au développement des territoires par la création d'emplois et d'infrastructures durables et le développement de projets sociaux et environnementaux au bénéfice des communautés locales.

Un soutien au développement socio-économique des territoires

Voltalia s'efforce d'employer des personnes locales partout là où c'est possible pendant la construction et l'opération et la maintenance de ses projets. En 2021, Voltalia a pu mesurer cet impact sur l'emploi direct local de l'ensemble de ses projets au Brésil. L'objectif est d'élargir cette mesure dans les autres pays où l'entreprise est présente.

En moyenne au Brésil, 45 % des effectifs recrutés en phase de construction en 2022 sont des employés locaux, provenant de la même ville ou commune proche de la centrale. Le Brésil a représenté 62 % de la capacité totale en construction du Groupe en 2022.

Voltalia a créé un programme unique au Brésil : « Transformando com Energia ». Il vise à soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre locale en finançant des formations gratuites pour les habitants des régions où l'entreprise opère. Cette initiative contribue à accroître l'employabilité à long terme des communautés locales non seulement pour le projet de Voltalia dans sa phase de construction, mais aussi pour d'autres opportunités

à l'avenir. Les formations proposées sont certifiantes et portent une attention particulière à la santé et la sécurité. Depuis sa création en 2021, ce programme a déjà bénéficié à 251 personnes.

Afin de mener à bien ses activités, Voltalia développe régulièrement des infrastructures autour de ses installations : construction de routes, accès à l'eau et l'énergie, etc. Une fois les chantiers terminés et les projets en exploitation, ces infrastructures sont maintenues et bénéficient durablement à l'ensemble des parties prenantes locales.

Les projets locaux sociaux et environnementaux

Au Brésil, Voltalia mène une démarche volontaire avec une équipe sociale en charge de développer des projets sociaux et environnementaux pour et avec les communautés locales. Ceux-ci sont pleinement intégrés dans une vision stratégique d'implantation locale de l'entreprise sur le territoire. Ces programmes sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU avec des objectifs stratégiques durables à moyen et long terme ainsi que des indicateurs dédiés. De nouveaux projets ont ainsi vu le jour en 2022.

Depuis 2020, cinq programmes d'actions structurelles ont été choisis en lien avec la réalisation de cinq ODD tout en tenant compte des conditions de la région et des principaux besoins des communautés. Cet effort offre également à l'entreprise des opportunités de générer une valeur partagée et de s'aligner sur les agendas mondiaux, nationaux et régionaux en faveur des ODD.

L'équipe sociale est dédiée au dialogue avec les parties prenantes locales et à la mise en place de ces projets sociaux et environnementaux autour des centrales de Voltalia. Un budget spécifique est alloué pour tous les projets, preuve d'une démarche volontaire inhérente à la culture de l'entreprise. **Au total, 15 452 505 BRL (2,7 M€⁽²⁾) ont ainsi investi dans ces projets au Brésil depuis 2014.**

(1) Pour plus d'informations, voir 3.5.3.3 Système de gestion des doléances.

(2) Taux de change au 31 décembre 2022. Source : xe.convert.

MONTANT ET RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DES PROJETS SOCIAUX DE VOLTALIA ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES AU BRÉSIL DEPUIS 2014

ODD	Investissements (BRL)	Répartition	Nombre de bénéficiaires
1 PAS DE PAUVRETÉ	2 944 399	19 %	273
2 FAIM «ZÉRO»	1 306 010	8 %	10 699
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 750 041	24 %	131 197
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	2 630 997	17 %	8 590
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	64 224	0,4 %	131
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	1 095 209	7 %	13 946
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	1 051 138	7 %	682
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	291 550	2 %	7 812
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	649 525	4 %	24 609
14 VIE AQUATIQUE	64 883	0,4 %	29924
15 VIE TERRESTRE	456 799	3 %	1 022
16 JUSTICE ET PAIX	127 406	1 %	3 219
Autres projets	1 020 324	7 %	45 267
TOTAL	15 452 505	100 %	277 371

L'association des collaborateurs : we@votalia

We@votalia, l'association des employés de Votalia, a été créée et est animée par des Voltaliens et Voltaliennes depuis 2018. Elle contribue au financement et à la mise en œuvre de projets sociaux proposés par les collaborateurs initiateurs de projets et qui répondent à l'un des trois enjeux suivants :

- résoudre des problèmes d'accès à l'eau, à l'énergie ou plus généralement liés au changement climatique ;
- contribuer au développement durable des territoires ;
- avoir un impact positif sur l'environnement.

Les initiateurs pilotent le projet dans son intégralité avec le support technique de bénévoles Voltaliens et du comité de projet de we@votalia.

Les projets sont réalisés grâce aux dons collectés par et auprès des collaborateurs, et grâce au mécénat de compétence des équipes, avec le soutien de Votalia et d'autres parties prenantes locales.

We@Votalia s'associe systématiquement à des partenaires locaux, en plus des Voltaliens bénévoles locaux, pour

accompagner chaque projet depuis la conception jusqu'à sa mise en œuvre, et pour mener périodiquement des mesures d'impact.

L'association est composée de 263 membres dans 12 pays. Les bénévoles s'impliquent dans une activité solidaire, celle-ci :

- donne un nouveau sens au parcours professionnel en impliquant de façon active sur des projets solidaires ;
- permet d'acquérir de nouvelles compétences qui peuvent être réutilisées dans d'autres domaines professionnels et privés ;
- facilite et accélère l'intégration des nouveaux collaborateurs qui ont l'opportunité de rencontrer lors des réunions de l'association, des membres issus de différents pays et cultures et qui partagent des valeurs communes.

En 2022, we@votalia a collecté environ 58 000 euros de dons auprès de différentes parties prenantes (Votalia, salariés) pour financer des projets sociaux proposés et réalisés par les salariés bénévoles. Ces projets permettent d'améliorer les conditions de vie de populations les plus défavorisées situées dans différents pays :

- au Malawi (Mangochi), le projet d'électrification de l'école MOET, permettra d'aider directement et indirectement 7 500 personnes à travers l'accès à l'éducation ;
- au Portugal, deux projets ont été développés en 2022. En partenariat avec l'association *Just a Change*, 40 bénévoles de Votalia ont participé à la réhabilitation d'une institution d'aide sociale pour les jeunes femmes. En septembre 2022, des bénévoles de Votalia ont installé des panneaux photovoltaïques (projet LAR) et un système d'irrigation pour l'intégration de 50 réfugiés de guerre en grande précarité ;



- au Brésil, le projet *CRIA Art School* permet d'offrir des cours d'art aux enfants et des paniers alimentaires à leurs familles qui vivent dans la favela do Caju située à Rio de Janeiro. Œuvrant pour la réduction de la pauvreté par l'accès à l'éducation, le projet CRIA impacte 600 personnes directement et indirectement ;
- En partenariat avec le département informatique, we@votalia a donné 40 ordinateurs en bon état, à 20 écoles et institutions proposées par les salariés de Votalia. Cette première campagne atteint un double objectif en améliorant l'accès à l'éducation tout en évitant le gaspillage.

3.2.3 Objectif de mission 3 : œuvrer pour la préservation des ressources de la planète



Votalia s'engage pour la protection de l'environnement dans les pays où il opère. Le Groupe mène des actions concrètes à chaque étape des projets et s'engage au strict respect des réglementations nationales en matière de préservation de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles et de prévention des pollutions.

Cet engagement se traduit par l'optimisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, et permet d'atténuer le risque suivant :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
<p>Risque lié à l'environnement : Dégradation, ponctuelle ou pérenne, de milieux naturels sur lesquels reposent les activités de Votalia.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indisponibilité de ressources naturelles • Surexploitation et pollutions des sols • Émissions de substances toxiques et/ou dangereuses dans l'air ou dans l'eau • Mauvaise gestion des déchets • Déclin de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la performance environnementale des centrales • Réalisation d'études d'impact environnemental en phase de développement • Mesures de protection de la biodiversité • Co-utilisation des sols • Gestion raisonnée de l'eau et des forêts • Prévention des pollutions et des incidents environnementaux • Gestion des déchets

3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités

Votalia mène ses activités dans le strict respect des réglementations nationales et/ou les standards internationaux en matière de biodiversité, de prévention des pollutions et de gestion des ressources naturelles.

Le Groupe s'attache également à réduire l'impact climatique de ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses centrales.

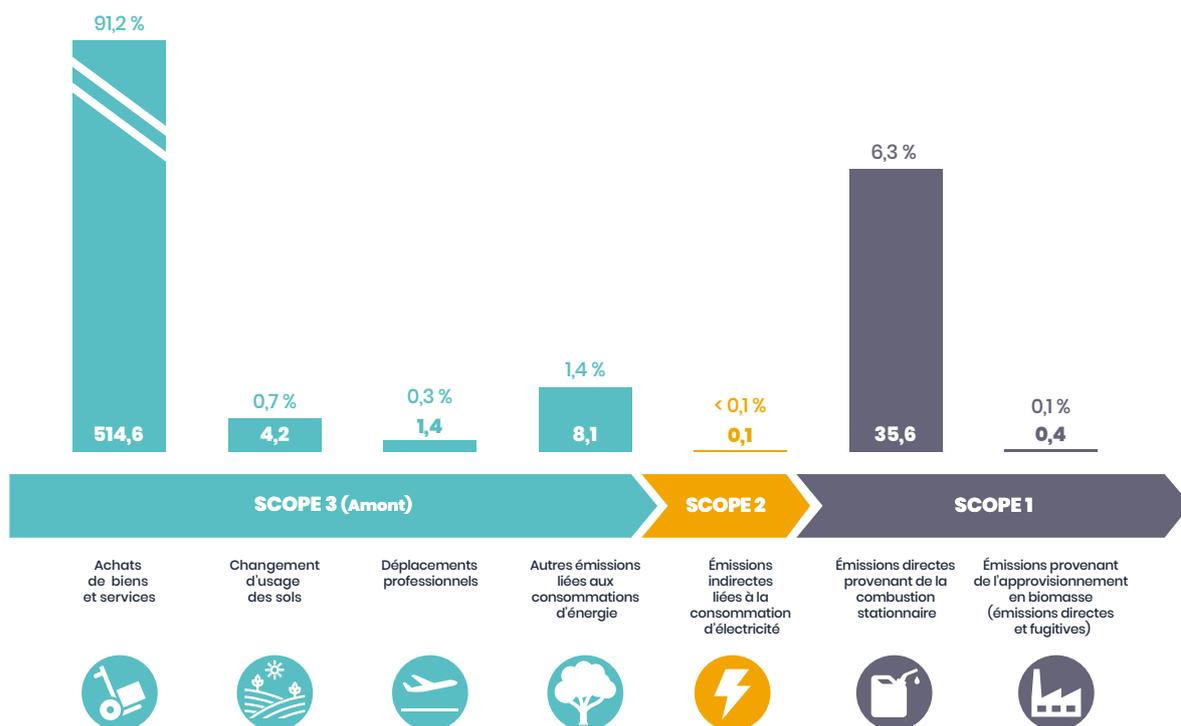
Les émissions de gaz à effet de serre

En 2022, Votalia a réalisé pour la première fois son propre bilan carbone en interne. Celui-ci a été mené sur la base du bilan carbone complet sur l'ensemble des pays et activités du Groupe (hors acquisitions) de l'année 2020. Cet exercice a permis d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs et ainsi mettre en place des mesures adaptées.

Les résultats du bilan carbone

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe (hors acquisitions) (Scope 1, Scope 2, Scope 3) ont représenté l'équivalent de 564 kilotonnes de CO₂eq.

BILAN CARBONE DE VOLTALIA EN 2022 (en ktCO₂ eq)



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE VOLTALIA en ktCO₂ e*

	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Total
2020	36,6	1,1	586,2	623,9
2020 (périmètre 2022)	35,6	0,1	527,9	563,6
2021	-	-	-	-
2022	36,0	0,1	528,3	564,4
Soit (en %)	6,4 %	< 0,1 %	93,6 %	100 %

* Voir note méthodologique pour informations complémentaires.

Le principal poste d'émission correspond à l'achat de biens et services, en particulier les gros équipements comme les éoliennes ou les panneaux solaires.

En 2020, le changement d'usage des sols représentait le deuxième poste d'émission de Voltalia. La méthodologie de calcul de ce poste d'émission a été affinée avec un facteur d'émission plus adéquat (pour les centrales solaires, le changement d'usage des sols est considéré comme non imperméable). Cela explique la baisse significative de sa part dans le bilan carbone global.

Les émissions directes (Scope 1)

Voltalia suit et pilote la performance environnementale de ses activités, à travers un reporting des émissions directes (Scope 1). Voir note méthodologique pour plus d'informations sur le périmètre.

Consommations de carburant

Sur les centrales en exploitation, les consommations de carburant sont très faibles (exception faite sur le site hybride d'Oiapoque).

En litres	2022	2021	2020
Consommation de diesel sur la centrale hybride de Oiapoque au Brésil	10 481 742	10 129 965	9 889 135
Consommation de biodiesel sur la centrale hybride de Oiapoque au Brésil	1 164 638	1 125 552	1 098 793
Consommation de carburant et de diesel hors Oiapoque (véhicules Voltalia, engins sur les sites de construction et en exploitation)	2 630 429	3 820 730	3 800 659
TOTAL	14 276 809	15 076 247	14 788 587
En kilotonnes de CO ₂ équivalent			
TOTAL	35,6	37,9	37,0

Depuis 2021, de nouveaux générateurs plus performants ont été installés à la centrale hybride d’Oiapoque ce qui permet à la centrale de consommer moins de litres de carburant pour la production d’un MWh (255 litres contre 275 litres pour les anciens générateurs ⁽¹⁾). Le diesel utilisé pour la centrale est composé à 10 % de biodiesel, comme l’exige la réglementation brésilienne.

La stratégie de Voltalia et de ses filiales est de promouvoir la mobilité durable :

- remplacement progressif de la flotte de véhicules existants par des véhicules électriques ou hybrides ;

Les émissions indirectes

CONSOMMATIONS D’ÉLECTRICITÉ EN KWH (SCOPE 2)

	2022	2021	2020
Bureaux	N/C*	1 567 063	766 623
Construction	220 378	2 543 972	525 344
Exploitation	1 597 420	5 253 292	2 192 265
TOTAL (en KWh)	1 817 798	9 364 327	3 484 232
TOTAL (en ktCO₂ eq)	0,1	1,9	1,1

* La consommation électrique des bureaux ne fait plus partie du reporting environnemental de Voltalia en 2022.

La baisse de consommation d’électricité s’explique par un changement de périmètre : désormais seules les consommations du Brésil sont considérées (voir 3.5.2.3 pour plus de précisions). De plus, afin d’éviter un double comptage des émissions de CO₂, les consommations d’électricité provenant des générateurs diesel ne sont plus comptées. Les consommations de diesel restent comptabilisées.

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de son Scope 2, Voltalia favorise le recours aux énergies renouvelables grâce à :

- l’autoconsommation : Voltalia consomme, lorsque cela est possible, l’électricité produite par ses propres centrales.

ACHAT DE BIENS ET SERVICES (SCOPE 3)

	2022	2021	2020
Équipements principaux (panneaux solaires, turbines, transformateurs, batteries)	463	Non calculé	432
Fondations (béton, béton armé, pierres, acier)	29	Non calculé	35
Structures (acier)	23	Non calculé	19
TOTAL (en ktCO₂ eq)	515	/	486

Le principal poste d’émission correspond à l’achat de biens et services, en particulier les gros équipements comme les éoliennes ou les panneaux solaires.

Voltalia met progressivement en place une démarche d’achats responsables avec ses fournisseurs afin d’identifier les équipements les plus émissifs.

Intensité carbone

Le Centre d’Expertise de Voltalia en charge de l’ingénierie des projets a pour objectif de maximiser la capacité installée

- équipement de nouvelles centrales avec des bornes de recharge pour les équipes O&M ainsi que certains bureaux ;
- au Brésil, du bio-carburant est utilisé lorsque cela est possible pour la flotte de véhicules de Voltalia. En 2022, plus de 50 % du carburant utilisé était de l’éthanol et le but est d’atteindre 80 % en 2023 pour réduire nos émissions.

Le forfait mobilité durable a été mis en place pour Voltalia France à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Cette démarche réduit significativement sa dépendance aux autres fournisseurs d’électricité ainsi que les coûts associés. Au Brésil, l’autoconsommation représente 88 % des consommations d’électricité sur les centrales en opération, soit 1 409 065 kWh sur 1 597 420 kWh ;

- l’efficacité énergétique des bureaux : les bureaux de Helexia à Lyon sont certifiés BREEAM grâce la conception du bâtiment en matière d’éclairage, de ventilation, d’énergie photovoltaïque, de géothermie, etc.

tout en minimisant l’empreinte carbone des équipements afin d’optimiser l’intensité carbone de la centrale.

Pour cela, il a développé en 2021 un outil interne du calcul du Bilan carbone des centrales solaires, éoliennes, hydro et biomasses, renforcé en 2022. Initié en France, cet outil sera progressivement déployé dans l’ensemble des géographies où Voltalia est présent et adapté aux facteurs d’émissions spécifiques de chaque pays.

(1) Est prise en compte uniquement la production thermique.

Ces outils permettent au Centre d'expertise de mesurer et piloter les facteurs d'émissions des centrales des actifs en exploitation, afin d'identifier des pistes de réduction et d'orienter les décisions internes sur le choix de certains équipement.

Solaire

L'outil Bilan Carbone Solaire suit le référentiel méthodologique de l'ADEME. Ce guide permet de définir les différents postes d'émissions carbone dans la construction et l'exploitation d'une centrale solaire, depuis les équipements principaux jusqu'au changement d'usage du sol. Pour chaque poste d'émission, un travail de sensibilisation et de documentation est réalisé avec les fournisseurs d'équipements pour obtenir des certificats type PEP Ecopassport, ou certificat Certisolis pour les panneaux solaires, ou autre certificat de bilan carbone. Pour les postes d'émission sur lesquels Voltalia n'a pas de données fournisseurs, les valeurs par défaut du guide de l'ADEME sont utilisées.

Toutes les phases de la vie des équipements sont prises en compte : extraction des ressources, fabrication, transport, installation, exploitation, recyclage et fin de vie. Le module PV représente une très grande partie du bilan carbone – entre 50 % et 85 % généralement, et il représente toujours plus de 50 % de l'empreinte carbone, même s'il s'agit d'un module PV à faible émission carbone. La part du module PV peut être supérieure à 80 % avec des modules PV à forte intensité carbone.

Éolien

L'outil Bilan Carbone Éolien repose sur les analyses de cycle de vie (ACV) réalisées par les turbiniers pour leurs éoliennes. L'ajustement de l'ACV pour l'adapter au site concerne principalement la production, la hauteur de hub et le niveau de la nappe phréatique.

Hydro

L'outil Bilan Carbone Hydro s'inspire d'analyses de cycle de vie de centrales hydroélectriques dans de multiples géographies et cherche à être la plus exhaustive possible. Le calcul des émissions a pu être effectué pour les centrales de Taconnaz et Saut Maman Valentin, actuellement en exploitation, et estimé pour les futures centrales de Cafesoca, Maripasoula et Grand Santi.

Biomasse

L'outil Bilan Carbone Biomasse permet d'estimer les émissions CO₂ des centrales de biomasse existantes, chaque année, en fonction de l'approvisionnement en bois exercé. En effet, les émissions liées à une centrale biomasse interviennent non seulement durant la construction (tout comme le solaire, l'éolien, l'hydro, le stockage) mais également durant l'exploitation avec l'approvisionnement en biomasse. Le Centre d'Expertise propose une comptabilisation annuelle de ces émissions, une fois que le bilan de l'approvisionnement sur l'année est finalisé.

INTENSITÉ CARBONE DE L'ÉLECTRICITÉ CALCULÉE POUR LES CENTRALES DE KOUROU ET CACAO ⁽¹⁾

	2022	2021
Kourou	86 tCO ₂ eq/GWh	124 tCO ₂ eq/GWh
Cacao	229 tCO ₂ eq/GWh	300 tCO ₂ eq/GWh

Le recyclage et la fin de vie des centrales

Malgré le fait que les sites en exploitation de Voltalia soient récents et donc encore très éloignés de la phase de démantèlement, l'entreprise s'engage à anticiper dès aujourd'hui la fin de vie de ses centrales à moyen et long terme. L'entreprise a pour objectif d'étendre au maximum la durée de vie de ses installations, notamment grâce à l'innovation technologique et à une collaboration active avec les fournisseurs. Lorsque les centrales de Voltalia seront en fin de vie, le recyclage et la valorisation des équipements sera maximisé.

La durée de vie d'un panneau photovoltaïque est d'environ 30 ans et plus de 80 % de la masse des panneaux ⁽²⁾ (verre, plastiques et aluminium) sont recyclables et déjà recyclés dans les filières industrielles existantes. Pour cela, Voltalia s'associe

aux éco-organismes en place dans les pays où l'entreprise opère comme Soren, ERP (*Entidade Gestora de Resíduos*) et Ambigroup au Portugal, Fotokiklosi et Anakiklosi Syskeyon en Grèce, Recyclia, ECOASIMELEC et Ecopilas en Espagne, Re Open en Italie ou encore Recycle Solar Technologies au Royaume-Uni. Ceux-ci sont en charge de la collecte et du traitement des panneaux photovoltaïques arrivés en fin de vie. Ces derniers sont temporairement stockés sur site dans les pays où les filières ne sont pas encore développées.

Une éolienne terrestre est recyclable à 90 % ⁽³⁾. Les principaux matériaux dont elle est constituée (acier, béton et cuivre) sont traités dans des filières existantes. La durée de vie moyenne d'une éolienne est de 25 ans ⁽³⁾.

(1) Une évolution significative de l'intensité carbone est observée sur l'année 2022 par rapport à 2021. Le calcul de l'intensité carbone de l'électricité produite par les centrales biomasses tient compte de la quantité de biomasse brûlée annuellement, qui est différente de la quantité de biomasse livrée annuellement. En fonction des livraisons, chaque centrale voit son stock de biomasse augmenté ou diminué par rapport au 1^{er} janvier de l'année précédente. En 2022, le stock est resté stable sur Cacao, et a très fortement augmenté sur Kourou. En effet, la centrale de Kourou a vu sa production de 2022 diminuer par rapport à l'année 2021, en raison de travaux visant à l'amélioration du processus de la centrale. De plus, plusieurs événements d'instabilité du réseau électrique du littoral guyanais ont contribué à une disponibilité diminuée de la centrale sur l'année 2022. La quantité d'énergie produite annuellement est ainsi moins importante qu'en 2021, et contribue à la diminution de la quantité de biomasse brûlée sur l'année, tandis que les livraisons se sont poursuivies. La centrale de Cacao a été mise en service en avril 2021. La production électrique de la centrale a ainsi augmenté de façon conséquente pour atteindre son niveau nominal en 2022, pour une consommation en biomasse similaire (51 882 tonnes annuelles en 2021 pour 52 706 tonnes en 2022). Ainsi, l'intensité carbone de la centrale de Cacao présente une baisse significative par rapport à 2021. Pour information, l'intensité carbone d'une centrale fioul est 730 tCO₂/GWh (source : ADEME).

(2) Source SOREN.

(3) Source ADEME.

Les activités de Mywindparts, filiale de Voltalia, s'inscrivent également pleinement dans une démarche d'économie circulaire dans l'énergie éolienne. En effet, en donnant une seconde vie aux éoliennes dans leur intégralité ou par la vente de pièces détachées reconditionnées, l'entreprise permet de réduire la production de déchets et de nouveaux composants dont la production est génératrice de gaz à effet de serre.

Les projets de *repowering* sont en pleine expansion en France. De nombreuses éoliennes usagées vont ainsi être démantelées. Face à ce constat, Mywindparts a lancé sa nouvelle activité S.H.A. (*Second Hand Activity*) en 2021. Celle-ci consiste à prendre en charge le démantèlement des éoliennes avec l'aide de partenaires. Le but premier est la revente de l'entièreté de la machine, la vente de pièces détachées dans un second temps et en dernier lieu le recyclage des machines. En 2022, Mywindparts a contribué au démantèlement de deux éoliennes dont l'entreprise est propriétaire. Aujourd'hui, ces éoliennes sont stockées sur une nouvelle zone de stockage en France et disponibles à la vente dans l'état.

La prévention des pollutions

Voltalia prévient tous les risques de pollutions et met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser les incidents environnementaux lors de la construction et l'exploitation des centrales.

La pollution de l'air

Les principales sources de rejets atmosphériques proviennent de la consommation de carburant des engins sur les chantiers en construction des centrales et dans le cadre de l'exploitation du site hybride d'Oiapoque au Brésil.

Les centrales biomasses de Kourou et Cacao font analyser les rejets atmosphériques tous les deux ans par un bureau de contrôle selon la réglementation conformément à la directive 2010/75/UE. En complément, Voltalia réalise pour les deux sites des analyses régulières à l'aide d'un analyseur portable des fumées.

Les nuisances sonores

Soucieuse de la bonne intégration de ses centrales dans leur environnement local, Voltalia respecte les réglementations en vigueur et porte une attention particulière aux éventuelles nuisances sonores de ses activités dans l'ensemble de ses régions d'implantation, à savoir :

- les chantiers en construction ;
- l'impact acoustique des centrales éoliennes.

En France, la réglementation applicable aux parcs éoliens en matière d'impacts acoustiques est l'une des plus strictes d'Europe. Tout d'abord, aucune éolienne ne peut être construite à moins de 500 mètres de toute habitation. Par ailleurs, les éoliennes doivent respecter des critères stricts d'émergence sonore par rapport au bruit de l'environnement au niveau des habitations les plus proches.

Voltalia développe et opère ses parcs éoliens dans le respect le plus strict de ses obligations et alloue des moyens avec des ressources spécialisées en interne (Centre d'expertise) pour appréhender au mieux leurs impacts acoustiques, et ce dès la phase de conception des centrales.

Après la mise en service d'une centrale éolienne, et conformément à la procédure réglementaire, Voltalia réalise a minima une campagne de mesures acoustiques. Des actions correctrices sont mises en place si cela est nécessaire (mise en place ou renforcement d'un plan de bridage des éoliennes par exemple pour réduire leur puissance de fonctionnement de manière à supprimer les dépassements sonores éventuels). Les solutions proposées sont présentées et validées par les Services compétents de l'État (Préfecture et DREAL).

La gestion des déchets

L'activité de Voltalia ne génère pas de quantités significatives de déchets dangereux. Un contrôle opérationnel et un suivi sont toutefois en charge d'assurer un contrôle opérationnel et un suivi de ces déchets.

Le Groupe est soucieux de la bonne gestion des déchets sur l'ensemble de ses sites en construction et en exploitation ainsi que dans les bureaux.

Au-delà de la formalisation d'une politique HSE au niveau du Groupe, des plans de gestion des déchets spécifiques sont en place et adaptés à chaque lieu comprenant :

- la nomination d'un ou une responsable de la gestion des déchets sur chaque projet en construction et en opération ;
- la définition de procédures dédiées : gestion des déchets, évaluation des aspects environnementaux, enregistrement des incidents environnementaux, évaluation des risques environnementaux ;
- la formation des équipes sur la réutilisation et la valorisation des déchets ;
- la formalisation de plans d'urgence pour les substances dangereuses afin d'éviter les fuites, les brûlures, etc. ;
- l'enregistrement des plaintes ;
- un système de reporting et de suivi de l'évolution du traitement des déchets.

De manière générale, la quantité de déchets sur les sites en opération est marginale.

Les déchets sont recyclés dans les bureaux de Paris, Aix-en-Provence, Porto, Oliveira de Frades, Milan et Nairobi. **En 2022, sur les sites en opérations et construction au Brésil, 79 % des déchets ont été recyclés ou valorisés.**

Les accidents environnementaux

Tous les incidents environnementaux liés aux activités du Groupe, réalisées par Voltalia ou d'autres parties prenantes au sein des projets, doivent être signalés dans une base de données des incidents HSE prévue à cet effet. Il existe plusieurs classifications :

- les « non-conformités environnementales » : situation ou conditions de travail dangereuses qui avaient le potentiel de causer un incident mais qui n'en a pas causé en raison d'une action corrective et/ou d'une intervention en temps opportun, celles-ci sont encouragées à être déclarées au même titre que les presque-accidents et accidents ;
- les « presque-accidents environnementaux » : un événement imprévu et indésirable qui avait le potentiel d'entraîner des dommages (matériels ou environnementaux) ou des pertes, mais qui n'en a pas entraîné. Ceux-ci doivent être analysés avec le même soin que les accidents car ils peuvent refléter une certaine irrégularité de l'activité ;

- les accidents environnementaux : un événement imprévu, une défaillance ou une perte qui a causé des dommages à l'écosystème ou aux ressources naturelles. Les causes des accidents doivent être identifiées pour permettre aux équipes HSE de définir un plan d'action et ainsi éviter la récurrence du problème.

L'identification rapide des non-conformités environnementales conduit à des mesures préventives qui évitent la survenue des presque-accidents, dont l'identification et la notification précoces peuvent empêcher la survenue d'accidents. Les valeurs des incidents environnementaux enregistrés ces trois dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous :

votalia			Autres parties prenantes		
2022	2021	2020	2020	2021	2022
7	4	1	5	8	5
5	4	9	24	12	3
78	47	3	1	19	24
Accidents environnementaux					
Presqu'accidents environnementaux					
Non-conformités environnementales					

Le principal type d'accident environnemental enregistré concerne le dysfonctionnement des machines et des équipements de travail, provoquant un déversement d'huile ou de diesel. Cela est traité directement sur site grâce au plan d'urgence environnemental pour limiter l'impact sur l'environnement. En cas d'accident environnemental, toutes les mesures nécessaires sont mises en place pour éviter une nouvelle survenance de l'accident en question.

Les valeurs des accidents environnementaux en 2022 sont restées stables par rapport aux chiffres de 2021, un total de 12 accidents est survenu, traités directement sur site grâce au plan d'urgence environnementale, et ce avec un impact environnemental atténué sur le lieu de l'événement.

Le numérique responsable

Le numérique responsable vise à réduire les impacts environnementaux, sociaux et économiques des technologies de l'information et de la communication.

À la suite d'une étude menée en 2020, Voltalia a lancé une démarche numérique responsable afin d'adopter des comportements plus vertueux dans l'utilisation de son Système d'Information. Cette démarche se répartit sur quatre thèmes différents avec plusieurs actions réalisées :

Amélioration de l'achat des équipements informatiques (réduction de l'achat)

- état des lieux des modèles d'ordinateurs portables utilisés (empreinte carbone, écolabels) ;
- procédure pour inciter le support informatique à se questionner sur le nouveau matériel acheté ;
- procédure à suivre pour tous les collaborateurs en cas d'incidents sur leur matériel ;
- politique de réattribution et de réparation des équipements informatiques en interne.

Meilleure utilisation des équipements informatiques et les applications qui leur sont liées :

- publication et mise à jour d'articles sur l'intranet à propos de l'impact du numérique et les bonnes pratiques à appliquer ;
- mise à jour de la Charte Informatique pour inclure le numérique responsable ;
- mise en place de formation numérique responsable pour les nouveaux arrivants.

Sensibilisation du collaborateur

- campagne de communication et partage de contenu ;
- organisation de Fresques du Numérique ;
- participation au *Cyber World Cleanup Day*.



Une seconde vie du matériel informatique après Voltalia

- politique de seconde vie du matériel informatique ;
- procédure à suivre par le collaborateur en le cas de rachat de son matériel informatique ;
- mise en place de conteneur DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans les bureaux.

3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité

Voltalia s'engage pour la préservation de la biodiversité et met en œuvre une démarche volontaire pour suivre les standards internationaux et ainsi aller plus loin que les législations nationales.

Les études d'impact environnemental

Les activités de Voltalia s'opèrent sur des cycles longs et ont un impact direct sur les milieux naturels. Afin d'assurer leur préservation, Voltalia applique avec vigilance et dès la phase de conception des projets les procédures réglementaires et/ou recommandées par les standards internationaux applicables requérant la prise en compte de la biodiversité. Des études environnementales spécifiques sur les milieux naturels avec un diagnostic biodiversité sont donc réalisées afin de valider les projets, telles que :

- les études flore-habitats (pouvant comprendre les zones humides) ;
- les études sur l'avifaune (oiseaux) ;
- les études sur les mammifères (chauve-souris et autres mammifères) ;
- les études herpéto-batrachofaune (amphibiens et reptiles) ;
- les études sur l'entomofaune (insectes).

Grâce à ces études effectuées en amont, Voltalia applique par la suite les principes de la doctrine « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC). Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels ainsi que les mesures de compensation des effets résiduels sont donc réfléchies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Les mesures décidées dans le cadre de la doctrine ERC sont mises en œuvre, pour la plupart, pendant les phases de construction et d'exploitation des projets de Voltalia. Elles peuvent prendre diverses formes, incluant :

- la mise en défend de zones à forts enjeux environnementaux ;
- le balisage et la protection mécanique de certaines espèces sensibles ;
- des périodes d'interdiction de chantier pour le respect des périodes de nidification et/ou reproduction ;
- la replantation de haies pour créer des corridors écologiques ;
- la pose de clôtures perméables pour les espèces à faible capacité de dispersion ;
- la création de jachères pour ouvrir des milieux de chasse favorables aux espèces ;
- le suivi scientifique des habitats et de la biodiversité.

Au Brésil, Voltalia s'engage auprès des résidents locaux ou experts en biodiversité : les résultats des contrôles de la biodiversité sur les sites de Voltalia sont partagés avec les experts locaux, les agences environnementales et les communautés. Voltalia prend en compte les menaces locales sur la biodiversité au-delà de ses activités commerciales, en menant notamment des campagnes pour lutter contre la chasse d'animaux sauvages. L'engagement de Voltalia autour de ses parcs éoliens dans le Rio Grande do Norte a ainsi permis de freiner cette activité et donc de réduire le risque de menace sur la biodiversité locale.

Dans la mesure du possible, la végétation défrichée pendant la construction est réutilisée pendant l'aménagement paysager du site. Les souches et les branches d'arbres doivent être réparties autour du site et utilisées à des fins d'habitat tandis que tout matériau indésirable est utilisé pour la stabilisation. Aucun déchet vert n'est brûlé sur site pendant la durée du projet.

En 2022, 35 % des MW en construction pour le compte de Voltalia (hors acquisitions) étaient accompagnés d'études d'impact environnemental alignées aux standards de la SFI (dans les pays non-désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur)⁽¹⁾.

Les activités de Voltalia respectent les critères énoncés par l'Acte Délégué Climat sur la taxonomie européenne et ne cause pas de préjudice important sur la biodiversité et les écosystèmes (voir le chapitre 3.5.5 pour plus d'information).

LE PROGRAMME DE CONSERVATION DE L'ARA DE LEAR (BRÉSIL)

Sur le projet éolien de Canudos, Voltalia s'engage à réduire le risque d'impact sur l'espèce de l'Ara de Lear à travers un Programme de Conservation et un Plan anti-collision, deux démarches complémentaires permettant d'assurer la préservation et l'expansion de cette espèce menacée. Ces efforts sont menés avec l'appui d'experts de la conservation de l'espèce internationalement reconnus au sein du cabinet de consultant Qualis.

Ce programme permet notamment la collecte d'informations scientifiques à jour par marquage GPS de certains individus et ainsi accroître les connaissances générales sur l'espèce. Les émetteurs enregistrent et stockent en permanence les données de localisation de l'oiseau, quelle que soit la fréquence de téléchargement des données, et fournissent plus de 2 000 jours de données inédites sur l'espèce.

Le programme de conservation suit et surveille la population d'Ara de Lear dans la région de Raso da Catarina afin d'identifier les voies de déplacement et de dispersion de l'espèce dans la localité et de définir l'aire de vie et les critères d'utilisation de l'habitat des individus marqués. L'objectif est d'identifier, d'évaluer et de protéger à long terme les zones critiques.

En 2022, Voltalia a soutenu le recensement de la population d'Aras de Lear coordonné par ICMBio/CEMAVE et l'INEMA. Les données obtenues, supérieures à 2500 individus, montrent l'augmentation de la population de l'espèce, avec la découverte de nouveaux dortoirs, et un risque nul d'extinction de l'espèce à moyen ou long terme par collision avec des éoliennes.

Le Groupe a tout de même conçu et mis en œuvre une stratégie pour éliminer tout risque de collision de l'espèce avec les éoliennes afin d'assurer une protection maximale de l'oiseau. Cette stratégie conçue avec l'aide d'experts reconnus du cabinet Bioinsight, s'appelle le protocole anticollision pour l'Ara bleu de Lear (PACAAL). Le protocole s'appuie sur les meilleures technologies disponibles grâce à des caméras de vigilance de détection des oiseaux, de bridage et d'arrêt automatique des turbines. En complément de l'aspect technologique, Voltalia peint certaines pales et poursuivra son suivi rigoureux des déplacements et du comportement des Aras bleu de Lear dans la zone du projet afin d'adapter et améliorer en continu le protocole et le programme de conservation.

Une utilisation responsable des ressources

En tant que producteur d'énergies renouvelables, Voltalia a à cœur d'adopter un usage raisonné des ressources naturelles à sa disposition, qu'il s'agisse des terrains, de l'eau, du bois ou des forêts.

(1) Pour plus d'informations, voir 3.5.2.6 Études d'impact environnemental.

Les sols

Dès la phase de prospection, Voltalia s'attache à optimiser l'utilisation des sols pour une empreinte environnementale minimale et un soutien à l'agriculture locale.

Par ailleurs, Voltalia suit désormais la part des centrales photovoltaïques du Groupe avec co-utilisation de sols, c'est-à-dire les surfaces utilisées par les centrales qui ont une double utilisation : toitures, parking, bâtiments agricoles, agrivoltaïsme et éco-pâturage.

En 2022, 33 % des MW solaires installés de Voltalia sont implantés sur des sols co-utilisés (dont 76 % de toitures solaires et 24 % d'agrivoltaïsme et éco-pâturage) ⁽¹⁾.

Une sélection responsable des terrains

Voltalia respecte la réglementation locale et nationale dans tous les pays où elle opère. Les équipes s'assurent dans la sélection des terrains de préserver les terrains vierges, de maintenir une certaine distance avec les zones d'habitation et de protection permanente, de veiller à ce qu'un minimum de terres soit défriché. Au Brésil, Voltalia va plus loin et replante la végétation dans l'écosystème local pour compenser les zones défrichées.

En France métropolitaine, le choix des sites pour développer des projets répond à des démarches sélectives grâce à une analyse géographique multicritères : gisement énergétique, contraintes environnementales, contraintes patrimoniales, servitudes et distances aux infrastructures existantes, topographie, etc.

Pour chaque projet, Voltalia sélectionne des équipements présentant un bon rendement surfacique et définit des structures supports permettant de limiter la surface utilisée pour un projet de centrale.

Lors de la fin de vie des centrales, Voltalia s'engage à réhabiliter les terres pour minimiser les impacts négatifs et prévoit des provisions financières pour couvrir la fermeture, le démantèlement et la réhabilitation de ses sites.

L'agrivoltaïsme

Depuis maintenant six ans, Voltalia est engagé dans le maintien et le développement de l'agriculture locale et participe à la conservation et au renforcement de l'économie agricole des territoires.

Voltalia soutient l'agriculture locale en développant des projets énergétiques au service de l'agriculture. Il s'agit du concept de l'agrivoltaïsme. Celui-ci consiste à coupler une production agricole principale et une production énergétique secondaire en mutualisant les usages d'un même foncier.

Le modèle ombrière solaire dynamique

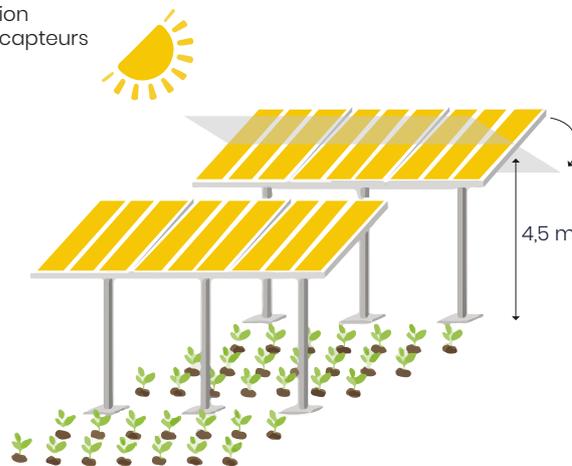
Voltalia développe une solution agrivoltaïque de plein champ, en pilotant des panneaux solaires munis de trackers, qui suivent la course du soleil et fixés sur des structures suffisamment hautes pour ne pas gêner les pratiques culturales. Les systèmes de production implantés sous la structure agrivoltaïque sont : la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage, l'horticulture.

LE CHAMP AGRIVOLTAÏQUE DU CABANON

Mis en service en 2021, le champ agrivoltaïque du Cabanon (3 MW) est situé dans le département des Bouches-du-Rhône en France sur la commune de Saint-Étienne-du-Grès. Dès 2022, deux campagnes de production agricoles ont pu être cultivées sur la centrale : des courgettes, melons, pastèques et salades sur la période printanière, puis des blettes, épinards et salades à partir de septembre. Grâce aux panneaux, les cultures ont ainsi pu bénéficier d'ombre en période de fortes chaleur et de protection contre les intempéries.

Un outil d'aide à la décision par la mise en place de capteurs météo et agricoles.

Une meilleure gestion de l'irrigation et une diminution des intrants.



Des panneaux solaires dynamiques qui suivent la course du soleil ou qui s'effacent pour laisser le soleil aux cultures.

Une structure qui protège les cultures des aléas climatiques tels que la grêle et la sécheresse.

(1) Seules les centrales photovoltaïques sont prises en considération dans ce calcul car représentant la majorité de la surface d'emprise au sol.

Le modèle des centrales agrisolaires

Pour favoriser l'émergence d'un modèle agricole plus durable, plus respectueux de l'environnement, Voltalia propose de développer en concertation directe avec les agriculteurs. Par opposition aux centrales solaires classiques, les centrales agrisolaires visent à mutualiser à l'échelle d'un même foncier, une production agricole et énergétique.

Le développement d'une centrale agrisolaire consiste à intégrer la dimension agricole selon une approche systémique. Voltalia souhaite que la centrale solaire, implantée en zone agricole, soit une partie intégrante de l'exploitation agricole (et non une simple unité de production installée en défaveur d'une production agricole).

Pour cela, la dimension agricole est intégrée dès les premières phases de développement du projet afin d'adapter au mieux le design de la centrale solaire pour qu'elle soit intégrée au système de production existant. Les systèmes de production associés à une centrale agrisolaire sont : les systèmes d'élevage, les systèmes polyculture élevage, les systèmes céréaliers, les systèmes piscicoles et aviaires.

Éco-pâturage

Voltalia participe à la réouverture de milieux ou bien encore à la réhabilitation de sites dégradés. Conscient des enjeux liés à l'accès au foncier, Voltalia souhaite apporter son soutien auprès de la profession agricole. Voltalia s'engage donc à mettre à disposition auprès des agriculteurs locaux l'accès aux centrales solaires en France et au Portugal, pour ses propres centrales ou pour des tiers (ovins, chevaux, daims, poneys, vaches, ânes, apiculture).

La biomasse

La consommation de bois concerne les centrales biomasse de Kourou et Cacao situées en Guyane. La centrale de Kourou est la première centrale électrique française d'outre-mer dont la production est uniquement issue de l'énergie de la combustion du bois. Les déchets de bois issus de scieries et de défriches d'aménagement urbain ou industriel constituent la principale matière première utilisée. Il s'agit de grumes, de chutes, de dosses, de plaquettes et de sciure. La centrale biomasse de Cacao valorise des connexes de scieries, des dégâts d'exploitation forestière et du bois issu de défriche agricole à proximité de la centrale.

En 2022, Voltalia a ainsi valorisé 58 458⁽¹⁾ tonnes de déchets de bois pour le fonctionnement de ses centrales biomasse guyanaises. En complément du contrôle continu du taux d'humidité de la biomasse et de la combustion, les opérations de maintenance annuelles sont également l'occasion d'améliorer le fonctionnement des centrales afin d'optimiser la consommation de bois.

Par ailleurs, les approvisionnements en biomasse des centrales de Voltalia respectent les critères de durabilité de l'Union européenne (RED 2) même si ces centrales ne sont pas soumises à ces critères car en dessous des seuils de puissance (20 MW).

Les activités de Triton permettent également de valoriser du bois immergé valorisé sous forme de bois d'œuvre ou de bois énergie, issu de la mise en eau de barrages hydrauliques.

L'eau

Les activités développées pendant la phase de construction ou lors de l'exploitation des sites pourraient avoir des impacts sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau en raison de l'utilisation de ressources, comme l'eau douce, ainsi que du rejet d'eaux usées.

Voltalia réalise une analyse des risques liés à la qualité de l'eau et au stress hydrique en phase de développement afin d'identifier les mesures de gestion préventives et réactives adaptées pour mitiger les impacts sur la ressource en eau⁽²⁾. Ce dispositif mis en place est en ligne avec l'attendu de la taxonomie en matière d'absence de préjudice important (DNSH) sur la gestion des ressources hydriques et marines des activités d'hydroélectricité (voir le chapitre 3.5.5 pour plus d'information).

Ces mesures sont généralement présentées dans le plan HSE mais lorsque des mesures spécifiques sont nécessaires, Voltalia élabore un Plan de gestion de l'eau adapté au site pour prévenir ou minimiser les impacts négatifs sur les ressources en eau en termes de qualité, quantité et disponibilité.

Certaines mesures préventives sont également développées pour protéger les plans d'eau de surface et les systèmes d'eaux souterraines, particulièrement sur les sites des centrales hydrauliques et biomasses de Voltalia en France et au Brésil, et conformément à la législation en vigueur. L'objectif est d'éviter la construction de puits d'approvisionnement en eau et de structures de prise d'eau dans les écosystèmes sensibles et de réduire les conflits réels et potentiels d'utilisation de l'eau.

Par ailleurs, dans les zones où l'eau est rare, Voltalia privilégie l'utilisation de méthodes alternatives (sans utilisation d'eau) dans l'activité de nettoyage des panneaux photovoltaïques de ses centrales. La récupération des eaux de pluie de toiture en Guyane peut être utilisée pour l'approvisionnement en eau pour la production électrique des centrales biomasses, ainsi que de l'eau incendie, représentant une réduction d'environ 35 % de la consommation de la centrale (hors eau potable).

En 2022, une action pilote concernant la réduction de la consommation d'eau potable a été mise en place avec succès dans un projet de construction en Guyane française (Sable Blanc). Cette action vise à fournir une source d'eau potable alternative pour la consommation de la main-d'œuvre grâce à l'utilisation d'équipements qui collectent l'humidité de l'air et la transforment en eau potable.

Voltalia mesure les consommations d'eau en phase de construction et d'exploitation au Brésil. **Ces consommations d'eau représentent 717 701 m³ au 31 décembre 2022.**

(1) Kourou : 13 068 tonnes livrées, 5 752 tonnes brûlées. Cacao : 53 052 tonnes livrées, 52 706 tonnes brûlées. L'arrêt de la centrale de Kourou pendant environ sept mois en 2022 explique cette faible consommation de bois.

(2) Conformément aux dispositions des directives 2000/60/CE et 2011/92/UE pour la France et la Guyane Française, et la loi n° 9.433/1997 au Brésil.

3.3 NOTRE SAVOIR-FAIRE

Pour réaliser sa mission, Voltalia peut s'appuyer sur ses valeurs et un savoir-faire qui en font un partenaire commercial de confiance et un employeur responsable. Ce sont les fondamentaux qui nous permettent de poursuivre notre mission et de mettre en œuvre nos objectifs statutaires.

3.3.1 Nos équipes, source de réussite

Pour atteindre ses objectifs ambitieux de croissance à horizon 2023, attirer, développer et fidéliser les talents est essentiel. Voltalia met tout en œuvre pour atténuer le risque extra-financier suivant :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Risque lié aux Ressources Humaines : Incapacité à attirer, recruter, fidéliser et former les collaborateurs pour soutenir le développement du Groupe : détérioration de la qualité de vie au travail et des relations sociales, attention insuffisante portée à formation ou à la Santé et Sécurité, turnover des équipes, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'expertise et de compétences clés • Perte de motivation et performance • Rotation des équipes • Incapacité à attirer les nouveaux talents • Troubles psychosociaux • Conflits sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la Politique de Ressources Humaines à tous les niveaux de l'entreprise • Mise en place d'un programme d'intégration et de formation des collaborateurs • Adhésion à la Charte Éthique et le Code de conduite

La croissance et la diversification des activités de Voltalia nécessitent de nombreuses compétences et nouvelles expertises pour soutenir ce développement. Il revient à Voltalia de fédérer les collaborateurs autour de son projet d'entreprise et de leur offrir un cadre de travail propice à la diversité, au bien-être, au développement des compétences et au dialogue social.

Voltalia a développé une Politique de Ressources Humaines (RH) Groupe dont l'objectif est de partager la vision du Groupe en termes de Ressources Humaines et les principaux aspects des pratiques associées : le management, les valeurs de Voltalia, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la rémunération et avantages sociaux ou encore la formation, le développement de carrière et le dialogue social.

Directement rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et des fonctions support, l'organisation Ressources Humaines compte plus de quarante membres dédiés. Comme en 2022, voici les priorités RH pour l'année 2023 :

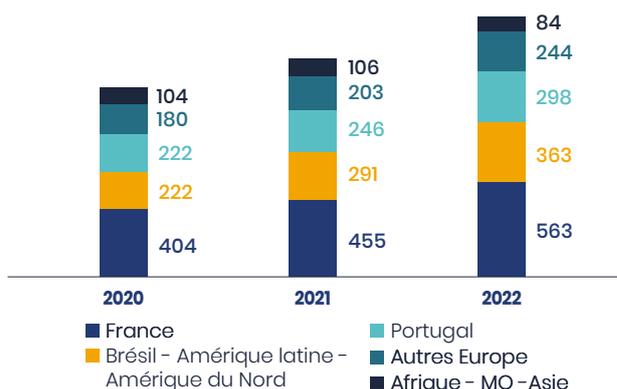
- accompagner la croissance et la transformation de Voltalia grâce au recrutement et à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs ;
- engager les collaborateurs afin d'améliorer la rétention des talents ;
- développer les compétences des collaborateurs ;
- encourager la diversité et l'égalité des chances ;
- renforcer le bien-être et l'engagement des équipes.

3.3.1.1 Le recrutement et l'intégration des collaborateurs

Effectifs

Présent dans 24 pays ⁽¹⁾ Voltalia (acquisitions incluses) employait 1 552 salariés au 31 décembre 2022, soit une progression de 19,3 % des effectifs (+ 251 collaborateurs). Cette croissance accompagne la croissance des activités de Voltalia.

CROISSANCE ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS DEPUIS 2020 ⁽²⁾



(1) Albanie, Afrique du Sud, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie.

(2) Voir la note méthodologique pour la répartition géographique.

Intégration

L'intégration des nouveaux arrivants au sein de Voltalia est une étape clé pour leur permettre de comprendre les valeurs du Groupe, ses priorités stratégiques et les méthodes de travail. À ce titre, l'équipe RH a mis en place en 2019 un programme d'intégration en quatre volets :

- parcours individuel avec la rencontre de plusieurs interlocuteurs ;
- programme de formation obligatoire ;
- séminaire d'intégration sur deux jours (présentation de Voltalia, son histoire et ses valeurs, chaque famille de métier ainsi que les priorités du Groupe en termes de développement durable) distanciel/présentiel ; et
- entretien de suivi de période d'essai.

Ce programme permet aux nouveaux arrivants d'être opérationnels plus rapidement mais également de connaître les enjeux propres à chaque métier. Cela favorise ainsi l'esprit d'équipe de Voltalia.

Politique de cooptation



Dans le cadre des objectifs ambitieux du Groupe pour 2023, le nombre de recrutements est amené à grandir. Voltalia place sa confiance en ses collaborateurs pour les impliquer dans la croissance de l'entreprise et a créé une Politique de cooptation fin 2019. L'objectif est de motiver les collaborateurs à recommander des personnes qualifiées pour rejoindre les équipes de Voltalia tout en récompensant financièrement cette implication et ainsi permettre le recrutement de nouveaux talents. Ainsi, 21 talents ont été recrutés⁽¹⁾ grâce à la Politique de cooptation en 2022 (19 en 2021, 26 en 2020 en France, Brésil, Portugal, Albanie, Royaume-Uni).

3.3.1.2 Le développement des compétences

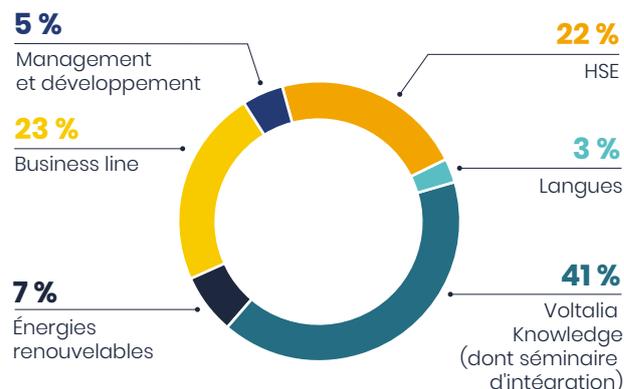
La croissance rapide et la diversification des activités de Voltalia nécessitent de nombreuses compétences. Le développement professionnel et personnel de chacun des collaborateurs constitue une condition indispensable à la croissance de l'entreprise.

Formations

Voltalia promeut le développement professionnel et personnel du plus grand nombre de salariés possible. Voltalia s'engage à accompagner l'ensemble de ses collaborateurs dans la transformation du Groupe.

Au 31 décembre 2022, 100 % des salariés Voltalia (hors acquisitions) avaient reçu au moins une formation durant l'année.

RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR THÉMATIQUE EN 2022



En 2022, 54 649 heures de formation (+ 13 % par rapport à 2021) ont été dispensées aux collaborateurs de Voltalia (hors acquisitions)⁽²⁾. Cela souligne l'engagement fort de Voltalia à accompagner l'ensemble de ses collaborateurs dans la transformation du Groupe.

45 % des sessions de formation ont été organisées par des prestataires externes.

Une campagne de plan de formation est dédiée pour parler des besoins des collaborateurs en termes de développement de compétences courant septembre – octobre. Par ailleurs, l'entretien annuel d'évaluation est également l'occasion d'ajuster pour chaque salarié ses besoins de formations à recevoir à la lumière de la performance passée et des objectifs qui lui sont fixés.

Académie Voltalia



L'Académie Voltalia est une offre de formation interne créée par des Voltaliens pour les Voltaliens et adaptée à leurs besoins. La gestion des connaissances au sein de Voltalia permet de créer une culture d'entreprise dans laquelle le savoir est aussi important que la dimension de partage et d'entraide qui l'accompagne. Le but est de s'appuyer sur le capital intellectuel des collaborateurs pour soutenir le développement des salariés, améliorer leur performance et ainsi améliorer également la compétitivité et la croissance du Groupe. Ces formations sont accessibles à tous sans limite d'ancienneté.

En 2022, de nouvelles formations ont été mises en place pour enrichir notre catalogue de formation : Gestion des actifs, Non-conformité, Système de gestion des documents, QGIS (système d'information géographique), 5W2H (gestion de projet).

(1) Voir la note méthodologique pour la répartition géographique.

(2) 30 896 heures de formation (hors acquisitions) dispensées en 2020. 48 291 heures de formation (hors acquisitions) dispensées en 2021.

Il existe trois axes de développement de formation :



Modèle de leadership



En 2020, Voltalia a lancé son modèle de leadership pour accompagner et former au mieux les managers. Cette approche structurée fournit des orientations pertinentes sur les comportements et la prise de décision au sein d'une organisation. Ce modèle s'articule autour des quatre valeurs fondamentales de Voltalia : intégrité, entrepreneuriat, esprit d'équipe et ingéniosité. Il permet aux managers de développer une culture d'entreprise et de management commune et de se former à de nouveaux outils pour améliorer la performance de leurs équipes.

Le modèle de leadership promeut une culture de l'*open-feedback* autour de la confiance et de la communication. En effet, la capacité à créer un environnement de confiance permet d'apprendre, de prendre des risques et d'assumer des responsabilités. Une communication efficace joue un rôle clé dans un processus de rétroaction basé sur des faits et un dialogue ouvert où les deux parties écoutent et partagent avec transparence.

Depuis 2021, les managers participent à un programme de formation composé de trois étapes :

- processus d'évaluation ;
- formations en présentiel ;
- séances de coaching.

En 2021, 160 managers ont participé au programme. En 2022, 73 managers ont participé ce programme.

Par ailleurs, Voltalia a proposé en 2022 en complément du programme une plateforme de contenus (développement personnel, gestion d'équipe) dédiés aux managers.

3.3.1.3 La diversité et l'égalité des chances

À travers sa politique de Ressources Humaines, sa Charte Éthique et son Code de conduite, Voltalia s'attache à lutter contre toute forme de discrimination et voit la diversité comme une source de richesse et d'ouverture sur le monde.

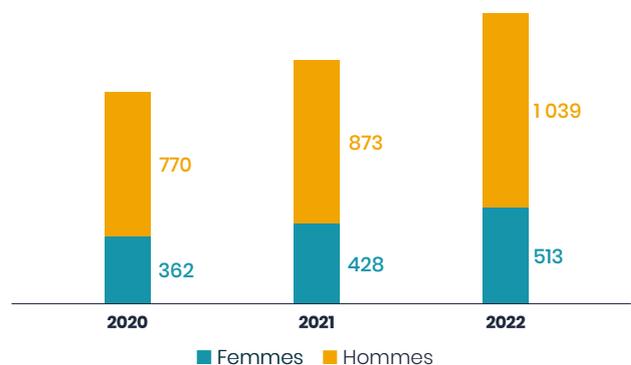
L'entreprise interdit formellement toute discrimination portant sur l'origine ethnique, la nationalité, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap ou l'âge de ses collaborateurs. À ce titre, Voltalia cible son action sur la prévention et la sensibilisation des collaborateurs à ce type de comportements.

La politique de recrutement de Voltalia repose sur l'égalité des chances et permet ainsi d'assurer un processus de recrutement transparent, non-discriminant et impartial. Celle-ci s'applique dans tous les pays où Voltalia est présent et recrute.

Diversité femmes-hommes

Convaincu que la mixité est un précieux vecteur de performance, Voltalia l'encourage au sein de ses équipes. **La part des femmes dans les effectifs est de 33 %.**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS FEMMES-HOMMES DEPUIS 2020 ⁽¹⁾



Au cours du processus de recrutement, les équipes RH doivent s'assurer de la présence d'une femme dans la liste de sélection finale des candidats.

(1) Périmètre : Voltalia acquisitions incluses.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les équipes RH veillent à ce que les rémunérations proposées aux candidates femmes soient équivalentes à celles proposées aux candidats hommes pour les mêmes types de postes. Lors de la revue annuelle de rémunération, Voltalia veille à respecter l'équité entre femmes et hommes tant en matière de personnes augmentées que de pourcentage d'augmentation.

L'écart salarial entre le salaire moyen mensuel des hommes et le salaire moyen mensuel des femmes est en baisse constante depuis 2019. Il est ainsi passé de 15,9 % en 2020 à 13,0 % en 2021 puis à 11,3 % en 2022 ⁽¹⁾.

Au Royaume-Uni, Voltalia a mis également en place un avantage spécifique pour permettre aux mères de bénéficier d'un revenu supérieur pendant leur congé maternité par rapport à ce qui est prévu par la législation locale. Une prise en charge de la maternité à 100 % pour les assurances santé des pays où la réglementation n'est pas favorable est également mise en place.

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Conformément aux dispositions introduites par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, l'UES Voltalia en France ⁽²⁾ obtient la note globale de 74/100 à l'index égalité hommes-femmes.

Cette note est en baisse par rapport à celle de 2021 (86/100) et 2020 (81/100) malgré les mesures prises par l'équipe RH depuis 2020, et qui restent en vigueur.

Sur l'UES Voltalia, la baisse de la note globale de l'index égalité professionnelle est due aux indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération (29/40) en baisse de 2 points par rapport à 2021 (31/40) ;
- l'écart de taux d'augmentations individuelles passe à 2022 (10/20) par rapport à 2021 (20/20).

En revanche maintien de :

- l'écart de taux de promotions (15/15) ;
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15/15) ;
- le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (5/5).

Helexia avait obtenu une note globale de 65/100 en 2020 avec une forte progression en 2021 avec une note de 83/100 sur les quatre indicateurs relatifs aux sociétés de moins de 250 salariés. En 2022, Helexia a obtenu la note de 92/100. Les améliorations se sont portées sur les indicateurs suivants :

- l'écart de rémunérations passe de 33/40 à 37/40 ;
- le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations passe de 0/10 à 5/10.

Par ailleurs, nous obtenons un maintien de :

- l'écart de taux d'augmentations individuelles (35/35) ;
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15/15).

Handicap

Trois axes principaux ont été établis pour mettre en place la démarche handicap chez Voltalia en France :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, à travers la publication d'offres d'emplois sur la plateforme dédiée de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) ;
- les achats auprès d'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et d'EA (Entreprises Adaptées) ;
- la sensibilisation en interne : participation à la Semaine européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) avec participation au *DuoDay* (journée de rencontre entre personnes en situation de handicap avec des collaborateurs de Voltalia afin de découvrir leur métier), campagne de sensibilisation (mails, affichages) et conférences.

En 2021, une Référente Handicap de l'équipe RH a été nommée. Celle-ci a reçu une formation dédiée de « Responsable Mission Handicap » certifiée Qualiopi. Un référent handicap a également été nommé chez Helexia (France).

Plusieurs collaborateurs en situation de handicap déclaré travaillent chez Voltalia (sept au Brésil, cinq en France, deux au Portugal, deux en Italie et un en Espagne).

Diversité culturelle

Voltalia promeut et soutient activement le multiculturalisme au sein de ses équipes, gage d'ouverture sur le monde. Ainsi, dans les trois pays principaux où le Groupe est présent (France, Brésil, Portugal, soit plus de trois quarts des effectifs Voltalia hors acquisitions), vingt-neuf nationalités (soit onze de plus qu'en 2021) de quatre continents sont représentées. À l'échelle du Groupe, près de 50 nationalités sont représentées.

3.3.1.4 Le bien-être et l'engagement des collaborateurs

Afin de renforcer la rétention des talents, Voltalia porte une attention particulière au bien-être et à l'engagement de ses équipes.

Sondage sur l'engagement des collaborateurs

Voltalia a réalisé pour la seconde fois un sondage sur l'engagement de ses collaborateurs au niveau du Groupe. Le taux de participation s'élève à 66 % (soit 5 points de plus qu'en 2019). Les résultats globaux sont positifs. Les dimensions HSE, sentiment de fierté et de camaraderie se distinguent particulièrement avec respectivement 89 %, 87 % et 84 % de réponses positives obtenues. Voltalia prévoit une fréquence d'un sondage d'engagement tous les deux ans.

En 2021, Helexia France avait réalisé un sondage sur l'engagement des collaborateurs (taux de participation : 74 %). Les thématiques suivantes bénéficient du plus fort taux d'engagement : qualité de vie au travail (89 %), sentiment de fierté à travailler pour Helexia (88 %). En 2022, des questions quotidiennes sur des problématiques RH ont été posées aux collaborateurs afin d'identifier des axes d'amélioration.

(1) Périmètre : Sont pris en compte pour 2021 et 2022, Voltalia SA, Voltalia Guyane SAS, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire, Mywindparts (hors acquisitions Greensolver, Helexia, Triton).

(2) UES Voltalia : Unité Économique et Sociale Voltalia en France, comprenant Voltalia SA, Voltalia Guyane SA, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire Voltalia, Mywindparts.

Qualité de vie au travail

Voltalia attache une attention à l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle de ses équipes. L'entreprise privilégie des conditions de travail flexibles chaque fois que cela est possible et encourage ses collaborateurs à avoir des intérêts et des motivations en dehors de leur vie professionnelle.

Pays dans lesquels les collaborateurs sont couverts par une assurance santé

Démarche volontaire	Afrique du Sud, Brésil, Albanie, Colombie, Égypte, Espagne, Grèce, Jordanie, Kenya, Mauritanie (2023), Maroc, Mexique, Portugal, Roumanie (2023) Royaume-Uni
Réglementaire/sécurité sociale locale	Albanie, France, Italie, Pays-Bas, Slovaquie

Pays dans lesquels les collaborateurs ne sont pas couverts par une assurance santé

Inde, Japon

Voltalia met en place une amélioration progressive des niveaux de couverture santé dans les différents pays du Groupe sur la base d'une démarche volontaire, afin d'étendre le nombre de salariés couverts par une assurance santé.

Cette démarche volontaire est également adoptée en ce qui concerne les congés, afin d'aller plus loin que ce que la réglementation des pays prévoit, comme au Maroc, en Ouzbékistan (2023), aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Voltalia encourage les collaborateurs qui le souhaitent à participer activement à la vie associative ou à faire du bénévolat dans des organisations sociales.

Voltalia s'engage à identifier et sanctionner le harcèlement au sein du Groupe. L'entreprise promeut des relations de respect et de confiance à tous les niveaux hiérarchiques et sensibilise les managers à l'importance d'être à l'écoute de leurs équipes afin de prévenir les risques.

Helexia Portugal a reçu la certification *Great Place to Work*⁽¹⁾, certification de référence sur la qualité de vie au travail.

Une Charte de Télétravail a été signée en avril et est entrée en application en juillet 2022 pour Voltalia France. Cela témoigne de la volonté de la société de prendre en compte ce nouveau mode d'organisation ; l'évolution des technologies de l'information et de la communication permettant la modernisation de notre organisation du travail et inscrivent le télétravail au cœur des actions favorisant l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé au travail.

Voltalia France a par ailleurs monté un groupe de travail sur la Qualité de Vie et des Conditions de travail afin de réaliser des propositions pour améliorer la QVCT. Des propositions seront faites en 2023 dans le but de pouvoir mettre en place un plan sur trois ans.

Dialogue social et bilan des accords collectifs

Voltalia veille à entretenir des relations sociales respectueuses et constructives avec l'ensemble de ses collaborateurs et s'engage pour la promotion du dialogue social. Un dialogue social efficient participe au bien-être des collaborateurs et également au bon développement et à la performance du Groupe.

Pour cette raison, Voltalia garantit à l'ensemble de ses collaborateurs la liberté d'association et reconnaît formellement le droit à la négociation collective de chacun.

Le respect du dialogue social est la responsabilité des managers locaux qui doivent l'assurer dans le respect des législations et pratiques locales.

Conformément aux obligations réglementaires prévues en France, Voltalia SA dispose d'un Comité Économique et Social (CSE) composé de représentants du personnel élus par leurs pairs. En France, les entreprises de plus de onze salariés sont soumises à l'obligation de disposer d'instances représentatives. Ce CSE est composé de seize élus (dix titulaires et six suppléants) issus des bureaux d'Aix-en-Provence, Nantes, Rémire-Montjoly et Paris, et renforce la communication avec la Direction et entre les équipes.

Dans le cadre de ce CSE, Voltalia a signé un accord d'Unité Économique et Sociale (UES) qui permet à l'ensemble des salariés de Voltalia SA, Voltalia Guyane et Voltalia Kourou d'être représentés, sans prendre en compte le seuil d'effectif minimal pour chaque société. Cet accord a été étendu en 2021 à Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire SAS, et Mywindparts SAS⁽²⁾.

Chez Voltalia, 88 % des collaborateurs hors acquisitions opèrent sous accord collectif ou convention collective.

Brésil

Voltalia do Brasil (VDB) et Voltalia Serviços do Brasil ont renouvelé leur convention collective signée en mars avec le syndicat brésilien des métiers de l'énergie en 2021. L'accord syndical est obligatoire selon la réglementation locale. Celui-ci protège les droits du travail des employés et les réglemente notamment sur les sujets suivants : augmentation annuelle obligatoire des salaires, avantages, demandes du syndicat.

(1) Certification obtenue le 1^{er} janvier 2022.

(2) Buck&Co n'est pas couvert car il s'agit d'une activité différente.

Espagne

En Espagne, les salariés sont couverts par leurs conventions collectives régionales respectives pour l'industrie métallurgique : Albacete, Alicante, Almería, Ciudad Real, Cordoue, Cuenca, Grenade, Huelva, Jaén, Madrid, Murcie, Séville, Tolède, Valence et Vizcaya.

France

Accord d'intéressement

Il existe un accord collectif d'intéressement, accord lié à l'UES.

Les salariés cadres des sociétés françaises sont liés à la « Convention nationale de la métallurgie des cadres et ingénieurs », et les salariés non-cadres sont rattachés à la « Convention Collective des Ouvriers Employés Techniciens Agents de Maîtrise de la Métallurgie » par région.

Accord collectif temps de travail

En 2020, un accord collectif a été signé sur le temps de travail pour les techniciens des centrales biomasse de Kourou et Cacao. Cet accord permet une organisation du travail en relais afin d'assurer une continuité de l'activité tout en facilitant le travail des techniciens et en diminuant le risque d'accident et de travailleur isolé.

Accord de substitution

Suite à l'acquisition et au transfert des salariés de MySun, Voltalia a signé un accord de substitution en juillet 2022 pour permettre d'appliquer à l'ensemble des salariés de MySun la convention collective de la Métallurgie (accords nationaux et ingénieurs et cadres). En effet, les salariés de MySun étaient auparavant soumis à la convention collective des Commerces de Gros. La convention collective de la métallurgie est dans son ensemble plus favorable que la convention commerce de Gros.

Prime salissure

Voltalia a signé avec les élus du CSE un accord d'entreprise sur une prime de salissure pour les salariés engageant des frais d'entretien pour des vêtements dont le port est inhérent à l'emploi, et rendu obligatoire par l'UES.

Représentant de proximité

Voltalia et le CSE ont mis en place un accord sur les représentants de proximité afin d'assurer une meilleure représentativité des salariés ne disposant pas de représentants du personnel au CSE sur certains sites pour favoriser le dialogue social au sein de l'UES de Voltalia, évitant ainsi une centralisation excessive de la représentation des salariés. À ce jour, seul l'établissement de Kourou sera amené à mettre en place un représentant de proximité (pas de candidat).

En France, les salariés Greensolver sont couverts par la Fédération Syntec.

Grèce

En Grèce, Voltalia dispose d'un système de convention collective nationale interprofessionnelle.

Italie

En Italie, les salariés sont couverts par la convention collective régionale de l'industrie métallurgique (*Contratto Collettivo Nazionale del Lavoro Metalmeccanico Industria*).

Ils disposent d'un représentant du personnel en charge des questions de sécurité. Ce représentant est élu par les autres salariés tous les trois ans et un nouveau représentant a été élu en 2021.

Portugal

Au Portugal, les salariés sont inclus dans le contrat de travail collectif signé entre l'Association des industriels de la métallurgie et de la métallurgie du Portugal, selon les amendements du 8 juin 2016, publiés dans le bulletin de travail n° 21.

Mobilité interne

La mobilité professionnelle constitue un axe majeur de la politique RH de Voltalia. Celle-ci permet le développement des compétences, donne des perspectives de carrière et les moyens à chacun d'évoluer au sein du Groupe. La mobilité entre les différentes entités du Groupe est encouragée.

En 2022, au sein de Voltalia (hors acquisitions), 184 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité soit 17 % de l'effectif moyen.

Rétention des talents

En 2022, le taux d'attrition des effectifs permanents de Voltalia (hors acquisitions) est de 21,8 %. Ce taux suit la tendance du marché avec un secteur des énergies renouvelables extrêmement dynamique, notamment au Brésil. Ce taux s'explique également par l'âge des collaborateurs (moyenne d'âge : 37,8 ans avec un cinquième des effectifs dans la catégorie 18-29 ans et près de la moitié des effectifs dans la catégorie 30-39 ans).

Les entretiens annuels d'évaluation représentent un processus formel et régulier de revue de performance des salariés permanents à l'échelle du Groupe. En plus de la performance du collaborateur pendant l'année écoulée, cet entretien leur permet d'aborder leurs souhaits en termes de formation et de mobilité et de réfléchir à des pistes pour le développement de leur carrière. 100 % des effectifs bénéficient d'un entretien annuel d'évaluation.

Voltalia réalise régulièrement des **entretiens de départ** afin de mieux comprendre les raisons des départs et d'améliorer en continu la politique RH du Groupe.

Des entretiens professionnels sont menés tous les deux ans en France pour permettre aux collaborateurs de s'exprimer sur leurs souhaits de développement des compétences ou d'éventuelles mobilités internes et établir un plan d'évolution.

Des entretiens de charge de travail ont été mis en place pour l'ensemble des équipes en France en 2022 (pour les cadres forfait et également les contrats horaires).

Rémunérations

Voltalia développe sa politique de rémunération en se fondant sur les conditions du marché local du travail, sur la cohérence interne et sur les législations applicables. Le Groupe pratique ainsi une politique de rémunération cohérente avec les responsabilités et résultats individuels, avec la performance des équipes, ainsi qu'avec les résultats financiers de Voltalia. L'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une rémunération variable. Celle-ci est définie dans une politique Groupe mise en place en 2018.

Les rémunérations variables sont fonction de l'atteinte d'objectifs Groupe (15 %), d'équipe (30 %) et individuels (55 %), excepté pour la France et la Guyane où la pondération est la suivante : 35 % pour les objectifs pays et équipe et 65 % pour les objectifs individuels (l'accord d'intéressement signé en 2017 permettant de rétribuer la performance Groupe pour la France à partir de 2018).

Plan d'actionnariat salarié 2022



Voltalia a lancé pour la deuxième fois un plan d'actionnariat salarié en 2022⁽¹⁾. Pour Voltalia, attirer et fidéliser les talents est la clé de son succès et de la croissance importante qu'elle connaît depuis sa cotation en 2014. Ce plan vise à créer un lien et un objectif commun entre les salariés du Groupe, en les impliquant et en les associant aux valeurs, à la mission et au succès de Voltalia. L'ESPP (*Employees Share Purchase Plan*) répond aux attentes des salariés qui agissent déjà, chacun à leur niveau, comme des entrepreneurs.

Existence de dispositifs de partage des bénéfices hors dispositifs légaux (intéressement, PERCO, actionnariat salarié)	Oui
Nombre de salariés actionnaires de Voltalia grâce au plan d'actionnariat salarié lancé en 2019	357
Nombre de salariés actionnaires de Voltalia grâce au plan d'actionnariat salarié lancé en 2022	856
Nombre total de salariés actionnaires	931

3.3.2 La santé et sécurité de tous

Voltalia fait face à un risque d'augmentation des accidents de personnes ou techniques en raison du volume croissant des chantiers de construction et des sites d'exploitation. L'entreprise respecte les normes les plus strictes et déploie

une Politique HSE Groupe intégrée et des procédures adaptées à chaque situation de travail pour préserver la santé et la sécurité de ses salariés et prestataires.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
<p>Risque Santé et Sécurité : Tout dommage, perte ou accident technique (chute de pale) lié à une situation dangereuse durant les activités de construction et d'exploitation et maintenance d'infrastructures de production d'électricité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs • Augmentation des incidents sur les chantiers • Suspension ou ralentissement des opérations • Image et réputation de l'entreprise (interne et externe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la Politique HSE à tous les niveaux de l'entreprise • Développement de formations et de campagnes de sensibilisation • Mise à disposition d'un tableau de bord dédié • Réalisation de plans d'audits HSE

3.3.2.1 Un objectif « 0 accident avec blessure »

La politique et le dispositif Santé et Sécurité développés par Voltalia depuis 2015 visent à fournir à l'ensemble des collaborateurs du Groupe un environnement de travail sans risques d'accident en poursuivant l'objectif « Zéro accident avec blessure ».

Le Groupe déplore en 2022 un décès d'un sous-traitant sur un chantier au Brésil. Cet accident mortel s'est produit lors de travaux en hauteur sur les lignes de transmission du projet Canudos.

Voltalia met en place le partage rapide des rapports sur les incidents et encourage l'apprentissage à partir des résultats des enquêtes sur les accidents. Nous effectuons une analyse des tendances des incidents et révisons notre processus de gestion des incidents dans nos efforts pour réduire le nombre de blessures.

Le Groupe est encore loin de l'objectif du « Zéro accident avec blessure » et poursuit ses efforts en ce sens. Les taux de fréquence et gravité se sont améliorés sur l'année par rapport à l'année dernière.

(1) Opportunité mise en place dans les pays suivants : Brésil, France, Espagne, Italie, Portugal et Royaume-Uni.

Gouvernance

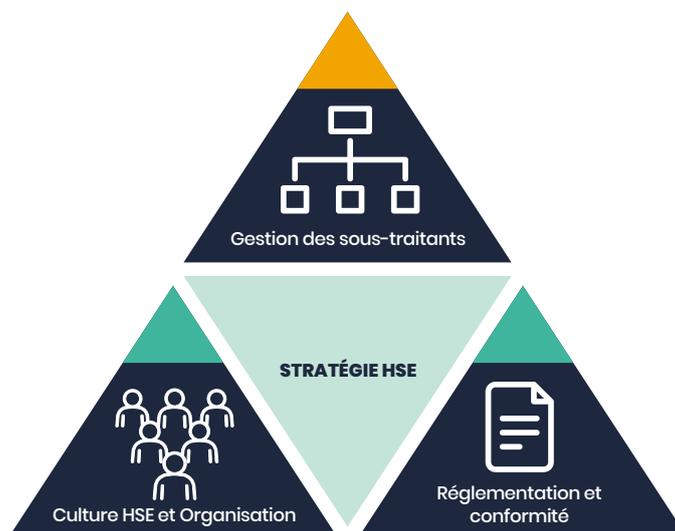
Pour assurer la mise en œuvre réussie de notre politique HSE dans toute l'organisation, Voltalia a consolidé le système de gestion HSE du Groupe et a élaboré le manuel du système de gestion HSE en 2022. L'objectif principal de ce manuel est de définir les attentes en termes de gestion de l'impact pour la santé, la sécurité, l'environnement, le social afin de soutenir les objectifs stratégiques de Voltalia. Ce manuel facile d'utilisation du système de gestion HSE (SGHSE), avec des attentes clairement définies qui doivent être suivies par chaque business line, fournissant une orientation et des conseils conceptuels aux responsables pour intégrer la HSE au quotidien dans leurs pratiques. La mise en œuvre du SGHSE au niveau de l'entreprise couvre également les sous-traitants et devrait permettre à toutes les parties concernées de s'approprier les attentes HSE. Cela doit conduire à des activités où chaque personne est responsable de la mise en œuvre des règles convenues dans son domaine de responsabilité. Le SGHSE est aligné avec les exigences des normes ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018.

Directement rattachée au Directeur Général, l'équipe Santé et Sécurité s'est agrandie, restructurée et consolidée au cours de l'année 2022 pour s'adapter à la croissance de l'entreprise. Aujourd'hui, 67 professionnels sont dédiés au management de la santé, sécurité et environnement.

Priorités HSE de Voltalia

En 2022, Voltalia a poursuivi son plan stratégique 2021-2024 dont la priorité est l'amélioration de la gestion HSE par ses sous-traitants. Ce point est la clé du succès de Voltalia pour réduire les taux de fréquence des accidents et leur gravité. Dans le cadre du plan stratégique, le département HSE a lancé en mai 2022 le programme « Culture of Care », dont l'objectif principal est de construire ensemble la culture HSE et se concrétise par :

- renforcer la culture et l'organisation HSE ;
- garantir un strict respect de la Réglementation et de la Conformité aux procédures HSE Voltalia.



Des responsables et coordinateurs HSE locaux sont chargés de la mise en œuvre des procédures, du reporting et de l'analyse des accidents en s'assurant de la conformité par rapport au cadre réglementaire local. En complément, des relais supplémentaires ont été identifiés à travers les différents départements. Ils sont responsables de la promotion des bonnes pratiques et de la coopération entre les différentes campagnes HSE du Groupe. Ces interlocuteurs-clés représentatifs des activités et de la présence géographique de Voltalia sont directement responsables de la bonne application des consignes.

Les progrès réalisés sont suivis par le Comité Exécutif à travers une revue trimestrielle des indicateurs de performance Santé et Sécurité. Cette revue régulière assure la prise des décisions nécessaires à l'amélioration continue du dispositif. La certification ISO 14 001 et 45 001 des sites de Voltalia au Portugal, en Grèce, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni garantissent également une gestion rigoureuse des risques environnementaux et de sécurité.

Formations

En 2022, 15 542 (14 322 en 2021) heures de formation sur la santé et la sécurité ont été dispensées à l'ensemble des salariés.

Une nouvelle procédure interne visant à standardiser la gestion des compétences et la formation HSE dans toute l'organisation a été lancée en 2022. Elle vise à améliorer le processus d'identification des compétences HSE requises pour chaque rôle dans l'organisation de Voltalia, ainsi que la détermination et la hiérarchisation des besoins de formation HSE et actions pour y répondre.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, une plateforme interne d'apprentissage HSE a été lancée au deuxième trimestre 2022 pour tous les employés de Voltalia en treize langues différentes. Cette formation déploie des qualifications HSE transversales composées de plusieurs modules de formation. Les résultats obtenus au quatrième trimestre 2022 sont positifs puisque 81 % des salariés ont suivi la formation, soit un total de 5 920 heures de formation dispensées (comprises dans les 15 542 heures de formation citées ci-dessus).

Des livrets pédagogiques sont également fournis aux collaborateurs sur chaque site ainsi qu'une formation adaptée à l'activité concernée (construction, exploitation) et au type d'installation.

Sur site, les équipes bénéficient de formations HSE avant le début de chaque lancement de construction. Ces sessions sont obligatoires pour les équipes de construction de Voltalia mais également pour les sous-traitants, dont la performance Santé et Sécurité est intégrée à celle du Groupe. Ces formations couvrent l'ensemble des aspects du projet relatifs à la santé, la sécurité, mais aussi l'hygiène et l'environnement.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la bonne application de la politique HSE de Voltalia est à la disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe depuis 2018 et traduite dans plusieurs langues (Politique HSE, instructions préventives, procédure d'évaluation des risques, etc.).

Enfin, plusieurs formations spécialisées existent pour adresser certains risques spécifiques comme les opérations de levage, le travail en hauteur, le travail sur circuits électriques ou encore l'aide aux premiers secours ainsi que les exercices d'évacuation dans toutes les activités et géographies.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la bonne application de la politique HSE de Voltalia est à la disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe depuis 2018 et traduite dans plusieurs langues (politique HSE, instructions préventives, procédure d'évaluation des risques, etc.).

Enfin, plusieurs formations spécialisées existent pour adresser certains risques spécifiques comme les opérations de levage, le travail en hauteur, le travail sur circuits électriques ou encore l'aide aux premiers secours ainsi que les exercices d'évacuation dans toutes les activités et géographies.

Sous-traitants et fournisseurs

Un processus standardisé et transparent est en place pour la gestion des contrats avec les sous-traitants HSE à toutes les étapes de la relation établie entre le Groupe et ses sous-traitants afin de garantir que toutes les parties impliquées utilisent le même outil et ont une compréhension commune des termes.

Le niveau de profil de risque HSE des activités contractualisées est défini et la préqualification HSE est effectuée avant toute sélection de sous-traitant et signature de contrat. Tous les contrats doivent inclure des clauses HSE générales et des clauses plus spécifiques dans le cas de projets de construction. Le plan HSE est inclus et doit être suivi. La prévision de sanctions est requise en cas de non-respect des règles HSE.

Avant de commencer l'activité, les sous-traitants doivent signer un formulaire indiquant qu'ils s'engagent à respecter toutes les politiques et procédures en place. Voltalia s'engage en retour à assurer leur sécurité à travers un Plan HSE dédié qui comprend tous les documents à mettre en œuvre conjointement par Voltalia et ses contractants.

La mobilisation du prestataire et l'accès à tout site Voltalia, détenu ou géré par, ne sont accordés qu'après validation de la documentation HSE. En 2022, nous avons commencé

le déploiement dans toutes les zones géographiques d'une plateforme spécifique à cet effet, visant à fournir un processus simplifié plus rapide.

Il est garanti que les contractants définissent et mettent en œuvre leurs contrôles opérationnels conformément à leurs évaluations des risques ; en complément, et en fonction du niveau du Profil de Risque HSE, des processus d'inspections et d'Audit de Voltalia sont également mis en place.

Des directives opérationnelles sur la gestion de la sécurité des contractants sont communiquées dans le Plan HSE avec une liste complète de documents obligatoires : politiques, procédures, instructions opérationnelles, plans de circulation et d'urgence, listes de contrôle, inspections et rapports. Habituellement (en fonction de la taille de chaque projet), une personne est désignée chez le sous-traitant comme référent HSE.

Les contractants doivent se conformer à la procédure de gestion des incidents de Voltalia afin d'identifier, de signaler et d'enquêter, de manière cohérente et efficace, sur tout incident, y compris les quasi-accidents et les non-conformités, sur tout site Voltalia détenu ou géré.

Conformément à la procédure de gestion des conséquences de Voltalia, le comportement positif des sous-traitants en matière de HSE est reconnu, et d'autre part, l'application de mesures disciplinaires/conséquences progressives est suivie dans le cas où les sous-traitants violent ou s'écartent intentionnellement de la politique HSE de Voltalia (*10 golden rules, Minimum Requirements*, plan ou toute clause HSE contractuelle).

L'évaluation des performances HSE des sous-traitants est effectuée périodiquement. Celle-ci est partagée avec les parties prenantes internes concernées et présentée aux contractants afin de favoriser leur compréhension des résultats et leur amélioration lors de la prochaine évaluation.

Situations d'urgence

Des directives à l'échelle de l'entreprise sur la façon de se préparer et de réagir aux urgences sont mises en place. En effet, des risques potentiels nécessitant une intervention d'urgence ont été identifiés : accident au travail, incendie, substances dangereuses et inondations/fuites. Des instructions sont disponibles à tous les salariés et sont complétées par des systèmes de communication spécifiques, des plans d'urgence, des formations et des exercices, appliqués en fonction des risques et de la législation locale.

De plus, un plan de préparation aux urgences détaillé fait partie de tous les plans d'actions sur les chantiers en construction ou les sites en exploitation pour que les collaborateurs sachent répondre aux urgences. Les mesures suivantes sont mises en place :

- **équipes d'intervention d'urgence en place au niveau régional, du site ou de l'unité** : en fonction du lieu de travail (chantier, chantier O&M, bureau ou déplacement professionnel), différents plans sont en vigueur et doivent être appliqués par des équipes locales formées. Les équipes sont préparées à venir en assistance en cas d'accidents du travail, aux situations de premiers secours, à la lutte contre l'incendie, au contrôle des substances dangereuses

et aux inondations. Sur les bureaux permanents, des procédures d'urgence spécifiques sont en place en lien avec les conditions du bâtiment et la législation locale ;

- **protocoles de communication avec les parties prenantes externes** : en fonction de la législation locale et de l'ampleur des risques encourus, un protocole de communication spécifique est partagé avec des parties prenantes externes. Dans la mesure du possible, celles-ci participent à la planification des mesures à mettre en place en cas d'urgence ;
- **formations d'urgence pour les employés ou les communautés, y compris des tests réguliers des plans d'intervention d'urgence** : la périodicité des formations et tests est définie dans le plan d'urgence de chaque site/bureau. La formation d'urgence est dispensée à deux niveaux : l'équipe d'intervention, avec une formation externe aux premiers secours et à la lutte contre l'incendie (certifiée) et aux utilisateurs de l'espace (Volitalia ou d'autres parties prenantes) avec quelques exercices ;
- **mécanisme permettant aux parties prenantes de signaler les urgences** : dans toutes les installations sont disponibles des listes avec les contacts d'urgence.

Politique voyage

La politique voyage Groupe, réalisée par l'équipe voyage et l'équipe RH, a pour objectif d'harmoniser les pratiques en fixant des règles claires tout en prenant en compte le confort, la santé et la sécurité des employés. Volitalia met tout en œuvre pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Dans cette logique, Volitalia a pour partenaire SOS International. SOS International fournit des informations médicales et de sécurité avant le voyage des collaborateurs et une fois ceux-ci à l'étranger. En cas d'urgence, un système d'assistance est disponible 24 heures/24, 7 jours/7.

Sécurité IT

La visibilité accrue du Groupe, due notamment à sa croissance, pourrait en faire une cible pour des concurrents voire des organismes étatiques. De plus, un nombre croissant d'appels d'offres ou de contrats comportent des demandes d'engagements plus forts liés à la sécurité des données des clients qui doivent être pris en compte.

Une panne, un arrêt du système ou une atteinte aux données de Volitalia ou de celles de ses partenaires pourraient avoir des conséquences néfastes sur la poursuite et le bon

fonctionnement des activités de Volitalia (retards et/ou surcoûts). Le Groupe pourrait faire l'objet de cyberattaques (ransomware, déni de services...), y compris des tentatives de fraude par ingénierie intelligente pouvant entraîner un vol, une perte de données ou une interruption de l'activité. Ces attaques informatiques visent aussi bien l'Entreprise et ses partenaires, à la fois les centrales électriques et d'autres actifs numériques.

En 2019, une politique de sécurité, applicable à tous dans l'entreprise et signée par le Directeur Général a été publiée pour souligner notre engagement à maintenir un Système d'Information sécurisé.

Sur cette base, deux axes principaux ont été identifiés :

- la sécurité des centrales électriques, de plus en plus numérisées pour gérer notre production et la sécurité des autres actifs numériques dont les applications d'entreprise ;
- la documentation et les données personnelles.

Après la création d'une équipe dédiée en 2020, nous avons commencé à sécuriser nos centrales partout dans le monde ainsi que nos sièges sociaux en 2021. Sur la base d'une évaluation interne à 360° en 2021 et du premier audit externe en 2022, une feuille de route de sécurité pour 2022-2023 a été publiée et partagée avec la Direction.

En parallèle, la sensibilisation à la sécurité a également été promue comme un prérequis et chaque employé est impliqué dans une formation dédiée pour assurer son implication.

3.3.2.2 La performance Santé et Sécurité

En 2022, le taux de fréquence (TF) consolidé de Volitalia est de 1,29 et le taux de gravité (TG) est de 0,02. La fréquence et la gravité des accidents du travail sont pilotées et publiées dans un rapport trimestriel en interne pour tous les pays et projets du Groupe. De plus, ces indicateurs de performance sont disponibles en temps réel sur un tableau de bord en ligne accessible à tous les collaborateurs.

Le TF et le TG sont les deux indicateurs utilisés par Volitalia pour mesurer l'amélioration de la performance HSE. Pour 2022, les objectifs étaient de 2,02 (TF) et 0,02 (TG). Bien que les objectifs fixés pour les deux indicateurs fréquence et taux de gravité aient été atteints en 2022 (respectivement de 1,29 et 0,02), Volitalia déplore au dernier trimestre de l'année un accident mortel avec l'un de nos sous-traitants travaillant dans une activité de construction au Brésil.

INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ DEPUIS 2019

	Volitalia ⁽¹⁾			Sous-traitants			Consolidation		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Taux de fréquence	1,50	0,41	1,03	1,21	4,35	2,86	1,29	2,99	2,34
Taux de gravité	0,05	0,01	0,01	0,01	0,21	0,03	0,02	0,14	0,02
Accidents avec arrêt de travail	4	1	2	8	20	12	12	21	14
Jours d'arrêt de travail	127	30	22	106	948	137	233	978	159
Accidents mortels	0	0	0	1	0	2	1	0	2

(1) Acquisitions incluses.

En 2022, des indicateurs ont commencé à être introduits par Voltalia pour piloter et mesurer les activités HSE critiques. Cela s'est traduit par la création et le suivi tout au long de l'année des indicateurs suivants :

- taux de clôture des actions HSE ;
- nombre de personnes reconnues (distinction donnée par l'entreprise) ;
- nombre total d'inspections HSE ;
- taux d'inspections effectuées par du personnel non HSE ;
- taux de formation HSE terminée.

Objectifs de performance

Depuis 2015, Voltalia met en place un système de suivi de l'évolution des Incidents Santé et Sécurité avec la poursuite de l'objectif « Zéro accident avec blessure » qui concerne Voltalia et ses sous-traitants. Parallèlement à la définition des objectifs, une prime de rémunération est liée à leur réalisation. Chaque année, le Comité Exécutif décide en fonction de l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité quels seront les objectifs pour l'année suivante.

Les objectifs définis ci-dessous s'appliquent à la fois à la performance consolidée de Voltalia et de ses sous-traitants. Une réduction de 5 % est appliquée aux objectifs 2023 par rapport aux valeurs de 2022.

ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DE TAUX DE FRÉQUENCE ET GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DEPUIS 2020

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité
2020	2,019	0,024
2021	2,019	0,024
2022	2,02	0,02
2023	1,92	0,019

Mesures mises en place

En 2022, les mesures suivantes ont été introduites :

- **plan d'audit HSE** : en plus des inspections prévues ⁽¹⁾ et effectuées dans chaque géographie, 20 audits (+ 10 par rapport à 2021) ont été réalisés sur des sites EPC, O&M et ETD dans 10 pays. 2022 a été une année de consolidation concernant la mise en œuvre de ce processus enregistrant une amélioration significative à la fois de la quantité d'audits réalisés, et de la couverture d'échantillonnage des géographies et des métiers audités. Ces audits ont été réalisés par un auditeur interne Groupe appartenant à l'équipe HSE avec pour objectif principal de vérifier que tous les pays et segments d'activité respectent les Standards Internes HSE de l'entreprise, favorisant l'échange des meilleures pratiques entre les différentes géographies ;
- **hub HSE** : améliorations pour supporter le déploiement et centraliser l'accès aux processus HSE, à savoir : Gestion des sous-traitants ; Centre d'apprentissage HSE ; Personnes reconnues ; inspections ; et gestion des incidents. Création du manuel d'utilisation de l'outil, et du Support Center (HSE Helpdesk) ;
- **management des contrats** : approbation du processus et déploiement de toutes les étapes (profil de risque et sélection du contractant, mobilisation ; Gestion sur site et démobilitation avec évaluation) ;
- **eGestiona** : déploiement d'un outil standardisé pour améliorer la gestion de la validation des documents HSE nécessaires à l'accès aux postes de travail (applicable à Voltalia et ses Prestataires). Fin 2022, cet outil était déjà disponible dans sept pays différents, bien qu'à des stades de mise en œuvre différents ;

- **HSE Learning Center** : déploiement de la plateforme dans le but d'avoir un niveau commun de compréhension des employés des termes et normes HSE de base et également de délivrer des formations spécifiques aux professionnels les plus exposés au risque ;
- **identité visuelle HSE** : mise à niveau pour mieux s'adapter au moment actuel de Voltalia et par conséquent obtenir plus d'engagement des employés et des parties prenantes ;
- **programme Voltalia LOTO** : déploiement pilote initial au Brésil et préparation du déploiement mondial ;
- **permis de travail HSE** dans l'outil O&M FIX : déploiement et suivi ;
- **documentation HSE** : la documentation a fait l'objet d'une création ou d'une révision et publiée en tant que standards internes HSE de Voltalia pour toute l'organisation (Procédure de gestion des incidents ; Gestion des conséquences HSE ; Procédure de gestion des sous-traitants HSE ; Procédure de gestion HSE du cycle de vie du projet ; Procédure de conformité légale HSE ; Procédure de compétence et de formation HSE ; et manuel du système de gestion HSE). Dix audits externes ont également été menés en accord avec ISO 14 001 et ISO 45 001 en Espagne, en Grèce, au Portugal et Royaume-Uni.

Bilan de la performance

Nous pouvons noter une diminution du nombre total d'accidents avec arrêt de travail en 2022, les accidents mortels survenus en 2022 et 2020 prouvent que malgré l'amélioration du contrôle des systèmes et processus mis en œuvre (moins de défauts), il existe encore des lacunes qui peuvent entraîner les conséquences les plus graves.

(1) En plus des audits internes, des audits externes sont menés tous les ans. En 2021, des audits externes ont été menés en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni.

Sur un total de 13 accidents ayant entraîné des conséquences mortelles ou des arrêts de travail, la moitié (54 %) s’est produite dans des opérations à haut risque. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour améliorer les mesures de sécurité applicables aux opérations à haut risque pouvant entraîner un accident grave ou la mort. Les six autres accidents sont survenus dans des activités courantes telles que la marche, l’installation de panneaux photovoltaïques, le nettoyage, la manutention, etc.

Cependant, si l’on analyse l’ensemble des typologies d’incidents de santé et de sécurité (accidents, presque-accidents et non-conformités) au cours de 2021, une valeur de 41 *Potential Severe Accidents* a été obtenue. En d’autres termes, 41 incidents auraient pu entraîner un accident grave ou un décès dans des circonstances différentes. Ces types d’incidents ont fait l’objet d’efforts d’amélioration particuliers pour améliorer rapports, enquêtes et actions afin d’éviter qu’ils ne se reproduisent.

3.3.3 Intégrité et éthique

La mission de Voltalia ne peut être remplie que si chaque collaborateur agit de la manière la plus éthique et responsable qui soit. C’est également un préalable à la confiance durable de ses partenaires et parties prenantes locales et un avantage concurrentiel déterminant à long terme.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d’atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
<p>Risque de manquement à l’éthique des affaires :</p> <p>Tout acte mettant en cause l’intégrité d’un individu et de l’entreprise : corruption, trafic d’influence, fraude, délit d’initié, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sanctions juridiques et engagement de la responsabilité civile ou pénale • Suspension ou ralentissement des opérations • Conflits avec les communautés locales ou de suspension des opérations • Retrait d’investisseurs ou perte de marché • Image et réputation de l’entreprise (interne et externe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à la Charte Éthique et Code de conduite • Mise à disposition d’un système d’alerte professionnelle • Consultation des parties prenantes locales • Procédure de sélection et d’évaluation des tiers (<i>Know Your Third Party</i>)
<p>Risque de contrepartie :</p> <p>Toute pratique non conforme aux exigences réglementaires applicables et aux standards éthiques et conformité de Voltalia de la part d’un tiers (client, fournisseur, sous-traitant ou partenaire) : violation des droits humains, pratiques avérées de corruption ou de toute violation des règles de droit international et des bonnes pratiques environnementales et sociales.</p>		

3.3.3.2 Le programme Conformité

Présentation

Voltalia met en place un ensemble de mesures et politiques internes formalisées qui permettent de s’assurer de la conduite éthique de ses activités et du respect de la Charte Éthique et Code de conduite. Ces mesures ont pour objectif de lutter efficacement contre le risque de corruption et de fraude dans toutes les géographies d’implantation du Groupe mais aussi d’assurer la protection de ses collaborateurs et partenaires.

Afin d’assurer une pleine conformité aux dispositions de la loi dite « Sapin 2 », des mesures sont mises en place pour dissuader la non-conformité et réduire l’exposition à des opportunités contraires à l’éthique. Ainsi, un système d’alerte interne pour détecter la corruption et une cartographie des risques de corruption Groupe a été réalisé en 2020 pour évaluer notamment les risques de corruption en fonction des différents pays où le Groupe opère. Voltalia s’engage à mettre en place les mesures nécessaires pour s’occuper des risques éthiques majeurs.

Le programme de conformité évolue sur la base des résultats de cette cartographie des risques, des nouvelles recommandations des agences anticorruption pertinentes à l’activité de Voltalia et dans le respect des principes de bonne gouvernance en la matière.

Gouvernance

Le Déontologue, membre du Comité Exécutif, a été désigné comme référent éthique et est responsable de la bonne application de la Charte Éthique et du Code de conduite. Assisté par la Directrice Conformité Groupe ainsi que par la Responsable Conformité Groupe, il rend compte annuellement au Comité d’Audit des avancées du programme Conformité Groupe.

En 2022, la Direction Juridique et la Direction Conformité ont été scindées en deux Directions distinctes permettant ainsi une meilleure visibilité et prise en main de l’application du Programme Conformité.

D’autres membres composent l’équipe Conformité et sont situés en France, au Portugal et au Brésil.

Par ailleurs, le Comité d’Audit en tant qu’émanation du Conseil d’Administration de Voltalia s’assure, et ce deux fois par an, dans le cadre de sa mission de surveillance des activités du Groupe, de l’existence, de la pertinence et de l’efficacité des mesures prises par les dirigeants dans le cadre de la mise en place du programme de conformité.

La Charte Éthique et le Code de conduite

La responsabilité de Voltalia va au-delà du simple respect des cadres réglementaires applicables. Assurant la promotion des énergies renouvelables dans le monde entier, le Groupe entend poursuivre le développement de ses activités tout en restant fidèle aux valeurs qui guident ses équipes : l'intégrité, l'ingéniosité, l'esprit d'équipe et l'entrepreneuriat. Il est essentiel que leurs pratiques professionnelles y soient ancrées, à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans cette logique, Voltalia a choisi d'adopter et d'appliquer une Charte Éthique et un Code de conduite ⁽¹⁾ auxquels doivent adhérer l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes (clients, partenaires, sous-traitants, fournisseurs, etc.) et en respecter strictement les principes, sans faille et sans compromis, formalisant une volonté commune d'agir de manière éthique et conforme à ses valeurs.

Tous les collaborateurs du Groupe sont tenus de se conformer aux règles, politiques et procédures internes découlant de la Charte Éthique et du Code de conduite et tous les contrats de travail contiennent une clause relative à son respect. Traduit en français, anglais, portugais, italien et espagnol, il est également inclus dans chacun des contrats signés avec les fournisseurs et prestataires de Voltalia.

La Charte Éthique et le Code de conduite ont été entièrement révisés en début d'année 2021 afin de mieux les adapter aux réalités opérationnelles de Voltalia et de faciliter l'utilisation de ce document pour les collaborateurs. Ce document unique est désormais composé de deux parties distinctes abordant respectivement la mission, les valeurs et les engagements de Voltalia ainsi que les actions prises par Voltalia en tant qu'entreprise responsable dans ses relations d'affaires mais aussi en tant qu'employeur responsable.

À travers la Charte Éthique, Voltalia s'engage notamment à :

- respecter les lois et lutter activement contre la corruption ;
- respecter les droits humains ;
- respecter et améliorer l'environnement.

Le Code de conduite détaille quant à lui les actions prises par Voltalia en matière de :

- lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la fraude ;
- lutte contre la concurrence déloyale ;
- protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- promotion du dialogue social ;
- protection des données personnelles.

Ces actions sont illustrées par des exemples concrets imaginés grâce aux échanges entre l'équipe Conformité et les équipes opérationnelles sur leurs activités au quotidien.

La contribution politique est interdite. Voltalia ne verse aucune contribution et n'accorde aucun avantage dans le but de promouvoir ou de soutenir un parti politique ou une personnalité politique. Ces pratiques sont interdites afin de ne pas porter atteinte à la neutralité politique à laquelle Voltalia est attachée et afin d'éviter toute suspicion de corruption.

(1) La Charte Éthique et le Code de conduite de Voltalia sont disponibles sur le site internet du Groupe www.voltalia.com.

Procédure d'évaluation des tiers

La procédure d'évaluation des tiers ou *Know Your Third Party* (KYTP) est la procédure interne de vérification de l'intégrité des tiers. Elle permet de s'assurer que les tiers ne présentent pas de risque de manquement à l'intégrité pour Voltalia et de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de s'en assurer. Elle décrit la marche à suivre par les collaborateurs avant de pouvoir contracter avec un fournisseur, un sous-traitant, un partenaire ou un client.

Révisée en 2021, le champ d'application de la procédure KYTP a été largement étendu aux autres sujets de l'éthique des affaires et du devoir de vigilance au sens large et couvre désormais les risques de corruption et de fraude, d'atteinte à la santé et à la sécurité, d'atteinte aux droits sociaux et aux droits humains ainsi que les risques d'atteinte à l'environnement. La nouvelle procédure KYTP catégorise dès l'entrée en contact la tierce partie sur base de critères financiers, géographiques et l'objet de la relation d'affaires. Au cas où le tiers atteint l'un des seuils, il va devoir nécessairement faire l'objet d'une recherche plus approfondie. S'il en résulte une catégorisation en « Risque Moyen » ou « Risque Élevé », le manager conformité doit obligatoirement valider le rapport et compléter les mesures de mitigation, si nécessaires. Ces dossiers sont tous transmis aux signataires internes des contrats.

La nouvelle procédure KYTP prévoit désormais également plusieurs niveaux de diligence adaptés au niveau de risque potentiel représenté par une catégorie de tiers donnée ainsi qu'aux différentes zones géographiques telles qu'identifiées dans la cartographie des risques de corruption.

En 2022, 577 fournisseurs et sous-traitants de Voltalia (hors acquisitions) ont été évalués par une analyse KYTP par l'équipe conformité.

NOMBRE DE FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS ÉVALUÉS PAR UNE ANALYSE KYTP PAR L'ÉQUIPE CONFORMITÉ

Année	Nombre
2019	206
2020	315
2021	499
2022	577

Sensibilisation et formation des équipes

Une formation de e-learning Éthique et Conformité a été lancée. Celle-ci est disponible en français, portugais et anglais. La participation de tous les collaborateurs du Groupe est obligatoire.

Voltalia a pour objectif de former tous ses collaborateurs à l'éthique (tous types de contrat, toutes les filiales, tous les pays, tous les postes). **En 2022, 98,8% des collaborateurs ont été formés à l'Éthique et à la Conformité (91,4% en 2021, 80% en 2020)**, ce qui représente 1 554 collaborateurs.

L'objectif principal de la formation anti-corruption est de sensibiliser les collaborateurs afin de leur expliquer les bons comportements et réflexes à acquérir en matière de choix éthiques dans une situation difficile, en rapport notamment avec les dispositions de la Charte Éthique et du Code de conduite.

En 2022, une formation obligatoire en Éthique et Conformité « e-learning » a été mise en place au sein du Groupe. Toutes les entités et collaborateurs doivent l'effectuer. L'objectif est de former les collaborateurs tous les deux ans. Le contenu sera revu quand nécessaire. Le module comprend les sujets suivants :

- la gouvernance et la conformité ;
- la Charte Éthique et le Code de conduite ;
- les définitions juridiques des différentes infractions pénales dans la vie des affaires ;
- l'impact des activités des entreprises multinationales sur les droits humains et l'environnement ;
- la procédure d'évaluation des tiers KYTP ;
- la politique cadeaux et invitations ;
- le système d'alerte ;
- des exemples de bonnes pratiques ;
- quiz final pour lequel un score minimum pour validation de la formation est de 80 %.

Voltalia met ainsi à la disposition de toutes ses parties prenantes ce dispositif d'alerte professionnelle confidentiel, par le biais d'un site web externe sécurisé ouvert 24/7 ⁽¹⁾.

Liste (non exhaustive) d'illustrations de comportements pouvant faire l'objet d'une alerte

La corruption et autres actes frauduleux	Le trafic d'influence	Le harcèlement moral	Le harcèlement sexuel
Le vol	Le délit d'initié	L'atteinte aux droits humains, à l'environnement et aux règles HSE	

La plateforme est disponible dans plusieurs langues (dont anglais, espagnol, italien, français) pour être comprise par le plus grand nombre dans les pays où Voltalia a des activités.

Les alertes sont traitées de manière confidentielle afin de protéger les émetteurs d'alerte contre les représailles. Les Référénts désignés par la Procédure d'alerte ont la charge de recevoir et de traiter les alertes en menant des enquêtes lorsque cela est nécessaire. Ils peuvent être amenés à désigner une Commission d'enquête composée de collaborateurs impartiaux et experts sur le sujet soulevé et dont les membres sont également soumis à de strictes règles de confidentialité. En ce sens, toutes les personnes impliquées dans le traitement d'une alerte doivent signer un engagement de confidentialité pour protéger effectivement les émetteurs d'une alerte.

Le système d'alerte professionnelle

Le système d'alerte a été développé en conformité avec les dispositions de la loi dite « Sapin 2 » et permet aux émetteurs d'alerte de signaler anonymement des faits notamment de corruption, fraude, de trafic d'influence et de délit d'initié.

La procédure et le guide interne d'investigation ont été mis à jour conformément à la loi française dite Wasserman.

Le système d'alerte professionnelle de Voltalia permet à l'ensemble de ses parties prenantes – salariés et stagiaires travaillant au sein du Groupe mais aussi collaborateurs externes et occasionnels ainsi qu'aux tiers (fournisseurs, clients ou autres) travaillant avec Voltalia – de faire remonter des alertes à son supérieur hiérarchique direct ou indirect, par les Ressources Humaines ou par les Référénts désignés par la Procédure d'alerte.

Ce système d'alerte vient compléter les mécanismes d'alerte existants dans le droit du travail français (alerte par le biais des représentants du personnel ou alerte à l'employeur au sens de l'article L. 4131-1 du Code du travail) ou des autres pays du Groupe et permet de signaler l'un des éléments suivants :

- un crime ou un délit ;
- une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement ;
- une conduite ou des situations contraires à la Charte Éthique et au Code de conduite du Groupe ;
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.

Par ailleurs, l'émetteur d'alerte ainsi que les personnes visées, disposent, si applicable, des droits prévus par les obligations légales applicables s'agissant de leurs données personnelles (rectification, suppression, etc.).

La procédure d'alerte est communiquée de manière proactive aux employés : affiches, intranet, une campagne de communication renforcée est prévue pour 2022, formations éthiques et conformité.

NOMBRE D'ALERTE REÇUES PAR LE BIAIS DE LA PLATEFORME DÉDIÉE

	2021	2022
Sujet RH (discrimination, harcèlement, grief avec le manager)	5	11
Corruption – fraude	1	2
TOTAL	6	13

(1) Plateforme externe spécialisée (EthicsPoint de Navex Global).

Conformité aux lois et règlements sur la protection des données

Dans le cadre de son programme de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux différentes législations en la matière auxquelles l'entreprise est soumise, Voltalia œuvre à développer un programme de conformité harmonisé afin d'appréhender ces sujets de manière cohérente entre ses différents pays d'activité.

La Direction Conformité demeure garante de la conformité aux législations attachées à la protection des données, et notamment au Règlement 2016/679 – Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi brésilienne en la matière « Lei Geral de Proteção de Dados Pessoais (LGPD) Lei n° 13.709, de 14 de Agosto de 2018 » implémentée en 2021.

L'équipe Conformité est chargée de veiller au respect de la conformité du Groupe avec ses obligations en matière de protection des données et de mettre en place une approche transverse impliquant l'ensemble des acteurs potentiels de la protection des données, notamment les Directions des Ressources Humaines et la Direction IT.

Voltalia s'efforce de faire uniquement appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, s'assurant que les contrats concernés soient revus et adaptés aux exigences légales applicables en matière de protection de données personnelles.

Une formation dédiée a été effectuée auprès des collaborateurs de la filiale de Helexia au Brésil afin de les sensibiliser à la matière.

Cartographie des risques

En 2022 la cartographie des risques a été mise à jour. Un plan de formation décrit le dispositif de formation et comprend une méthodologie, le personnel exposé est identifié conformément à la cartographie des risques 2022.

Deux nouvelles politiques, « Conflits d'intérêts » et « Due Diligence Merger & Acquisition » ont été rédigées.

3.3.3.3 Le respect des droits humains

À travers la Charte Éthique et la Code de conduite, Voltalia, ses collaborateurs et ses partenaires s'engagent à respecter en toutes circonstances les droits humains internationalement reconnus⁽¹⁾, protégeant ainsi les travailleurs et les communautés locales à proximité de ses installations.

Voltalia s'engage particulièrement au respect des droits fondamentaux de ses collaborateurs et de ceux de ses sous-traitants et fournisseurs et interdit formellement dans le cadre de ses activités le recours à toute forme d'esclavage, de traitements inhumains et dégradants, et de travail forcé notamment la servitude pour dette.

L'entreprise interdit toute forme de travail des enfants impliquant leur exploitation économique et fixe à 16 ans l'âge minimum d'accès à l'emploi chez Voltalia pour les tâches non dangereuses et 18 ans pour les tâches dangereuses. Voltalia reconnaît la liberté syndicale, le droit à la négociation collective et la liberté d'association de ses collaborateurs et de ceux de ses sous-traitants et s'engage pour la promotion du dialogue social.

À cette fin, Voltalia perfectionne continuellement ses politiques et son système de gestion des risques, répondant ainsi aux exigences internationales et aux attentes de ses parties prenantes.

La procédure KYTP a été renforcée et élargie afin de couvrir le risque de violation des droits humains, avec une attention particulière portée aux fournisseurs de modules de panneaux solaires, catégorie de tiers sur lesquels le niveau de diligence est le plus élevé. L'ensemble de ces fournisseurs – passés, présents ou potentiels – a fait l'objet d'une « KYTP » préliminaire en 2021 afin de cartographier en interne le niveau de risque de chaque partenaire.

En 2022, 100 % des fournisseurs de modules de rang 1 de Voltalia (hors acquisitions) présentant un risque élevé de violation de droits humains ont été évalués par la KYTP avant contractualisation afin d'identifier les mesures d'atténuation les plus adaptées.

Des clauses contractuelles spécifiques sont systématiquement intégrées aux projets de contrat afin de garantir le respect des droits humains internationalement reconnus, mais également la transparence de l'information sur la provenance des matériaux constitutifs des panneaux solaires et la possibilité de réaliser des audits dans les sites de fabrication des équipements.

La Charte Éthique et le Code de conduite, mis à jour en 2021 pour renforcer ces engagements en matière de respect des droits humains, sont annexés dans chaque contrat avec obligation d'en respecter les engagements.

Le système d'alerte du Groupe permet à toutes les parties prenantes internes ou externes à l'entreprise de signaler anonymement des faits notamment de harcèlement et d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales.

3.3.3.5 Les mesures fiscales

En accord avec sa Mission de favoriser le développement local, Voltalia, consciente de la nécessité de contribuer aux ressources des pays d'implantation, veille à s'acquitter des impôts et taxes dus localement.

Pour ce faire, Voltalia a récemment recruté un Responsable fiscal Groupe, chargé de coordonner les équipes fiscales et financières locales ainsi que les conseils externes pour s'assurer du respect des normes fiscales locales.

En 2022, Voltalia a payé 19 millions d'euros de taxes et impôts dans les principaux pays où le Groupe est actif.

(1) Figurant dans la Charte internationale des droits de l'homme et les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

3.4 INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

3.4.1 Ressources Humaines

Répartition des effectifs Voltalia par zone géographique	2022	2021	2020
Voltalia	1158	1043	930
France	346	316	290
Brésil/Colombie/Mexique	307	256	210
Portugal	245	217	204
Autres Europe	193	148	122
Afrique/Moyen-Orient/Asie	67	106	104
Helexia	335	203	146
Brésil	56	21	-
France	189	121	93
Portugal	51	26	18
Autres Europe	39	35	35
Greensolver	40	41	38
France	24	18	15
Autres Europe	16	23	23
Triton	19	14	13
France	4	0	1
Canada	15	14	12
Mywindparts (inclus dans Voltalia à partir de 2021)	-	-	5
France	-	-	5
TOTAL EFFECTIFS GROUPE	1 552	1 301	1 132

Effectif moyen	2022	2021	2020
Voltalia (hors acquisitions)	1 095	993	837
• CDI	982 (90 %)	862 (87 %)	84 %
• CDD/intérim	113 (10 %)	131 (13 %)	16 %
Voltalia (acquisitions incluses)	1 451	1 228	1 008
• CDI	1 327 (91 %)	-	-
• CDD/intérim	124 (9 %)	-	-

Hors acquisitions : Helexia, Greensolver et Triton exclus.

Mobilité	2022	2021	2020
Collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité dans l'année	184	113	55
• Promotions	101	78	43
• Mobilités transversales	82	15	9
• Transfert vers une autre entité Voltalia	1	20	-
Collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité dans l'année	16,8 %	11,4 %	6,6 %

3 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Indicateurs extra-financiers

Répartition par âge	2022	2022	2022	2022	2021	2021	2021	2021	2020
	Volitalia ⁽¹⁾	Greensolver	Helexia	Triton	Volitalia ⁽¹⁾	Greensolver	Helexia	Triton	
Âge moyen	37,8	-	-	-	36,9	34,2	35,4	57,9	36,4
18-29 ans	229	13	96	1	227	14	63	0	215
30-39 ans	507	15	147	3	486	16	92	0	440
40-49 ans	307	10	67	7	245	10	35	6	211
50-59 ans	98	2	20	4	73	1	9	3	60
60 ans et plus	17	0	5	4	12	0	4	5	4

(1) Mywindparts pris en compte en 2022 et 2021, non pris en compte en 2020.

Rémunérations (en euros)	2022	2022	2022	2022	2021	2021	2021	2021	2020 ⁽¹⁾
	Volitalia ⁽¹⁾	Greensolver	Helexia	Triton	Volitalia ⁽¹⁾	Greensolver	Helexia	Triton	
Salaire mensuel moyen	3 647	5 125	3 449	10 295	3 459	4 572	3 511	8 151	3 550
Salaire mensuel moyen cadre	4 678	5 125	3 914	119 462	4 587	4 572	3 452	9 130	4 888
Salaire mensuel moyen non-cadre	1 962	2 159	8 368	2 062	1 752	-	2 164	6 584	1 824
Salaire mensuel moyen hommes	3 794	4 651	3 530	11 021	3 617	4 430	3 763	8 791	3 741
Salaire mensuel moyen femmes	3 365	6 440	3 270	6 303	3 147	4 932	2 996	4 628	3 146

(1) Sont pris en compte pour les années 2020 : Volitalia SA, Volitalia Guyane SAS.

Absentéisme ⁽¹⁾	2022	2021	2020
Nombre d'heures d'absence ⁽²⁾	209 917	26 870	29 556
Nombre d'heures travaillées	1 627 602	1 433 712	1 408 997
Taux d'absentéisme	12,9 %	1,9 %	2,1 %
Taux d'absentéisme hors congé maternité/paternité	8,2 % ⁽³⁾	1,4 %	1,2 %

(1) Périmètre : Brésil, France, Italie, Portugal soit 78 % des effectifs Volitalia en 2020 et 77 % des effectifs Volitalia en 2021.

Périmètre : Brésil, Espagne, France, Italie, Portugal soit 84 % des effectifs Volitalia en 2022.

(2) Pour maladie ordinaire ou professionnelle, accident du travail et événement familial.

(3) Cette augmentation est due à 7 absences longue durée au Portugal en 2022.

Répartition des entrées et sorties Volitalia (hors acquisitions) par pays et par type de contrats	2022		2021		2020	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
TOTAL	389	274	317	204	382	161
France	96	66	86	57	114	40
Brésil/Colombie/Mexique	111	56	98	52	88	21
Portugal	73	46	45	34	61	18
Autres Europe	92	50	49	28	55	37
Afrique/Moyen-Orient/Asie	17	56	39	33	64	45
TOTAL PAR TYPE DE CONTRATS	389	274	317	204	382	161
CDI	327	214	217	144	266	100
CDD/intérim	62	60	100	60	116	61

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2022	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia	390	34 %	768	66 %	1158
Membres du Comex ⁽¹⁾	4	25 %	12	75 %	16
Cadres	203	34 %	388	66 %	591
Non-cadres	183	33 %	368	67 %	551
Effectifs Helexia	108	32 %	227	68 %	335
Membres du Comex ⁽¹⁾	0	0 %	1	100 %	1
Cadres	67	30 %	156	70 %	223
Non-cadres	41	37 %	70	63 %	111
Effectifs Greensolver	12	70 %	28	30 %	40
Cadres	12	70 %	28	30 %	40
Non-cadres	0	0 %	0	0 %	0
Effectifs Triton	3	16 %	16	84 %	19
Cadres	-	-	-	-	-
Non-cadres	-	-	-	-	-
TOTAL	513	33 %	1 039	67 %	1 552

(1) Comex : Comex groupe Voltalia (voir p 115 du DEU 2022 pour avoir la liste complète des membres du Comex).

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2021	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia (dont Mywindparts)	344	33 %	699	67 %	1 043
Membres du Comex	2	15 %	11	85 %	13
Cadres	174	35 %	327	65 %	501
Non-cadres	168	32 %	361	68 %	529
Effectifs Helexia	70	34 %	133	66 %	203
Membres du Comex	0	0 %	1	100 %	1
Cadres	44	27 %	117	73 %	161
Non-cadres	26	63 %	15	37 %	41
Effectifs Greensolver	12	30 %	29	70 %	41
Cadres	12	30 %	29	70 %	41
Non-cadres	0	0 %	0	0 %	0
Effectifs Triton	2	14 %	12	86 %	14
Cadres	1	13 %	7	87 %	8
Non-cadres	1	17 %	5	83 %	6
TOTAL	428	33 %	873	67 %	1 301

3 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Indicateurs extra-financiers

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2020	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia	297	32 %	633	68 %	930
Présidente du Conseil d'Administration	1	100 %	0	0 %	1
Membres du Comex	2	15 %	11	85 %	13
Cadres	133	32 %	281	68 %	414
Non-cadres	161	32 %	341	68 %	502
Effectifs Helexia	50	34 %	96	66 %	146
Membres du Comex	0	0 %	2	100 %	2
Cadres	24	32 %	52	68 %	76
Non-cadres	20	38 %	30	62 %	69
Effectifs Greensolver	11	29 %	27	71 %	38
Cadres	11	31 %	25	69 %	36
Non-cadres	0	0 %	2	100 %	2
Effectifs Mywindparts	2	40 %	3	60 %	5
Cadres	1	33 %	2	67 %	3
Non-cadres	1	50 %	1	50 %	2
Effectifs Triton	2	15 %	11	85 %	13
Cadres	1	11 %	8	89 %	9
Non-cadres	1	25 %	3	75 %	4
TOTAL	362	32 %	770	68 %	1132

Évolution de la composition du Comité Exécutif de Voltalia	2022	2021	2020
Femmes	4	2	2
Hommes	13	11	13
TOTAL	17	15	15

Évolution de la composition du Conseil d'Administration de Voltalia	2022	2021	2020
Femmes	3	3	4
Hommes	4	4	4
TOTAL	7	7	8

Budget de formation Voltalia UES	2022	2021	2020
Pourcentage du total des salariés des base, bonus, et charges sociales afférentes	2 %	3 %	3 %
Actions de formation assurées au niveau Groupe	0,37 soit	0,47 soit	0,26 soit
En % du budget total	25 %	25 %	20 %
Actions de formation effectuées localement par chacun des pays à hauteur	1,11	1,42	1,05
En % du budget total	75 %	75 %	80 %
TOTAL BUDGET DE FORMATION (en millions d'euros)	1,48	1,89	1,31

Taux d'attrition des effectifs permanents Voltalia (hors acquisitions)	2022	2021	2020
Brésil	19,6 %	21,6 % ⁽¹⁾	7,6 %
France	18,6 %	13,5 %	12,9 %
Portugal	20,4 %	13,9 %	7,1 %
TOTAL	21,8 %	16,7 % ⁽²⁾	14,2 %

Taux d'attrition par pays détaillé pour les trois pays où Voltalia compte 77 % de ses collaborateurs :

(1) Sans les 15 transferts vers les filiales indépendantes de Voltalia, le taux d'attrition des effectifs permanents au Brésil serait de 14,7 %.

(2) Sans les transferts vers les filiales indépendantes de Voltalia, le taux d'attrition des effectifs permanent du Groupe serait de 14,8 %.

Taux d'attrition des effectifs permanents Helexia	2022	2021	2020
Brésil	13 %	-	-
France	27 %	-	-
Portugal	26 %	-	-
TOTAL	23 %	14 %	-

Taux d'attrition par pays détaillé pour les trois pays où Helexia compte 88 % de ses collaborateurs.

3.4.2 Projets et actions sociales

Projets sociaux et actions sociales au Brésil	Finalisés	En cours	Total
2014-2019	55	3	58
2020	31	10	41
2021	17	5	22
2022	29	5	34
TOTAL	132	23	155

MONTANT DES DONS ET MÉCÉNAT ALLOUÉS EN FRANCE (MÉTRO. ET GUYANE FRANÇAISE) (en euros)

	2022	2021	2020
Dons et mécénat	83 500	44 500	41 800

3.4.3 Environnement

Installations ICPE

Au 31 décembre 2022, Voltalia compte cinq installations soumises à autorisations ICPE en France et en Guyane, dont tous ses sites éoliens, à savoir :

- 3V DÉVELOPPEMENT SARL ;
- La Faye Énergies ;
- France Europe Voltalia Molinons ;
- Échauffour Énergies ;
- Parc éolien de Sarry.

Quatre installations sont soumises à déclaration ICPE :

- Biomasse de Cacao ;
- Biomasse de Kourou ;
- Mana Énergie Service (stockage Li-Ion) ;
- Savane des Pères (PV + stockage Li-Ion).

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS (en ktCO₂ eq)

	2022	2021	2020
TOTAL	1,41	1,27	0,65

PROVISIONS POUR DÉMANTÈLEMENT (en euros)

Périmètre	2022	2021
France	3 041 221	2 683 688
Guyane	73 702	72 256

Consommations d'eau au Brésil	2022	2021	2020
Chantier en construction	99,1 % (711 272 m ³)	64,9 % (210 197 m ³)	30,5 % (252 967 m ³)
Centrales en exploitation	0,9 % (6 429 m ³)	35,1 % (113 650 m ³)	69,5 % (577 340 m ³)
TOTAL	717 701 M³	323 848 M³	830 307 M³

3.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales (ord. 2017-1180 du 19 juillet 2017, JO du 21 ; décret 2017-1265 du 9 août 2017, JO du 11), modifiée par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, Voltalia publie pour la quatrième année une Déclaration de Performance Extra-Financière dans son Document d'enregistrement universel.

La table de concordance avec les informations sociales, environnementales et sociétales devant figurer dans la DPEF

ainsi que la liste prévue par l'article R. 225-105 II du Code de commerce, est publiée 9.3 du Document d'Enregistrement Universel Voltalia 2022.

L'ensemble des informations publiées traduit une volonté d'amélioration continue de transparence, de clarté et de fiabilité des données du Groupe et de la performance de sa stratégie RSE. La présente note méthodologique tend à préciser les méthodes de calcul des indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux.

3.5.1 Le périmètre du reporting extra-financier

Conformément aux exigences du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des Entreprises en matière sociale et environnementale, les informations extra-financières du présent rapport concernent le périmètre consolidé de Voltalia en 2022 (avec acquisitions), sauf mentionné autrement.

Les exclusions ou les variations de définitions sont mentionnées dans le rapport ci-dessus sous forme de notes en bas de page.

Les indicateurs chiffrés sont calculés sur une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2022.

Les données relatives aux périmètres définis ont été collectées et consolidées par le département Développement Durable du Groupe, directement auprès de chaque Direction.

Les données quantitatives et qualitatives communiquées dans ce rapport ont fait l'objet d'une vérification externe par Mazars SAS, nommé organisme tiers indépendant et membre du réseau Mazars SA, Commissaire aux comptes de la Société. Pour les informations considérées comme étant les plus importantes, des tests de détails ont été réalisés.

3.5.2 Les données environnementales

3.5.2.1 Les émissions de CO₂ évitées

Les émissions de CO₂ évitées de moindre augmentation de Voltalia, sont égales à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité renouvelable des centrales existantes et en opération et les émissions d'un scénario de référence qui aurait eu lieu en l'absence de cette production.

Émissions de la situation de référence

Voltalia utilise les facteurs d'émissions *Operating Margin* (OM) calculés grâce à la méthodologie *Clean Development Mechanism* (CDM) de la Convention-cadre des Nations Unies

sur les Changements Climatiques (UNFCCC) pour le calcul des émissions de la situation de référence des pays.

Ne disposant pas de données fiables sur la production d'électricité pour chaque source afin de calculer le facteur d'émission OM en Jordanie, Guyane, Kenya et Égypte, Voltalia utilise le facteur d'émission moyen du mix électrique du pays comme référence.

Cette année, à la suite de la revue par ekodev de la méthodologie utilisée, les importations ont été ajoutées dans le calcul de la situation de référence, l'améliorant en précision.

Pays	Facteurs d'émissions de la situation de référence (en tCO ₂ /MWh)
Brésil	0,423
Égypte	0,428
France	0,226
Guyane	0,958
Jordanie	0,366
Grèce	0,604
Royaume-Uni	0,394
Portugal	0,317
Italie	0,444
Belgique	0,245
Espagne	0,349

Émissions de Voltalia

Pour le calcul des émissions de ses centrales, Voltalia utilise les facteurs d'émissions médians du GIEC ⁽¹⁾ de la technologie utilisée. Ces facteurs sont affinés pour la France et la Guyane française et proviennent de la Base Carbone de l'ADEME.

Pour les centrales hydroélectriques et les centrales éoliennes françaises, le centre d'expertise interne a calculé un facteur d'émission plus précis.

FACTEURS D'ÉMISSIONS (en tCO₂/MWh)

Technologies	France	Autres
Solaire	0,0439	0,048
Éolien	0,0141	0,011
Hydro	0,006	0,024

3.5.2.2 Bilan carbone du Groupe

Voltalia a réalisé en 2022 un bilan carbone interne pour la première fois sur les trois scopes (Scopes 1, 2 et 3). Voltalia ne se fixe pas encore d'objectif chiffré de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Pour réaliser ce bilan carbone, la méthode Bilan Carbone® a été utilisée. Cette méthode a été développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) afin d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes sur une année d'activité. Cette méthode comptabilise les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques nécessaires à l'existence de l'entreprise. Puisque le calcul du bilan carbone 2022 est le premier réalisé en interne, Voltalia a décidé d'utiliser les résultats de celui de 2020 en tant que référentiel afin de ne se concentrer que sur les postes d'émissions les plus importants et ainsi faciliter la collecte de donnée. Le périmètre 2022 couvre plus de 90 % du bilan carbone 2020.

Périmètre couvert :

- émissions directes de gaz à effet de serre (ou Scope 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, par exemple : diesel utilisé pour Oiapoque, carburant sur les sites en construction et exploitation (même périmètre que le reporting environnemental), biomasse (le bilan

carbone des centrales biomasse représente les émissions liées à la biomasse livrée et non à la biomasse brûlée qui est prise en compte quant à elle dans le calcul de l'intensité carbone) ;

- émissions à énergie indirectes (ou Scope 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation (même périmètre que le reporting environnemental) ;
- autres émissions indirectes (ou Scope 3) : autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation non comptabilisées au Scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements professionnels, changement d'usage des sols.

3.5.2.3 Reporting environnemental

Périmètre

Les données des acquisitions sont exclues du périmètre.

Les informations du reporting environnemental couvrent les pays suivants : Brésil, Égypte, France, Grèce, Guyane Française, Irlande, Kenya, Mauritanie, Portugal, Royaume-Uni et Zimbabwe.

(1) Outil pour le calcul des émissions des projets électriques rapport du CDM (Clean Development Mechanism), rapport V7, UNFCCC, 2018.

Les données suivantes sont prises en compte dans le reporting environnemental : consommations de carburant, consommations d'électricité, consommations d'eau, production de déchets et recyclage, déplacements professionnels.

Le bilan carbone 2020 de Voltalia a montré que la plupart des données recueillies pour le reporting environnemental ne représentent qu'une petite partie des émissions de Voltalia. Pour cette raison, Voltalia a repensé les données environnementales collectées pour une meilleure performance environnementale et un gain de temps pour ses équipes.

En 2022, le périmètre des données collectées est le suivant :

- consommation de carburant : sites en opération et construction dans tous les pays ;
- consommations d'électricité/d'eau/production de déchets/recyclage : sites en opération et construction seulement au Brésil ;
- déplacements professionnels : tous les pays.

Actifs en exploitation :

- capacité installée des sites IPP en exploitation de Voltalia ;
- Brésil, Égypte, Grèce, Royaume-Uni, Guyane française : 100 % des actifs en exploitation ;
- France, Jordanie, Portugal : *pas de données*.

Actifs en construction : 949 MW d'actifs en construction pour Voltalia et ses clients.

- Albanie : Karavasta ;
- Brésil : Canudos, Sol Serra do Mel ;
- France : Carrières des plaines, Montclar, SVAN, SVNC ;
- Royaume-Uni : Clifton, Higher Stockbridge, Hallen (fin de construction février), South Farm ;
- Portugal : Pessegueiro, Vale Serrao, Pinhal Novo, São Teotónio, Alcochete ;
- Guyane française : Parc Sable Blanc ;
- Kenya : Kesses, Kopere ;
- Zimbabwe : Caledonia (fin de construction mars) ;
- Ireland : cluster Wexford ;
- Mauritanie : Tasiast.

Émissions directes de carburant et de biomasse

La donnée est disponible pour les actifs suivant :

- actifs en exploitation ;
- actifs en construction.

Émissions de Scope 1	Unité	kg CO ₂ e
Diesel (100 % minéral)	litres	2,6988
Biodiesel	litres	0,16751

Source : Government UK, Greenhouse gas reporting: conversion factors 2022.

Calcul du Bilan carbone de l'approvisionnement en bois pour les centrales biomasses

La méthodologie utilisée pour le calcul du Bilan Carbone de l'approvisionnement en biomasse des centrales suit les méthodes REDD+ (Réductions des Émissions provenant du Déboisement et de la Dégradation des Forêts) et MDP (Mécanisme de Développement Propre), qui permettent notamment de considérer le changement d'usage des sols ainsi que les émissions du projet à un scénario de référence. En outre, ces standards utilisent les comptabilisations données par le GIEC (Groupe International d'Experts pour le Climat) et par le VCS (Verified Carbon Standard). Cette méthodologie avait été utilisée par le bureau d'études FRM (Forêt Ressources management) en 2016 pour l'évaluation prévisionnelle du Bilan Carbone de l'approvisionnement en bois de la centrale de Cacao.

Émissions indirectes d'électricité

Périmètre cité ci-dessus : assets en exploitation et construction au Brésil.

ÉMISSIONS DE SCOPE 2 : FACTEURS D'ÉMISSION ISSUS DU MIX ÉLECTRIQUE (FE) (en kg CO₂ eq/kWh)

FE mix moyen	Année des données	
Brésil	0,17	2021
FE médian par technologie		
Éolien ⁽ⁱ⁾	0,011	2014
Solaire ⁽ⁱ⁾	0,048	2014

(i) Source : Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Annex III, Table A.III.2, Median emission factors (tCO₂/MWh)).

Particularité au Brésil : les assets en exploitation ont recours à l'autoconsommation. Des facteurs d'émission médians par technologie sont donc pris en compte.

Consommations d'eau

Périmètre cité ci-dessus : assets en exploitation et construction au Brésil.

Déchets

Périmètre cité ci-dessus : assets en exploitation et construction au Brésil.

3.5.2.4 Consommations de biomasse

Consommations de biomasse (en tonnes de bois)	2022	2021	2020
Consommation de biomasse sur la centrale de Kourou	5 752	23 269	25 815
Consommation de biomasse sur la centrale de Cacao	52 706	51 882	-
TOTAL	58 458	75 151	25 815

3.5.2.5 Co-utilisation des sols

Une centrale solaire est considérée en co-utilisation des sols lorsque :

- elle est située sur le toit d'un bâtiment ou d'un parking (ombrière) ;
- une activité agrivoltaïque ou d'éco-pâturage est menée sur la surface au sol occupée par la centrale.

Toutes les centrales en exploitation du Groupe sont considérées dans ce calcul.

Sont exclues du périmètre les centrales photovoltaïques construites dans des zones géographiques sans valeur pour la biodiversité ou potentiel agricole ou économique, telles que les déserts, les friches industrielles ou les carrières, et où l'activité de Voltalia n'a pas entraîné de perturbation ou de changement d'affectation des sols.

3.5.2.6 Études d'impact environnemental

Une étude d'impact environnemental constitue l'identification et l'évaluation des impacts d'un projet sur l'état initial environnemental et la définition de mesures d'atténuation qui vise à réduire, éviter ou compenser lesdits impacts selon une procédure définie par la réglementation nationale ou les bonnes pratiques internationales.

Elle peut être réalisée pour obtenir un permis ou licence environnementale délivrés par les autorités compétentes nationales ou locales, obtenir des financements auprès de bailleurs de fonds internationaux, ou simplement dans le cadre d'une approche de gestion de risque interne à Voltalia.

Pour le calcul de cet indicateur, seuls les projets en construction en 2022 pour le compte propre de Voltalia situés dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur sont pris en compte (Brésil et Albanie).

La législation en vigueur dans les pays désignés par l'association des principes de l'Équateur est considérée comme suffisante en matière de gestion environnementale : France, Italie, Portugal, Royaume-Uni.

Sont intégrée dans le calcul les projets pour lesquels une étude d'impact environnementale a été réalisée en phase de développement en conformité avec les normes de performance de la SFI (norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux, et norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes).

3.5.3 Les données sociétales

3.5.3.1 Les bénéficiaires de projets sociaux et environnementaux

L'analyse des bénéficiaires des projets sociaux et environnementaux au Brésil se réalise de projet en projet. Les équipes Développement Durable locales identifient en premier lieu les bénéficiaires directs en prenant en compte les statistiques de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique⁽¹⁾ ainsi que :

- les bénéficiaires individuels (ex. : nombre d'emplois directs créés) ;
- les unités familiales (ex. : nombre de maisons dans un village) ;
- les groupes (ex. : associations).

L'impact de chaque projet est ensuite analysé afin de réaliser des estimations plus précises de la population indirectement bénéficiaire (ex. : population totale d'un village, d'une commune, etc.).

3.5.3.2 La formation à l'éthique

La population de référence à former est définie comme la moyenne des effectifs mensuels de l'année en cours de Voltalia et toutes ses filiales, tous pays confondus.

Les personnes formées sont définies comme les personnes qui :

- ont reçu au moins une formation éthique entre 2020 et 2022 ; et
- font partie de l'effectif moyen 2022.

Sont exclus des effectifs formés :

- les collaborateurs formés en 2020 et 2021 et ayant quitté l'entreprise au 31 décembre 2022 ;
- les collaborateurs du Myanmar car Voltalia a pris la décision de se retirer du pays (31 mars 2021).

En 2022, une formation de e-learning Éthique et Conformité a été lancée. Un collaborateur est considéré comme formé s'il a obtenu un score minimum de 80 % aux questions qui clôturent le module.

(1) Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE).

3.5.3.3 Système de gestion des doléances

Pour le calcul de cet indicateur, seuls les projets en construction en 2022 pour le compte propre de Voltalia situés dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur sont pris en compte (Brésil et Albanie).

La législation en vigueur dans les pays désignés par l'association des principes de l'Équateur est considérée comme suffisante en matière de gestion des doléances : France, Italie, Portugal, Royaume-Uni.

Sont intégrée dans le calcul les projets pour lesquels l'outil de gestion des doléance a été déployé, en conformité avec les normes de performance de la SFI (norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux).

3.5.4 Les données sociales

Le périmètre pour les données sociales est le suivant :

- Voltalia (hors acquisitions) : 100 % du périmètre 2022 couvert à l'exception des données absentéisme qui concernent la France, le Brésil, l'Espagne, l'Italie et le Portugal ;
- Voltalia (acquisitions incluses) : données concernant les effectifs avec répartition par zones géographiques, effectif moyen, âge, rémunérations, genre, et statut (cadres/non-cadres).

3.5.4.1 Les effectifs

Les effectifs prennent en compte le nombre de salariés en contrat à durée indéterminé (CDI), ceux en contrat à durée déterminée (CDD) et les intérimaires. Sont exclus des effectifs les salariés ayant un contrat en Volontariat International en Entreprise (VIE), en alternance (CAP et contrat de professionnalisation) et en stage.

Détail des zones géographiques

Afrique – Moyen Orient – Asie : Afrique du Sud, Égypte, Inde, Japon, Jordanie, Kenya, Maroc, Mauritanie.

Autres Europe : Albanie, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie.

Brésil – Amérique latine – Amérique du Nord : Brésil, Canada, Colombie, Mexique.

3.5.4.2 Taux d'attrition des effectifs permanents

Le taux d'attrition des effectifs permanents est calculé de la manière suivante :

Nombre de sorties de contrats permanents les 12 derniers mois / effectif moyen des contrats permanents sur les 12 derniers mois.

3.5.3.4 Les fournisseurs à risque de rang 1 évalués par la « KYTP »

Les fournisseurs de rang 1 considérés comme « à risque » sont les fournisseurs de panneaux solaires (hors acquisitions). Le risque évalué est le risque de violation de droits humains sur la chaîne d'approvisionnement uniquement.

La procédure d'évaluation des tiers ou *Know Your Third Party* (KYTP) est la procédure interne de vérification de l'intégrité des tiers. Elle doit avoir été réalisée dans les 12 mois avant la contractualisation avec les fournisseurs.

Les sorties sont toutes les sorties des contrats permanents (que ce soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur : démissions, licenciements, fin de période d'essai à l'initiative du salarié ou de l'employeur, rupture conventionnelle à l'initiative de l'employé ou de l'employeur ou transfert dans le groupe Voltalia...

3.5.4.3 La rémunération

Les salaires moyens mensuels ont été calculés sur base des salariés présents au moins six mois dans l'année N, et présents au 31 décembre N, en additionnant les salaires annuels en Équivalent Temps Plein (ETP), les bonus et primes exceptionnelles en année N-1 versés en année N.

Pour l'UES Voltalia France⁽¹⁾, les avantages en nature (voiture ou logement) sont ajoutés aux éléments ci-dessus ainsi que les indemnités de congés versés en cours d'année aux salariés présents (règle du dixième). Les salariés ayant au moins six mois d'ancienneté dans l'année N sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen mensuel qu'ils soient ou non présents en fin d'année.

Cela correspond par ailleurs à la définition appliquée pour le calcul de l'index égalité professionnelle.

Il est à noter que ces salaires moyens englobent des réalités bien différentes selon les pays du fait des niveaux de vie propres à chaque pays, et du type de postes représenté au sein de chaque pays.

(1) UES Voltalia : Voltalia SA, Voltalia Guyane SA, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire Voltalia, MyWindParts.

3.5.4.3 Les indicateurs santé et sécurité

Voltalia applique la méthodologie suivante dans le calcul de la fréquence et de la gravité des accidents du travail, pour ses collaborateurs et ses sous-traitants (en phase de construction) :

$$\text{Taux de fréquence TF} = \frac{\Sigma \text{ Accidents avec jours d'absence}}{\Sigma \text{ Heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

$$\text{Taux de gravité TG} = \frac{\Sigma \text{ Jours d'absence}}{\Sigma \text{ Heures travaillées}} \times 1\,000$$

Conformément à la méthodologie interne de Voltalia, le nombre de jours d'absence est associé à l'année civile pendant laquelle l'incident a eu lieu, et ce même si les jours d'absence dépassent l'année civile d'occurrence de l'incident. Afin de garantir des valeurs consolidées annuelles, si à la fin de l'année civile il reste des incidents avec jours d'absence, alors :

- le taux de gravité sera ouvert jusqu'à la clôture du cas et au plus tard au 31 janvier de l'année civile suivant l'incident ;
- si au 31 janvier, le dossier est toujours ouvert, le nombre de jours d'absence sera égal au nombre de jours perdus enregistrés jusqu'au 31 janvier de l'année suivant l'incident auxquels s'ajouteront 90 jours.

Accidents mortels

Conformément à la méthodologie interne de Voltalia, les accidents mortels sont comptabilisés et impactent le taux de fréquence, mais sont exclus du calcul du taux de gravité.

Heures travaillées	2022	2021	2020	2019
Voltalia	2 673 152	2 418 783	1 940 888	1 283 033
Sous-traitants	7 430 723	4 597 026	4 890 212	3 154 508
TOTAL	10 103 875	7 015 808	6 831 099	4 437 542

Accidents avec jours d'absence

Blessure ou maladie professionnelle qui empêche la personne blessée d'effectuer tout travail le jour de travail suivant l'accident (à l'exclusion du jour où l'accident est survenu). Un accident équivaut à un événement.

Heures travaillées

Tout le temps (en heures) pendant lequel un employé est en service ou dans les locaux de l'employeur ou dans un lieu de travail prescrit. Le temps pendant lequel un employé est autorisé à travailler est également pris en compte, qu'il en ait ou non reçu l'instruction ou l'obligation de le faire (c'est-à-dire salaire horaire, heures supplémentaires, temps double).

Jours d'absence

Nombre de jours d'absence du travail après une blessure ou une maladie due à un accident survenu. N'inclut pas le premier jour de la blessure, le jour où l'employé retourne au travail ou les jours où l'employé a dû se rendre pour l'évaluation médicale, les congés prévus, les fins de semaine, les jours de vacances et les jours fériés.

3.5.5 Alignement à la Taxonomie européenne

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), Voltalia est soumis au titre de l'exercice 2022 à l'obligation de publier la part de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation provenant de produits ou de services associés à des activités économiques les plus contributives aux objectifs de développement durable de l'UE.

3.5.5.1 Activités éligibles

Les activités éligibles à la Taxonomie européennes sont définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat » publié par la Commission européenne en juin 2021. Les activités considérées comme « durables » doivent contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;

- utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Voltalia a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées au regard de l'Acte Délégué Climat au-delà de la simple analyse des codes NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne). Cette analyse a été menée conjointement par la Direction Développement Durable et la Direction Financière (Contrôle de Gestion). Elle a permis d'identifier les activités contributives à l'objectif d'atténuation au changement climatique, à savoir :

Activité	Définition de l'activité
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque.
4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité à partir d'énergie éolienne.
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité par une centrale hydroélectrique.
4.8 Production d'électricité par bioénergie	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité exclusivement à partir de la biomasse, de biogaz ou de bioliquides, à l'exclusion de la production d'électricité à partir d'un mélange de combustibles renouvelables et de biogaz ou de bioliquides.
4.10 Stockage de l'électricité	La construction et l'exploitation d'installations stockant de l'électricité et la restituant ensuite sous la forme d'électricité.
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables, sur site.
9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

Pour les activités 7.5 et 9.3, Voltalia a retenu les services et solutions d'efficacité énergétique d'Helexia (gestion du froid, solution CVC, audits, relamping, plan de comptage). L'installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, régulation et contrôle de la performance énergétique des bâtiments (ou compteurs intelligents) est une activité encore en développement chez Helexia.

Pour l'activité 7.6, Voltalia a retenu les services d'installation de ses activités ETD. Cette activité est encore en développement.

Conformément à l'Acte Délégué, les activités liées à la construction et l'exploitation d'installations de production hybrides sont exclues, ainsi que la vente d'équipements solaires des activités ETD.

3.5.5.2 Calcul de la part d'éligibilité et d'alignement

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle. Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2022 et peuvent donc être réconciliées avec les états financiers.

Les différents calculs ont été réalisés et consolidés par les équipes Finance de Voltalia et Helexia, en associant chaque flux financier à une catégorie d'activité identifiée et listée ci-dessus et en vérifiant l'absence de double-comptages.

Voltalia ne différencie pas à date le Chiffre d'affaire de ses activités solaires et de de stockage. L'activité 4.10 est donc reprise dans la 4.3.

Part du chiffre d'affaires éligible et aligné

78 % du chiffre d'affaires 2022 sur un total de chiffre d'affaires de 501 707 666 €, incluant la vente des projets en développement (total Revenus).

Activité économique	Codes	Chiffre d'affaires absolu (en euros)	Part du Chiffre d'affaires (en %)	Critères de contribution substantielles						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie année N (en %)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie année N-1 T/H
				Atténuation du changement climatique (en %)	Adaptation du changement climatique (en %)	Ressources aquatiques et marines (en %)	Economie circulaire (en %)	Pollution (en %)	Biodiversité et écosystèmes (en %)	Atténuation du changement climatique Oui/ Non	Adaptation du changement climatique Oui/ Non	Ressources aquatiques et marines Oui/ Non	Economie circulaire Oui/ Non	Pollution Oui/ Non	Biodiversité et écosystèmes Oui/ Non			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités alignées sur la Taxonomie																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35 F4222	228 510 860	45 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	45 %	
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35 F4222	138 903 185	28 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	28 %
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35 F4222	765 457	0,15 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	0,15 %
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35	14 772 858	3 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	3 %
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7	6 688 000	1 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1 %
Chiffre d'affaires des activités alignées sur la Taxonomie (A.1.)		389 640 360	78 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								78 %	88 %
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35 F4222	-	0 %															
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35 F4222	-	0 %															
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35 F4222	-	0 %															
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35	-	0 %															
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %															
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %															
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7	-	0 %															
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées (A.2.)		-	0 %															
TOTAL A (A.1. + A.2.)		389 640 360	78 %														78 %	88 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Chiffres d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie(B)		112 067 305	22 %															
TOTAL A + B		501 707 666	100 %															

Le numérateur de l'indicateur a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles et alignées à la Taxonomie européennes définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ».

Le dénominateur correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe, incluant la vente des projets en développement (total Revenus).

Part des dépenses d'investissements (CAPEX) éligible et alignée

91 % des dépenses d'investissements (CAPEX) sur un total de 469 370 006 €.

Activité économique	Codes	CAPEX absolu (en euros)	Part du Chiffre d'affaires (en %)	Critères de contribution substantielles						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part du CAPEX alignée sur la Taxonomie année N (en %)	Part du CAPEX alignée sur la Taxonomie année N-1 T/H
				Atténuation du changement climatique (en %)	Adaptation du changement climatique (en %)	Ressources aquatiques et marines (en %)	Economie circulaire (en %)	Pollution (en %)	Biodiversité et écosystèmes (en %)	Atténuation du changement climatique Oui/ Non	Adaptation du changement climatique Oui/ Non	Ressources aquatiques et marines Oui/ Non	Economie circulaire Oui/ Non	Pollution Oui/ Non	Biodiversité et écosystèmes Oui/ Non			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités alignées sur la Taxonomie																		
41 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35II F4222	356 910 756	76 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	76 %	
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35II F4222	69 055 253	15 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15 %	
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35II F4222	1 820 873	0,4 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,4 %	
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35II	1 151 671	0,25 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,25 %	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7I	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	
CAPEX des activités alignées sur la Taxonomie (A.1.)		428 938 553	91 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								91 %	94 %
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées																		
41 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35II F4222	-	0 %															
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35II F4222	-	0 %															
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35II F4222	-	0 %															
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35II	-	0 %															
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %															
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %															
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7I	-	0 %															
CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées (A.2.)		-	0 %															
TOTAL A (A.1. + A.2.)		428 938 553	91 %														91 %	94 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Capex des activités non éligibles à la Taxonomie (B)		40 431 454	9 %															
TOTAL A + B		469 370 007	100 %															

Les dépenses d'investissements éligibles de Voltalia concernent principalement les dépenses liées au développement et à la construction des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.

Le numérateur de l'indicateur a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles et alignées à la Taxonomie européenne définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ».

Le dénominateur correspond au montant total des investissements du Groupe.

Part des dépenses d'exploitation (OPEX) éligible et alignée

43 % des dépenses d'exploitation (OPEX) sur un total de 161 964 810 €.

Activité économique	Codes	OPEX absolu (en euros)	Part du Chiffre d'affaires (en %)	Critères de contribution substantielles						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales Oui/Non	Part de l'OPEX alignée sur la Taxonomie année N (en %)	Part de l'OPEX alignée sur la Taxonomie année N-1 T/H
				Atténuation du changement climatique (en %)	Adaptation du changement climatique (en %)	Ressources aquatiques et marines (en %)	Economie circulaire (en %)	Pollution (en %)	Biodiversité et écosystèmes (en %)	Atténuation du changement climatique Oui/Non	Adaptation du changement climatique Oui/Non	Ressources aquatiques et marines Oui/Non	Economie circulaire Oui/Non	Pollution Oui/Non	Biodiversité et écosystèmes Oui/Non			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités alignées sur la Taxonomie																		
41 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35II F4222	30 077 480	19 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	19 %	
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35II F4222	35 259 197	22 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	22 %	
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35II F4222	674 277	0,4 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,4 %	
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35II	3 332 061	2 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2 %	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7	-	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	
OPEX des activités alignées sur la Taxonomie (A.1.)		69 343 014	43 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								43 %	25 %
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées																		
41 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35II F4222	-	0 %															
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35II F4222	-	0 %															
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35II F4222	-	0 %															
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35II	-	0 %															
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %															
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0 %															
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7	-	0 %															
OPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées (A.2.)		-	0 %															
TOTAL A (A.1. + A.2.)		69 343 014	43 %														43 %	25 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
OPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)		92 621 796	57 %															
TOTAL A + B		161 964 810	100 %															

Les dépenses d'exploitation concernent les coûts directs non capitalisés liés à la maintenance, à l'entretien et à la réparation des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.

Le numérateur de l'indicateur a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles et alignées à la Taxonomie européenne définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ».

Le dénominateur de l'indicateur correspond au montant total des charges de maintenance du Groupe.

3.5.5.3 Analyse d'alignement

Toutes les activités de Voltalia identifiées comme éligibles à la Taxonomie sont également alignées car respectant les critères énoncés par l'Acte Délégué Climat à savoir :

- ne présentent pas ou sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale) établis par la Commission européenne ;
- exercées dans le respect des principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT relatifs aux droits de l'homme ;
- ne causant pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm*).

Le tableau de concordance ci-dessous permet de renvoyer aux différentes sections du présent chapitre sur le respect de ces critères d'alignement.

La section 3.1.3 du présent document décrit notamment l'approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers adoptée par Voltalia à chaque étape du développement, de la construction et de l'opération des projets, afin d'éviter, réduire et compenser les potentiels impacts négatifs associés à ses activités, à la fois pour l'entreprise mais aussi l'ensemble de ses parties prenantes.

Do no significant harm

Adaptation au changement climatique	Voir 2.2.3 Détails des risques – Risque lié aux aléas naturels
Ressources hydriques et marines	Voir 3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité
Économie circulaire	Voir 3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités
Pollution	Voir 3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités
Biodiversité et écosystèmes	3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité

Minimum safeguards

Droit de l'homme	
Corruption	3.3.3 Intégrité et éthique
Fiscalité	
Concurrence loyale	

L'entreprise, ses filiales et/ou ses dirigeants n'ont pas fait l'objet de condamnation majeure pour violation des droits de l'homme ou des lois en matière de corruption, fiscalité ou de concurrence.

3.5.6 Exclusions

La problématique des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, du gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne concernent pas les activités du Groupe. C'est pour cela que ces éléments ne sont pas traités dans le rapport.

3.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Voltalia, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- En 2022, Voltalia a mesuré son impact carbone sur les Scopes 1, 2 et 3 et a identifié ses principaux postes d'émissions. Le groupe n'est pas en mesure à ce stade de présenter des objectifs chiffrés de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions du développement durable, des ressources humaines, de la santé et sécurité, de l'environnement et de la conformité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques « impact sur l'environnement », « non-acceptabilité sociale des projets », « violation des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement » et « corruption », nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ⁽¹⁾ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽¹⁾ et couvrent entre 21 % et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS

Paris La Défense, le 12 avril 2023

Marc BIASIBETTI
Associé

Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable

(1) Brésil, Égypte, Grèce

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) des accidents du travail des collaborateurs et sous-traitants
- Taux d'attrition des effectifs permanents
- Part des collaborateurs formés au dispositif éthique et conformité
- Émissions de CO₂ Scopes 1, 2 et 3
- Kilotonnes de CO₂ équivalent évitées grâce à la production de Voltalia
- % de MW solaire avec co-utilisation des sols (parking, toitures et agrivoltaïsme)
- % de MW en construction couverts par l'outil de gestion des doléances aligné aux standards de la SFI
- % de MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental alignées au standard de la SFI
- % de fournisseurs à risque de rang 1 couverts par le dispositif d'éthique et conformité (KYTP, charte éthique et clauses contractuelles)
- Nombre de fournisseurs et sous-traitants évalués par une analyse « KYTP »



voltalia

SIÈGE SOCIAL

84, Boulevard de Sébastopol

75003, Paris, France

Tél. : +33 1 81 70 37 00

accueil.paris@voltalia.com

